THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1702unse_0

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1702.

A TREVOUX,

Chez ESTIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

M. DCCII.

PERIOD.
N
J6
1702
no. 2

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1702.

CONJECTURE POUR EXPLIQUER *la force de la poudre à Canon.*

UNE étincelle de feu qui tombe ſur un baril de poudre, y excite tout à coup un mouvement très-violent & capable d'enlever des rochers & des corps d'un poids énorme. On demande comment une auſſi petite quantité de mouvement que celle qui ſe trouve dans cette étincelle, peut produire en un moment un ſi grand effet. Car enfin c'eſt un principe reçû de tout le

monde, qu'il eſt impoſſible qu'un corps en mouvement communique aux autres corps qu'il rencontre, plus de mouvement qu'il n'en a lui-même. Il ſemble donc que ſuivant cette regle les grains de poudre qui prennent feu, en quelque nombre qu'ils ſoient, ne devroient pas avoir tous enſemble plus de mouvement, que l'étincelle qui y a mis le feu. Cependant on voit que leur mouvement eſt infiniment plus fort : & ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que ce mouvement ſe produit en un inſtant. Quelle en peut être la cauſe ?

Il y a diverſes occaſions dans leſquelles un mouvement, qui eſt petit dans ſon origine, s'accroît tout à coup comme de luy-même, & ſans le ſecours d'aucune cauſe exterieure qui paroiſſe. Cela s'obſerve ſur tout dans les reſſorts, lors qu'ils ſont fort bandez. Souvent il ne faut pour les débander qu'un effort très-leger : & neanmoins en ſe débandant, ils acquierent un mouvement très-rapide. Ne pourroit-on pas dire qu'il ſe fait quelque choſe de ſemblable

lorſque la poudre à Canon s'enflamme ? Car ſi l'on ſuppoſe une fois que chaque grain de poudre renferme pluſieurs petits reſſorts extrêmement bandez, & que le feu qu'on y applique ne fait que rompre les liens qui les tenoient en cet état ; dans cette ſuppoſition il ne ſera pas difficile d'expliquer tout ce qui regarde la poudre à canon.

1. Une ſeule étincelle de feu a autant de mouvement qu'il en faut pour diviſer & rompre un grain de poudre, & mettre par là en liberté tous les petits reſſorts qui y étoient enfermez. Ces petits reſſorts ne peuvent ſe débander ſans heurter avec force contre les grains de poudre qui les environnent : & en les heurtant de la ſorte ils les diviſent & les briſent ; & par conſequent font joüer tous leurs reſſorts. Ceux-cy en font autant aux autres grains qui les touchent. Ainſi toute la poudre prend feu & s'enflamme en un moment.

2. Cette multitude infinie de petits reſſorts, qui joüent tous enſem-

ble, doit faire un grand effet; parce que chaque reſſort acquiert en un moment un mouvement très-rapide; le mouvement d'un reſſort qui ſe débande, croiſſant toûjours juſqu'à un certain point. Et comme ces reſſorts cherchent tous à s'étendre, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils enlevent les corps qui les en empêchent & qui les tiennent dans un état violent.

3. Le mouvement rapide de ces petits reſſorts qui ſe débandent, eſt très-propre à cauſer dans l'air, ce mouvement d'ondulation qui fait le ſon. C'eſt pour cela que les Canons & les autres machines de guerre font tant de bruit quand on les tire.

4. Le grand effet de la poudre doit paſſer en un moment; parceque les petits reſſorts étant une fois débandez ils demeurent ſans force & n'agiſſent plus.

5. La poudre ſe gâte en vieilliſſant, parceque les arcs qui demeurent trop long-tems bandez, perdent beaucoup de leur reſſort.

On peut avec la même facilité

expliquer tout le reste, supposé qu'on admette une fois que chaque grain de poudre renferme plusieurs ressorts extrêmement bandez. La difficulté est de sçavoir si l'on peut recevoir cette supposition. C'est ce qu'il nous faut presentement examiner.

Trois choses principalement entrent dans la composition de la poudre ; le salpêtre, le souffre & le charbon. Le charbon est un corps sec, dont les pores sont très-ouverts, & auquel le feu s'attache aisément. Le souffre est un corps huileux & qui s'enflamme sans peine. Le salpêtre est de la nature des autres sels, & a des parties longues & roides. Pour faire de la poudre il faut mêler ces trois corps ensemble dans une certaine quantité, & les broyer long-tems dans un mortier.

Le pilon qui les broye, brise necessairement leurs parties & rend celles du salpêtre extrêmement minces. Ces parties de salpêtre retiennent neanmoins toûjours quelque longueur, suivant la nature de la plûpart des sels. En devenant min-

ces & longues elles deviennent pliables : & parce qu'elles ne laiſſent pas d'être fort roides,elles ont un grand reſſort quand on les a une fois pliées.

Or voici comme on conçoit qu'elles peuvent ſe plier. Etant agitées & preſſées dans le mortier, il eſt naturel qu'une de leurs pointes ſe fiche dans les pores du charbon ou s'embarraſſe dans les parties du ſouffre. Le pilon venant enſuite à tomber ſur l'autre pointe, la fait neceſſairement plier, & cette pointe pliée, ou s'inſinuë auſſi dans un pore du charbon , ou ſe colle au charbon par le moïen du ſouffre, auquel on a ſoin de joindre un peu d'eau , comme pour le détremper. Ainſi chaque partie de ſalpêtre forme une eſpece de petit arc fort bandé. Le charbon & le ſouffre ſont comme la corde qui tient l'arc bandé ; ſoit parceque les pointes de l'arc ſont fichées dans les pores du charbon ; ſoit parce qu'elles y ſont collées par le moyen du ſouffre. Quand donc le ſouffre vient à s'enflammer, & le charbon à ſe diviſer, l'arc n'étant plus contraint & retenu ſe débande

aussi-tôt. On met dans chaque grain de poudre plusieurs de ces petits ressorts ; parceque nous éprouvons, que lors qu'on écrase un grain de poudre, ses parties ne laissent pas de conserver chacune quelque vertu.

On ne donne cecy que comme une conjecture, qui paroit avoir quelque chose de plus plausible que l'opinion ordinaire. C'est à ceux qui sont versez dans la Chymie, & qui ont étudié plus particulierement la nature du salpêtre & du souffre, à juger si cette conjecture est soûtenable.

JOANNIS LOMEIERI Zutphaniensis Epimenides sive de veterum Gentilium Lustrationibus syntagma. Nunc secundis curis auctius editum, &c. C'est-à-dire, *Le Traitté des expiations des Anciens Gentils seconde édition revuë, augmentée, ornée de tailles douces, & enrichie d'une table très-commode pour trouver les choses & les mots dont on traitte dans le livre.* Par M. Jean Lomeier. A Zutphen chez Jean de Spyk de

Zutphen, & chez Daniel Schulten de Deventer. pp.485. in 4°.

Mr Lomeier mourut le 2. de Decembre 1699. il étoit natif de Zutphen, & il possedoit parfaitement les Auteurs Grecs & Latins qui peuvent donner quelques lumieres sur les cérémonies religieuses dont les Gentils usoient, pour appaiser la colere de leurs Dieux. Son traitté des expiations est un livre excellent. Le style en est précis, net & methodique. L'Auteur le fit imprimer pour la premiere fois il y a environ 20. ans: il l'avoit beaucoup augmenté depuis, & comme il est mort avant que d'en avoir achevé la deuxiéme édition, Mr. Monen Ministre de Deventer, & un de ses amis intimes l'a fait achever.

L'expiation Religieuse dont il est ici question, étoit une chose ou une action dont l'on se servoit pour appaiser la colere de quelque divinité irritée ou malfaisante. On parle d'une fausse divinité sous le nom de laquelle le Demon se faisoit ado-

rer. Car le Demon a toûjours tâché de porter les hommes à lui rendre le culte qui n'eſt dû qu'à Dieu. Pour y reüſſir, il déguiſa Adam en Saturne fils du Ciel, Eve en Iſis, Tubalcain en Vulcain, Noëma ſa ſœur, dont le nom ſignifie belle, en Venus, Noë ou Noachus en Janus, Cham en Jupiter Ammon, Japhet en Japetus, Moyſe en Bacchus, Samſon en Hercule &c.

Il voulut avoir des Prêtres, des devins, des Sybilles & des Veſtales, l'arche des ſacrificateurs de Bacchus étoit une imitation de l'Arche de la loy, les Egyptiens, les Ethiopiens & pluſieurs autres ſe circoncirent à l'exemple du peuple de Dieu. La Religion des Juifs preſcrivoit certaines cérémonies pour expier les pechez; le Demon en preſcrivit à peu prés de ſemblables à ceux qui l'adoroient.

Les Gentils avoient des ſacrifices ſans nombre, parcequ'ils avoient une infinité de Dieux. Ils avoient des Dieux connus & des Dieux inconnus: des Dieux du Ciel, Jupiter, Junon &c. des Dieux de l'enfer; la mort, Plu-

ton qu'ils nommoient Februus, d'où eſt venu le nom de Fevrier, & des Dieux du milieu, qui étoient les genies & les demons qui portoient les vœux, & les prieres des hommes aux autres Dieux.

Les Dieux inconnus étoient ceux dont on ne ſçavoit pas les noms, ou dont on ne connoiſſoit pas diſtinctement le pouvoir, ou dont on ignoroit la religion & les cérémonies particulieres. Les Payens ſuppoſoient, que les Dieux changeoient quelquefois de païs : delà vint que les Atheniens firent une victoire ſans aîles, de peur que s'ils lui donnoient des aîles, elle ne quittât Athenes.

Peut-être pria-t'on Balaam de maudire Iſraël, parcequ'il avoit la reputation de faire paſſer les Dieux malfaiſans où il lui plaiſoit. Ce fut peut-être auſſi par le même art qu'Amaſias au deuxiéme livre des Roys chap. 25. emmena les Dieux des enfans de Sehir. Les Atheniens dreſſoient des autels aux Dieux inconnus, & les Arabes leur ſacrifioient des chameaux. Il eſt diffi-

cile de dire ſi les Dieux Cabires, c'eſt un mot Hebreu qui ſignifie forts & grands, étoient connus ou inconnus, on les confond tantôt avec les uns & tantôt avec les autres.

Les Magiſtrats faiſoient des vœux pour la proſperité du peuple, & le peuple en faiſoit pour la proſperité des Magiſtrats : les Calendes de Janvier étoient le tems le plus ordinaire pour ces ſortes de cérémonies. Le vœu du printems engageoit à ſacrifier une bête ou quelque autre choſe venuë au mois de Mars ou d'Avril. Le vœu d'une année obligeoit celui qui le faiſoit à ſacrifier tout ce qui naiſſoit, & tout ce qui venoit dans ſes terres pendant une année.

On croioit avoir des préſages interieurs & exterieurs de la colere des Dieux. Les ſonges étoient de la premiere eſpece. Les deux Conſuls Torquatus & Decius rêverent tous deux une même nuit, qu'il falloit que l'armée Romaine perît, ou que celuy qui la commandoit mourût; & à leur reveil ils firent offrir des victimes pour apaiſer les Dieux.

Apparemment Pilate, ajoute l'Auteur, ſe lava les mains pour détourner le malheur dont le rêve de ſa femme ſembloit le menacer.

Les préſages exterieurs étoient en grand nombre. Les Eclipſes, les Cometes, la Foudre. Ce dernier préſage ſelon les Toſcans étoit affreux quand la foudre venoit de l'Occident & alloit au Septentrion.

Les vents & les nuages ſervoient de pronoſtic. Les Atheniens avoient élevé un Autel à Borée. Chez Virgile on ſacrifie aux Zephirs. On faiſoit des vœux aux nuées. Quelques uns les appelloient les Dieux de Socrate, c'étoit peut être dans le même ſens que quelques Auteurs ont dit que les nuées étoient les Dieux des Juifs & des Chrêtiens, parceque ceux-cy dans leurs adorations détournoient les yeux des Idoles & les élevoient au Ciel.

On prenoit pour autant de préſages de malheur les inondations, les ſechereſſes, les tremblemens de terre, certains Oracles des Idoles ou des Sybilles, les menaces des Prêtres, des Devins, des Augures &c. les pa-

roles qu'on entendoit ſans pouvoir dire d'où elles venoient.

Les mots de *Monſtrum* & d'*Oſtentum* ſe prenoient en bonne & en mauvaiſe part. *Portentum* ne ſignifie que le mal, & *prodigium* eſt le pronoſtic d'un grand mal. Les Payens comptoient parmi leurs prodiges je ne ſçay quels miracles. Une Veſtale pour juſtifier qu'elle avoit toûjours été ſage tira avec ſa ceinture un vaiſſeau que pluſieurs bœufs attelez enſemble n'avoient pû remuer. Une autre Veſtale conſerva de l'eau dans un crible dont les trous étoient ouverts, mais il ne s'agit pas icy de ces ſortes de prodiges.

Voici quelques occaſions où les Gentils croioient être obligez de ſe purifier pour éviter le châtiment dû à leurs fautes. C'étoit quand la baguette ou la couronne des Prêtres tomboit pendant le Sacrifice, quand la victime échapoit à ceux qui la tenoient, quand quelque partie du corps qui devoit naturellemeat être en repos venoit à remuer, ou quand celle qui devoit être en mouvement s'arreſtoit &c.

La rencontre d'un hibou étoit funeste. Celle d'une corneille étoit d'un facheux présage pour ceux qui prétendoient se marier ? On croioit que la femme étoit la maîtresse de la maison lors qu'on y entendoit une poule chanter &c. Ceux qui avoient de la tête se moquoient de la credulité du peuple. Les Prêtres dirent à Claudius pendant la seconde guerre de Carthage, qu'ils avoient un mauvais présage, parceque les Poulets n'avoient pas voulu manger, vous voilà bien embarrassez, leur dit Claudius, jettez les dans la mer & faites les boire puis qu'ils ne veulent pas manger ?

Tout le monde n'avoit pas la même force d'esprit, on trembloit quand les rats avoient rongé quelque chose, quand les chevaux avoient henni, quand on avoit trouvé un loup dans la ville, ou rencontré un serpent, & des abeilles, ou veu quelque phenomene extraordinaire dans le ciel & sur la terre.

Toutes sortes de personnes excepté les esclaves étoient les Ministres de quelque expiation. Lorsque

quelqu'un étoit mort on balioit la maiſon d'une maniere particuliere, les Prêtres jettoient de l'eau ſur les jeunes mariez. Pour ſe purifier il falloit quelquefois courir nud dans les ruës, telle étoit l'extravagance des Gentils. A force d'enchantemens on faiſoit revenir les ombres pour leur demander ce qu'il falloit faire pour effacer leurs pechez.

Les Oiſeaux, diſoit-on, ſe purifient auſſi, ils ſe lavent, ils jettent de l'eau ſur leur nid. La poule prend une paille, & s'en ſert pour purifier ſes pouſſins. On relevoit quelquefois la ſainteté des expiations par des miracles ſuppoſez. Alexandre ordonna à un Sacrificateur d'écrire dans ſa main que les Macedoniens remporteroient la victoire & de dire que les Dieux avoient imprimé dans ſes mains pendant le ſacrifice une promeſſe ſi avantageuſe.

Il n'y a preſque pas d'action au commencement & à la fin de laquelle les Gentils ne fiſſent quelque cérémonie pour appaiſer leurs Dieux. Quand ils n'avoient pas d'animaux pour faire un ſacrifice, ils faiſoient

avec du pain ou avec quelque metal la figure de la beſte qu'ils vouloient offrir.

Quelques expiations ſe pratiquoient dans l'eau, c'eſt pourquoy certaines fontaines, & certains fleuves eſtoient en grande reputation : on en pratiquoit d'autres dans l'air. Un Payen ſe faiſoit vanner ſerieuſement dans un van comme on y vanne à preſent le bled. Un autre ſe ſuſpendoit à une corde & on le faiſoit aller de tous côtez. Un autre ſe bouchoit les yeux, & cherchoit un bouquet ſuſpendu à une corde. D'autres joüoient à l'eſcarpolette.

Le feu ſervoit auſſi aux expiations ſoit qu'on jettât les perſonnes dans le feu, ſoit qu'on ne fît que les approcher de la flamme ou de la fumée. Tels étoient les ſacrifices de Moloc, ſous le nom de qui les uns adoroient Venus & les autres Saturne. Les Gaulois bruloient veritablement des hommes.

Il étoit aſſez ordinaire de verſer le ſang humain, les Prêtres de Cybele, de Bellone & de Baal ſe fai-

ſoient de cruelles inciſions. Erectheus Roy d'Attique ſacrifia ſa fille à Proſerpine, pluſieurs ont été égorgez à Rome pour obtenir des Dieux la ſanté des Empereurs. Ceux qui commandoient les armées offroient un de leurs ſoldats à la colere des Dieux; afin qu'il ſouffrît luy ſeul le mal que les troupes meritoient.

On emploioit toutes ſortes de parfums & d'herbes odoriferantes. L'œuf étoit d'un grand uſage parce qu'il étoit le ſymbole des quatre élemens. Sa coque, diſoit-on, repreſente la terre. Le jaune eſt un globe de feu. Le blanc reſſemble à l'eau, & il y a de plus un eſprit qui approche de l'air. C'eſt pour cela que les Bonzes croient encore aujourd'huy que le monde eſt ſorti d'un œuf.

Il y a peu de legumes, d'arbres, de mineraux ou de metaux dont on ne fît quelque offrande. On n'oublioit pas le lait, le pain, le vin, ni le miel; on emploioit juſqu'à la ſalive & à l'urine. On faiſoit des jeux publics dont les divertiſſemens étoient infames.

Les Poëtes avoient feint que les Dieux ſe purifioient eux-mêmes & l'on ne manquoit pas de purifier leurs ſtatuës. On faiſoit un ſacrifice d'expiation pour les enfans, le 8. jour aprés leur naiſſance. Le même jour on donnoit un nom aux filles. Mais on n'en donnoit un aux garçons que le jour ſuivant. Quand un homme qu'on avoit fauſſement crû mort, revenoit en ſon pays, il ne pouvoit rentrer dans ſa maiſon par la porte. C'étoit une coutume établie de ne faire nul ſacrifice pour ceux qui avoient été ſuppliciez par ordre de la juſtice, ou qui avoient été tuez par la foudre. On n'en offroit pas non plus pour ceux qui ſe noioient dans la mer, la croïance commune étant que leur ame periſſoit comme le corps. D'où il arrivoit qu'en danger de naufrage pluſieurs ſe perçoient de leurs épées dans l'air pour ne pas mourir dans la mer, où le feu de leur ame étoit éteint, diſoient-ils. Le plus celebre des ſacrifices étoit l'Hecatombe où l'on immoloit cent bêtes, mais pour l'ordinaire, on n'en offroit pas un ſi

grand nombre. On ſe contentoit d'en égorger 25. & comme c'étoient des quadrupedes le nombre de leurs pieds faiſoit cent. La cérémonie pour rendre un homme Prêtre des Idoles conſiſtoit à faire tomber ſur luy le ſang d'une victime.

Le ſacrifice d'expiation n'étoit pas ſeulement pour les hommes, il étoit auſſi pour les Temples, les Autels, les Theatres, les Arbres, les Fontaines, les Fleuves, les Troupeaux, les Champs & les Villages. Quand deux freres offroient une victime pour leurs champs, leur action étoit appellée *Ambarvalia*.

On purifioit de tems en tems les villes. Quelques-uns promenoient une victime autour de leurs murailles. Les Atheniens ſacrifioient deux hommes ; l'un pour les hommes de leur ville, & l'autre pour les femmes. Les Corinthiens ſacrifierent ainſi les enfans de Medée ; mais il a plû aux Poëtes de dire que Medée les avoit défaits elle même. De cinq ans en cinq ans, on offroit à Rome un ſacrifice celebre d'expiation pour la ville, & cette coutume a

fait donner le nom de *Lustrum* à l'espace de cinq ans.

Les expiations étoient en usage pour les familles particulieres, comme pour les villes en general. Le jour de la naissance revenoit-il, recevoit-on une nouvelle dignité, prenoit-on la robe longue, faisoit-on des fiançailles, il falloit expier auparavant ses fautes.

Quelques-unes des expiations étoient austeres ; les uns jeunoient, les autres se privoient des plaisirs sensuels, quelques-uns tels qu'étoient les Prêtres de Cybele se mettoient pour toûjours hors d'état d'avoir commerce avec les femmes. Il y en avoit qui pour vivre dans la continence mangeoient de la ruë ou couchoient sur des branches d'un certain osier qu'on nomme en latin *vitex* ou autrement *Agnus castus.*

Les postures étoient differentes selon les differens sacrifices, on joignoit quelquefois des prieres aux actions exterieures, en quelques endroits la confession des pechez publics étoit en usage. Les Lindiens lorsqu'ils sacrifioient à Hercule luy

diſoient mille injures, & ils euſſent crû meriter ſon indignation en employant un terme reſpectueux.

Les Sacrificateurs changeoient d'habits ſelon les cérémonies qu'ils faiſoient, le blanc, le pourpre, & le noir étoient les couleurs les plus ordinaires. Si l'on excepte les ſacrifices de Saturne, d'Hercule, de l'Honneur & peu d'autres, le Prêtre avoit la tête couverte, & les cheveux longs, les ſeuls Prêtres d'Iſis ſe rendoient chauves, parceque cette Deeſſe ſe fit raſer après la mort de ſon mary Oſiris. Les Prêtres étoient chauſſez & déchauſſez en differentes occaſions. Les Poëtes expriment leur chauſſure par le mot de *vincula.* Jamais le Sacrificateur n'avoit de ceinture & il n'oſoit même prononcer le mot de *Lierre*, parceque le lierre s'attache à tout. Dans les Sacrifices de Venus & de la Lune, chacun prenoit l'habit d'un autre ſexe que le ſien; On faiſoit tout avec nombre impair; parceque le nombre pair qui peut être diviſé également, eſt le ſymbole de la mortalité & de la deſtruction. Le nombre impair étoit

ſaint, de là le Trident de Neptune, le Cerbere à trois têtes de Pluton, & la foudre à trois branches de Jupiter.

On jettoit dans la riviere, ou du moins hors de la ville, les animaux ou les autres choſes qui avoient fait la matiere d'un ſacrifice d'expiation, & l'on ſe croioit menacé d'un grand malheur quand par hazard on marchoit deſſus. A Marſeille, on avoit ſoin de bien nourrir un pauvre pendant quelque tems; aprés quoy on le chargeoit de tous les pechez du païs & on le chaſſoit. Ceux de Leucate attachoient beaucoup d'oiſeaux à un homme chargé de leurs crimes, ils le précipitoient en cet état du haut d'une tour; & comme les Oiſeaux avoient empêché qu'il ne ſe tuât, ils le chaſſoient.

Les Gentils penſoient que la ruë & l'urine étoient des préſervatifs contre les malefices; ils croioient auſſi qu'en offrant des poiſſons aux Dieux, en battant des mains ou en faiſant je ne ſçay quel bruit de la bouche *, on arreſtoit la foudre.

L'Empereur Conſtantin abolit

* *Crepitus oris.*

une

une partie des superstitions dont on vient de parler ; & les Empereurs qui l'ont suivi, ont achevé ce qu'il avoit entrepris si saintement. Cependant les *Lupercalia*, c'étoit le sacrifice d'un bouc, étoient encore en usage à Rome sous Theodoric Roy des Goths. La benediction des cierges qui se fait dans l'Eglise Romaine au commencement de Fevrier a été établie, si l'on en croit Bede, pour éloigner les Chrêtiens des pratiques superstitieuses, dont les Gentils usoient en ce tems-là.

Mr. Lomeier ne rapporte aucune coutume des Payens qu'il ne cite en même tems l'Auteur Grec ou Latin qui en parle. Son livre est intitulé *Epimenides*, & c'est aparemment parceque le Philosophe qui portoit ce nom voyant la ville d'Athenes affligée d'une maladie contagieuse conseilla aux Atheniens d'offrir des sacrifices pour la purifier. Les Atheniens suivirent son conseil & les autres villes imiterent ensuite la ville d'Athenes dans de semblables occasions.

L'EXTRAIT SUIVANT EST *tiré du Journal d'Angleterre, & l'on n'a fait que le traduire.*

THE DOCTRINE OF the Holy Trinité &c. C'est-à-dire, *La Doctrine de la sainte Trinité; & de la Divinité de J. C. telle qu'on l'enseigne dans l'Eglise Catholique, & dans l'Eglise Anglicane : en quatre Lettres addressées à un Pair du Royaume, par Etienne Nye Recteur de Hormead : in 8°. pagg.* 190.

IL y a prés de deux ans qu'il parut en Angleterre un Livre scandaleux intitulé, *Jugement de l'Eglise Judaïque*, dans lequel l'Auteur debitoit les erreurs les plus monstrueuses touchant le Mystere de la sainte Trinité, & la Divinité du Fils de Dieu. Ce livre fut bien-tôt suivi d'un autre imprimé en Hollande, intitulé *Bilibra* : & tous les deux font revivre les impietez des anciens Hérétiques, également détestées des Catholiques & de la plus gran-

de partie des Reformez. Pour l'Eglise Anglicane, quoique le Socinianisme s'y glisse depuis quelque tems, on peut cependant lui rendre cette justice, que plusieurs de ses membres s'opposent fortement à cette peste, qui sappe jusqu'aux fondemens la Religion Chrétienne. Le sieur Nye entreprend ici de refuter les pernicieuses erreurs des deux ouvrages dont il s'agit; & nous allons extraire de ses Lettres ce qui suffira pour en donner une idée générale.

I. LETTRE.

Mr. Nye demande d'abord à l'Auteur du *Jugement* ce qu'il entend par la Trinité qu'il propose aux Chrétiens comme la Foy de l'Eglise & de la Synagogue. Je n'entends, dira-t'il, autre chose qu'une Trinité d'Etres increés & d'Esprits infinis. Or c'est là faire revivre dans l'Eglise en termes couverts le Trithéisme. Aussi l'Auteur avoüe-t'il franchement qu'il entend parler d'une Trinité de Dieux. Consequemment à cette notion il traduit

ainſi quelques textes de l'Ecriture : Gen.1.1. *Au commencement les Dieux créerent les cieux & la terre*. Eccl.12. 1. *Souviens toy de tes Createurs aux jours de ta jeuneſſe*. Iſai. 45. 5. *Tes Createurs ſont tes maris*. Mr. Nye examine quelle raiſon l'Auteur a pu avoir de traduire de la ſorte ces paſſages ; & il n'en trouve point d'autre que celle-cy. Il dit que les mots Hebreux qui ſignifient *Dieu*, *Createur &c.* ont à la verité dans ces textes la terminaiſon du pluriel ; & que cette raiſon aura probablement engagé l'Auteur du *Jugement* à leur faire ſignifier *Createurs*, *Dieux*, *&c.* Mais on répond à cela que la terminaiſon du pluriel chez les Hebreux ſouvent ne marque rien que le ſuperlatif ; & qu'ils s'en ſervent quand ils parlent d'une choſe, ou d'une perſonne éminente en dignité : ce qu'on prouve clairement par une infinité d'endroits tirez de l'Ancien Teſtament.

Après cela nôtre Auteur montre quel a toûjours été le ſentiment de l'Egliſe Catholique & de l'Anglicane touchant la ſainte

Trinité & la Divinité de Jesus-Christ. Il prouve ces dogmes, premierement par le témoignage de Justin le Martyr, qui le premier des Peres a ramassé dans un seul corps les differentes parties de la Theologie encore confuse & sans ordre: secondement par le *Programme* de l'Empereur Justin, qui fut souscrit & approuvé par toutes les Eglises Grecques. Enfin par le témoignage du grand S. Augustin dans ses 15. livres de la Trinité, dont la doctrine a toûjours été tenuë, tant par les Conciles suivans & les Théologiens de l'Ecôle, que par les premiers Docteurs de la Réforme.

II. LETTRE.

L'Auteur du *Jugement*, dit Mr. Nye, veut à quelque prix que ce soit prouver que la Synagogue a toûjours crû une Trinité de Personnes Divines, comme aussi la Divinité du Messie; & que c'est seulement depuis peu, que les Juifs ont abandonné la vraye foy de leurs Peres en cette matiere. Mais, dit

l'autheur, les plus grand Maîtres de la langue Hebraïque regardent & cette proposition en elle-même, & les preuves dont on l'appuye, comme de pures fictions. En effet les premiers Peres de l'Eglise qui ont conversé avec les Juifs, & disputé contre eux, n'en ont jamais parlé: au contraire nous trouvons dans leurs écrits que c'étoit le sentiment unanime des Juifs, qu'il n'y avoit qu'une Personne en Dieu, & qu'ils croyoient que leur Messie devoit être un homme.

Nôtre Auteur cite à ce propos les témoignages de Justin Martyr, d'Origene, de S. Athanase, de saint Jerôme, de S. Augustin, de Leontius, d'Epiphane, & de plusieurs autres. Il ajoûte à ces autoritez celle des livres de prieres & de la Confession de Foy des Juifs dressée en treize articles. Or, dit-il, ces livres contiennent une doctrine entierement opposée à la Foy des Chrétiens touchant la Trinité, la Divinité & l'Adoration du Messie.

Il cite encore plusieurs Auteurs Juifs, & entre autres Maimon, *

* *More Nevoch. p.1.c.71.*

dont voicy le témoignage. *Il y a de certaines choses dont les Juifs, les Mahometans, & les Chrétiens conviennent, comme de la creation du monde.... Mais les Mahometans & les Chrétiens ont des sentimens propres. Par exemple, la doctrine de la Trinité est propre aux Chrétiens : & pour la soutenir, ils ont été obligez d'inventer des principes tout à fait extraordinaires & bizarres.*

On voit par là, dit Mr. Nye, combien l'Auteur du *Jugement* est éloigné de prouver que les Juifs des siécles passez croyent la Trinité & la Divinité de Jesus-Christ. Il est vray qu'il s'appuye de l'autorité de Philon le Juif : mais on a de la peine à croire qu'il ait jamais lû cet Auteur que dans Christophle Sandius. C'est pourquoy Mr. Nye, pour faire voir clairement quel a été le sentiment de Philon, nous donne sur la fin de cette Lettre un précis de ses ouvrages ; à peu près comme Mr. Du Pin en a donné un de ceux d'Origene. Nôtre Auteur conclut que la doctrine de Philon touchant Dieu & le Λόγος ou le

Verbe, ressemble en tout cas beaucoup plus à la doctrine de l'Eglise Catholique, qu'à l'Arianisme de Sandius, ou la nouvelle Theologie de l'Auteur du *Jugement*.

III. LETTRE.

Dans cette Lettre on examine les raisons que l'Auteur du *Iugement* a tirées de l'Ecriture, des Targums, Midrash Rabba, Sepher Jetzira, Sepher Zohar, Sepher Bahir, & des auteurs Kabbalistes ausquels il donne le titre de Rabbins ; mais qui en effet passent parmi les Juifs pour des Fanatiques & des corrupteurs de leur Religion. Ils sont, dit Mr. Nye, parmi les Theologiens à peu prés ce que les Alchimistes sont parmi les Philosophes : & ils ont écrit d'une maniere si obscure & si énigmatique, qu'on peut souvent donner des sens tout opposez au même texte. C'est aux Sçavans, ajoûte-t'-il, à voir si l'Auteur du *Iugement* a eû raison de s'appuyer de l'autorité de tels Ecrivains.

IV. LETTRE

Cette Lettre a été écrite contre le *Bilibra* de Guillaume Vorſtius, aſſez connu par differentes Editions & Traductions qu'il a faites des livres Hebreux & qui eſt un Socinien de profeſſion. Comme l'Auteur du *Jugement* ſoûtient une Trinité que l'Egliſe n'a jamais admiſe ; auſſi Vorſtius & ſes partiſans imputent à l'Egliſe une Trinité qu'elle a toûjours deſavoüée. En un mot, dit Mr. Nye, ces deux Meſſieurs s'engagent dans une diſpute qu'ils n'entendent pas. Il ajoûte que Socin n'avoit jamais lû un ſeul Theologien, lorſqu'il publia ſa mauvaiſe doctrine ; qu'il n'a combattu celle de l'Egliſe, que parcequ'il ne l'entendoit pas ; & qu'Antoine Rivet Profeſſeur de Leyde avoit grande raiſon de faire ce caractere de cet Impie : *Ego in iſto homine nihil video præter imperitiam omnia ignorandi, & audaciam omnia negandi.*

Mr. Nye prouve enſuite par le Catechiſme de Racou compoſé par

Socin, Smalcius, & Moſcorovius, que la Trinité que Socin & ſes partiſans voulurent attaquer, étoit une Trinité de Perſonnes, non *modalement* mais *eſſentiellement* diſtinguées: en un mot une Trinité de differentes Eſſences. Mais l'Egliſe Catholique déclare que c'eſt une hereſie & un Tritheiſme de dire qu'il y a trois Eſſences infinies. Elle ne croit qu'une eſſence infinie : & ſi l'on entendoit par le mot de *Perſonne* des Eſſences intelligentes, elle croit qu'il n'y auroit qu'une perſonne en Dieu; puiſqu'il n'y a en luy qu'une ſeule Eſſence intelligente.

JUSTINI PRESBEUTÆ diſcurſus de jure legationis ſtatuum Imperii. Eleutheropoli ann. 1701. C'eſt à dire, *Traitté du droit d'Ambaſſade qu'ont les Etats de l'Empire : par Iuſtin Presbeuta.* A Eleutheropolis 1701. in 8° pagg. 316.

ON ne trouve à la tête de ce livre ny le nom de l'Imprimeur, ny celuy du lieu où il a été imprimé.

On dit ſeulement que c'eſt dans une ville libre : & l'on ne peut douter que ce ne ſoit dans une ville d'Allemagne : la perſonne de l'Auteur déguiſée ſous le nom de *Iuſtin Preſbeuta* eſt encore moins connue. Celuy qui a pris ſoin de l'édition aſſure que cet Auteur ne vit plus. Il ajoûte que l'ouvrage a été composé avant la paix de Ryſwik, & ſelon toutes les apparences par un homme qui avoit été employé en quelque célébre Ambaſſade. Ce qui peut faire douter de ce dernier article, c'eſt que les perſonnes de ce rang ont ordinairement plus de politeſſe & d'honneſteté. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que l'Auteur eſt un Allemand, fort partial & bon Proteſtant. Il déclare luy même ſon païs en pluſieurs occaſions. Sa Religion paroît par la maniere indigne, dont il ſe déchaine contre les Papes : & ſa partialité par l'animoſité, avec laquelle il déclame contre la France. Son ouvrage n'eſt pas bien écrit : mais il contient des matieres trés-curieuſes.

Grotius en parlant du droit d'Am-

baſſade & des privileges des Ambaſſadeurs, a examiné quel eſt là deſſus le droit des Gens. Viquefort qui a écrit plus au long ſur la même matiere, a tâché de l'éclaircir par des exemples tirez de l'Hiſtoire de ces derniers tems. George Culpiſius a fait un traitté particulier ſur les Ambaſſades des Etats de l'Empire. Nôtre Auteur a profité des lumieres de ces trois ſçavans hommes. Et de peur qu'on ne l'accusât de s'être trop enrichi de leurs dépoüilles, il a eu ſoin de les refuter de tems en tems. Il faut neanmoins luy rendre cette juſtice qu'il les refute à propos: & que dans les queſtions controverſées entre les Juriſconſultes, il prend aſſez bien ſon parti. En un mot il auroit fait un bon ouvrage, s'il avoit pu y donner une meilleure forme, & y garder un peu plus de moderation au regard des Papes & de la France.

Le livre eſt diviſé en deux parties: Dans la premiere, on détermine quels ſont les Etats de l'Empire, qui ont droit d'Ambaſlade; dans la ſe-

conde, qui eſt conſiderablement plus longue que la premiere, on parle de l'état & des privileges des Ambaſſadeurs en general; ce qu'on applique enſuite aux Ambaſſadeurs des divers Etats de l'Empire. Nous ne ſuivrons point ici cette diviſion, pour éviter les redites. Mais nous expoſerons d'abord ce qui appartient aux Ambaſſadeurs en general: puis ce que l'Auteur a dit de particulier ſur les Ambaſſadeurs des divers Etats de l'Empire.

Les Miniſtres que les Princes envoient dans les Cours Etrangeres n'ont pas tous le même caractere, & ne ſont pas tous de même rang. Ceux à qui ſeuls on donne en France le nom d'*Ambaſſadeur*, & qu'on y diſtingue en Ambaſſadeurs ordinaires & extraordinaires, ſont d'un ordre ſuperieur à tous les autres: parce qu'il repreſentent leur Maître d'une maniere ſpeciale & plus excellente.

Les *Envoyez* extraordinaires, & les *Reſidens*, ou *Envoyez* ordinaires, tiennent le ſecond rang. Ils ne different des Ambaſſadeurs, que par-

ceque n'ayant pas le même caractere, on n'est pas obligé à leur rendre de si grands honneurs. Du reste ils ont la même liberté, & à peu prés les mêmes droits. Et comme on ne perd point avec eux tant de tems à regler le cérémonial, ils sont souvent plus propres que les Ambassadeurs à conclure promptement les Traittez.

La coûtume d'entretenir dans les Cours étrangeres des Ambassadeurs ordinaires & des Résidens n'est pas fort ancienne. Nôtre Auteur prétend aprés Viquefort qu'elle n'a qu'un siecle ou deux ; qu'elle a commencé par les Nonces du Pape ; & qu'elle ne s'est introduite que depuis que les postes & les banques sont devenuës communes.

Le rang des *Plenipotentiaires* n'est pas encore bien reglé. Dans les preliminaires de la paix de Munster, Mrs d'Avaux & Servien Ambassadeurs de France refuserent par ordre de la Cour, de rendre aux Plenipotentiaires de l'Empereur les honneurs des Ambassadeurs : & ce refus obligea Sa Majesté Imperiale de donner

à ses Ministres la qualité d'Ambassadeurs qu'elle n'avoit pas voulu leur donner d'abord. Cependant depuis ce tems là Mr. le Comte de Cressy dans une Diete de l'Empire, où il assistoit seulement en qualité de Plenipotentiaire de France, n'a pas laissé d'obtenir des Ambassadeurs des Electeurs: qu'ils le traitassent d'Excellence, & qu'ils luy rendissent tous les honneurs qu'on rend aux Ambassadeurs. Avantage que nôtre Auteur souffre impatiemment, & qui l'a mis en mauvaise humeur contre Mr. le Comte de Cressy qui le remporta, & les Electeurs qui le luy accorderent.

Le nom de *Commissaire* est équivoque. Les Commissaires que les Souverains donnent à leurs Sujets, ceux que l'Empereur nomme pour accommoder les differends entre les Princes de l'Empire, ne sont proprement que des Juges. Les Commissaires que les Venitiens envoyent, lorsqu'il y a entre la maison d'Autriche & leur Republique quelque differend pour les limites, sont de veritables Ambassadeurs; aussi bien

que ceux que les Couronnes du Nord ont ſouvent nommez pour le même ſujet. Le premier Commiſſaire de l'Empereur dans les Dietes eſt auſſi un Ambaſſadeur, ou même quelque choſe de plus, à cauſe de la dignité de Prince, dont il eſt ordinairement revêtu.

Les Députez des Provinces-Unies & des Villes libres doivent auſſi en quelque façon être regardez comme des Ambaſſadeurs. Il n'y a cependant encore rien de reglé ſur leur rang ; l'uſage n'étant pas conſtant là deſſus. On doit encore mettre au nombre des Miniſtres publics ceux que les Princes Catholiques envoyent quelquefois à Rome, comme leurs *Procureurs* : par exemple ceux qu'Henry IV. y envoïa pour ſa reconciliation avec l'Egliſe Romaine.

Les Secretaires des *Ambaſſades* participent aux privileges des Ambaſſadeurs, & font leurs fonctions en leur abſence.

Pour les *Nonces du Pape* l'Auteur trouve mauvais qu'on leur rende les premiers honneurs dans les

Cours des Princes Catholiques : & il voudroit qu'on ne les regardât point comme les Miniſtres du Pere commun de tous les Fidelles, mais ſimplement comme les Envoyez d'un Prince, dont les Etats ſont aſſez mediocres.

Les *Agens* ſelon luy ne ſont point des Miniſtres publics, comme les *Reſidens* & les *Envoïez* ; ils ne doivent paſſer, que pour des perſonnes privées, quoy que chargées de veiller aux affaires du Prince & à ſes interêts.

Les *Conſuls* que les differentes nations entretiennent pour la commodité & la ſureté du commerce dans les ports de mer les plus celebres, ne ſont pas non plus des Miniſtres publics : ils ſont ſeulement comme les Avocats des Marchands.

Les *Trompettes* ou les *Tambours* que les ennemis ſont ſouvent contraints de s'envoyer mutuellement en tems de guerre, ſont ſous la ſauvegarde de la foy publique : & il n'eſt pas permis de les mal traiter, ni de les inſulter.

Ce ne ſont pas ſeulement les Sou-

verains, mais encore tous ceux qui ont une puissance comme Souveraine, lesquels ont droit d'envoyer des Ambassadeurs du premier ordre. Ainsi dans les Indes, & quelque fois en Europe, les Vice-Rois & les Gouverneurs Généraux, ont envoyé de célebres Ambassades, qui ont été reçuës par ceux à qui on les envoïoit. Et les Etats Generaux des Provinces unies donnerent en 1642. audience aux Ambassadeurs du Parlement d'Angleterre, malgré l'opposition qu'y formerent les Ministres du Roy Charles, contre lequel ce Parlement étoit revolté.

Un *Ambassadeur* n'est point reconnu qu'il ne produise ses *lettres de créance*: il ny a que ceux à qui ces lettres sont addressées, qui soient obligez de le reconnoitre. C'est pour cette raison que pendant qu'on traita de la paix à Munster, on refusa à Mr. de la Barde Ministre de France les honneurs des Ambassadeurs: parceque les *Lettres de créance* s'addressoient aux Suisses chez qui on l'envoyoit en Ambassade.

Ceux sur les terres de qui passe un

Ambaſſadeur ne ſont pas obligez de le traitter comme tel , principalement s'il y paſſe *incognito.* On peut même en tems de guerre, ou pendant une paix douteuſe, le faire arrêter, s'il n'a pas eu ſoin de demander un paſſeport ; s'il va vers les ennemis,ou qu'il en revienne ; & s'il eſt chargé de negotier contre nous. Mais il n'eſt pas permis pour cela de les faire maſſacrer, ſur tout dans un tems de tréve : comme on fit aux deux Ambaſſadeurs de François I. qui paſſoient déguiſez par le Milanois, pour ſe rendre à Veniſe & delà à Conſtantinople. Nôtre Auteur a voulu excuſer cette action indigne , parce qu'elle a été commiſe contre deux François : mais dans le tems elle fut trouvée ſi odieuſe que Charles-Quint , à qui toute l'Europe l'attribuoit,fut obligé de la deſavouër & de proteſter qu'il ne connoiſſoit pas ceux qui en étoient coupables.

L'Auteur remarque judicieuſement qu'il ne faut point confondre les *Lettres de creance* des Ambaſſadeurs , avec leurs *pouvoirs* ni avec

l'inſtruction ſecrette qu'on leur donne ordinairement. Les *Lettres de creance* font connoitre leur caractere : & ils doivent les produire d'abord. Leurs *pouvoirs* font foy que leur Maitre les a chargez de propoſer telle & telle affaire, & de la conclure : & l'on a droit d'exiger qu'ils montrent ces *pouvoirs*, quand ils entament une affaire nouvelle. On leur preſcrit dans leur *inſtruction ſecrette* la maniere dont ils ſe doivent comporter.

Si l'Ambaſſadeur paſſe ſes *pouvoirs*, le Prince n'eſt point obligé de ratifier ce qu'il a conclu. Il n'en eſt pas de même de l'inſtruction ſecrette. L'Ambaſſadeur qui y contrevient eſt puniſſable, mais le traitté qu'il a ſigné n'eſt pas nul pour cela : à moins qu'on ne ſoit auparavant convenu, ou expreſſément, ou tacitement, qu'on ne ſeroit obligé au Traitté qu'aprés la ratification.

Les Privileges des Ambaſſadeurs ſont très-conſiderables, & en grand nombre. 1. Ils doivent être à couvert de toutes ſortes d'inſultes : & cet avantage eſt commun aux *Am-*

baſſadeurs & aux *Envöiez* & à tous les autres qui ſont Miniſtres publics. En 1651. les Etats Généraux déclarerent par un Edit qu'ils étendoient cela juſqu'aux ſimples *Agens :* mais cet Edit n'oblige point les autres Nations.

Un Ambaſſadeur qui a reçû une injure, doit pour l'honneur de ſon caractere en demander la reparation, que les Princes équitables ne manquent jamais de lui accorder. L'Empereur Ferdinand III. fit mettre en priſon un de ſes Généraux, pour avoir écrit à l'Ambaſſadeur de Veniſe une lettre offenſante. Un autre Ambaſſadeur de Veniſe ayant été bleſſé à Barcelonne dans une querelle, dont il étoit l'auteur, on jugea en Eſpagne que les Egliſes & les Monaſteres ne pouvoient ſervir d'azile à celui qui avoit fait le coup, & qu'on devoit l'en tirer par force. En Angleterre un habitant de Londres ayant fait inſulte à l'Ambaſſadeur de Danemark ſous le regne de Charles I. le Roy alloit faire livrer le coupable à l'Ambaſſadeur même, avec pouvoir de l'emmener

en ſon païs ; ſi ce malheureux n'a-voit promptement appaiſé ce Mi-niſtre, & ne lui avoit fait une entiere ſatisfaction.

Non ſeulement on ne doit faire aucun mauvais traitement ni aucune inſulte aux Ambaſſadeurs ; mais il n'eſt pas même permis de les me-nacer. On ne doit pas empêcher non plus qu'ils n'écrivent libre-ment à leurs Maîtres, & qu'ils n'en reçoivent des lettres. Pendant les guerres civiles d'Angleterre ſous le Roy Charles, les Royaliſtes inter-cepterent une lettre que le Roy de France écrivoit à ſon Ambaſſadeur. Ce Miniſtre en ayant été averti à tems, alla trouver le Comte de Nortumberland, à qui elle avoit été portée : & ſe plagnit avec tant de force de ce qu'on avoit par là violé le droit des Gens, qu'on fut contraint de luy rendre la lettre qui n'avoit pas encore été ouverte.

Si les Pirates ou les voleurs s'em-parent des biens qui appartiennent à un Ambaſſadeur, l'Etat ne lui en eſt point reſponſable : ſi ce n'eſt en Perſe, où l'on dit que ceux qui ſont

chargez de veiller à la ſureté publique, ſont auſſi tenus de dédommager les particuliers, qui ont été volez ſur les grands chemins.

Mais quand dans un même Etat il ſe trouve des Ambaſſadeurs de deux Princes qui ſont en guerre, peut-on empêcher ces Ambaſſadeurs de ſe mal-traitter l'un l'autre? il ſemble que non, parcequ'ils ne ſont point ſoumis à la Juriſdiction du Prince, auprès de qui ils reſident. Il faut neanmoins dire qu'on peut, & qu'on doit les en empêcher; parceque quand un Prince admet un Ambaſſadeur, c'eſt toûjours à condition qu'il ne fera rien qui puiſſe troubler la paix publique. S'il manque à cette condition, on n'eſt plus obligé d'avoir égard à ſon caractere, ni de le reconnoître pour Ambaſſadeur.

Quand un Ambaſſadeur a été mal traitté par un Prince; celuy qui avoit envoïé cet Ambaſſadeur, peut il uſer de repreſailles & faire un ſemblable traittement à l'Ambaſſadeur de ce Prince? Grotius penſe que non: parce que la faute qu'un

autre commet, ne me donne point droit pour cela d'en faire une pareille. Nôtre Auteur soutient qu'on le peut; & que l'usage a introduit ce droit chez toutes les Nations. En effet quand l'Empereur fit il y a quelques années emprisonner à Vienne un domestique de *l'Envoïé* de France, on fit aussitôt arrêter à Paris le Secretaire de l'Envoïé de l'Empereur.

On doit laisser à un Ambassadeur la liberté de parler; mais il n'en doit point abuser; & ses maîtres ne doivent point le charger de dire des choses qui soient contre le respect dû aux têtes couronnées. Un jour François I. instruisant un Ambassadeur qu'il envoyoit à Henry VIII. Roy d'Angleterre, & luy ordonnant de parler à ce Prince d'une maniere très forte; l'Ambassadeur, pour s'excuser, dit que s'il parloit ainsi, on luy feroit couper la tête. Si on le faisoit, répondit le Roy pour le rassurer, je la ferois coucouper à trente mille Anglois. Mais l'Ambassadeur repliqua en souriant, Sire, de ces trente mille têtes il n'y

en

en auroit aucune qui pût tenir ſur mes épaules.

Un Ambaſſadeur n'eſt point ſoûmis à la juriſdiction du lieu où il reſide. On peut neanmoins l'obliger à payer les dettes qu'il y a contractées, en retenant les meubles & des ôtages; mais on ne peut point le punir, s'il trompe & s'il uſe d'artifice. Delà vient que Balzac definit un Ambaſſadeur, *un homme grave envoyé au loin, afin de mentir pour la Republique.* Cette definition n'eſt faite qu'en badinant, & n'eſt point conforme à la verité. Les menſonges & les artifices ſont une voie peu ſûre pour réuſſir dans les negociations : & l'on ſçait des Ambaſſadeurs qui ont parfaitement bien fait les affaires de leur Maître, en faiſant profeſſion d'une droiture & d'une ſincerité exacte.

Si un Ambaſſadeur commet un homicide, on doit s'adreſſer à ſon Maître pour le faire punir. Les Turcs mêmes en ont quelquefois uſé de la ſorte. Il n'en ſeroit pas de même, ſi l'Ambaſſadeur conjuroit contre le Prince ou contre la Repu-

blique. En ce cas il ſeroit dechû de tous les privileges attachez à ſon caractere. Cela fut décidé en Angleterre du tems de la Reyne Eliſabeth à l'occaſion de l'Evêque de Roſſen accuſé d'avoir formé contre cette Princeſſe une conſpiration en faveur de Marie Stuart Reyne d'Ecoſſe, dont il étoit Ambaſſadeur. Les Juriſconſultes Anglois conſultez par leur Reine prononcerent tous qu'on pouvoit punir l'Evêque, comme un traître & un ennemy. Il eſt vray que nonobſtant cette déciſion l'Ambaſſadeur fut renvoïé en ſon pays: & que depuis ce tems là les Venitiens en ont uſé de même au regard du Comte de Bedmar Ambaſſadeur d'Eſpagne: Car après que la Republique eut découvert la fameuſe conſpiration de Veniſe, dont ce miniſtre étoit regardé comme l'Auteur, elle le renvoïa ſans luy faire aucun mal. Ces exemples & pluſieurs autres ont fait dire à quelques Ecrivains, qu'il étoit contre le droit des gens de faire punir un Ambaſſadeur, même en cas de trahiſon. Mais cette opinion paroit inſoutenable. Les

exemples qu'on apporte ne prouvent pas qu'on n'avoit point droit de faire punir les Ambaſſadeurs ; mais ſeulement qu'on n'a point voulu ſe ſervir de ſon droit. Les Ambaſſadeurs peuvent faire punir chez eux leurs Domeſtiques, qui ſont quelque crime ; mais il ne leur eſt pas permis de donner dans leur maiſon retraite aux ſcelerats. Ceux qui ſe mettent en leur compagnie, ſans être du nombre de leurs Domeſtiques, ne doivent point entrer en participation des privileges qu'on accorde à leur maiſon.

On ne rend pas par tout les mêmes honneurs aux Ambaſſadeurs : cependant il ſemble que toutes les Nations s'accordent à les recevoir à leur entrée d'une maniere honorable, à leur donner une audience publique & célébre, & à leur accorder certains titres d'honneur, auſſi-bien qu'à leur permettre chez eux l'exercice de leur Religion. Il y a encore pluſieurs autres privileges des Ambaſſadeurs : mais il ſeroit trop long de les rapporter tous en détail. Il eſt tems de venir aux

Ambaſſadeurs des Etats de l'Empire.

On ne peut douter, dit nôtre Auteur, que les Etats de l'Empire aſſemblez en Diete n'ayent le droit d'envoyer des Ambaſſades & d'en recevoir. Ce droit ſe prouve par une infinité d'exemples, & ſur tout par ce qui ſe paſſa à la conference tenuë à Francfort au ſujet des prétenduës contraventions des François à la paix de Nimegue. Les Etats de l'Empire y envoyerent une célébre Ambaſſade ; quoy que l'Empereur fiſt tous ſes efforts pour l'empêcher, & pour engager la Diete à lui abandonner abſolument le ſoin de cette affaire. Les Ambaſſadeurs qui viennent aux Dietes, n'y peuvent rien traitter qu'ils n'ayent fait voir leurs lettres de creance au Directoire de Mayence, qui en fait ſon rapport à toute la Diete.

L'Auteur n'inſiſte pas beaucoup ſur ces articles ; parce qu'il ne ſe propoſe pas tant d'éxaminer icy le droit des Etats de l'Empire aſſemblez en Diete, que celui des Etats particuliers, qui compoſent le corps

de l'Empire. Ces Etats particuliers ont aussi le droit d'Ambassade : cela se prouve en plusieurs manieres.

Premierement leur droit est reconnu chez presque tous les Etrangers. Il y a plusieurs Cours qui reçoivent les Ambassadeurs des Princes d'Allemagne, & qui leur en envoïent : & cela à la vûe de l'Empereur & de tout l'Empire. Les Ministres mêmes de l'Empereur dans les Cours étrangeres y reconnoissent les Ambassadeurs des Princes de l'Empire : & l'Empereur en reçoit lui-même à sa Cour. Le Marquis de Brandebourg avoit ses Ambassadeurs à Nimegue, lors qu'on y traitta de la paix ; & l'Empereur s'étoit engagé a y faire reconnoître ceux de la maison de Lunebourg.

Secondement quand l'Empereur convoque une Diete, il ordonne aux Princes de l'Empire d'y assister, ou d'y envoyer quelqu'un qui les represente. Ces Envoïez ont le caractere d'Ambassadeurs, & sont en effet regardez comme tels. Deplus, dans les Concordats appellez *Capi-*

tulations, l'Empereur jure aux Electeurs, qu'il fera donner le pas à leurs Ambaſſadeurs immediatement aprés les Ambaſſadeurs des Têtes couronnées, & avant ceux des Republiques : ce que l'Empereur ne promettroit pas, s'il ne reconnoiſſoit que les Electeurs ont droit d'avoir des Ambaſſadeurs.

La troiſiéme raiſon eſt priſe du droit que les Princes de l'Empire ont d'exiger que leurs Ambaſſadeurs ſoient écoutez. Charles Guſtave Roy de Suede ayant refuſé d'entendre l'Ambaſſadeur de Brandebourg, ce Prince s'en plaignit comme d'une injuſtice criante ; & lors que Charles-Quint eut fait arrêter en Italie les Envoïez des Proteſtans, ne traitta-t'on pas cela d'attentat contre la liberté publique & contre le droit des Gens ? Les Electeurs obligerent l'Empereur Mathias de jurer qu'il ne ſe rendroit point difficile à écouter leurs Ambaſſadeurs. Ce ſerment qui étoit nouveau, a toûjours été fait depuis : ils l'exigerent alors à cauſe des peines que Rodolphe II. leur avoit fait là-deſſus.

Enfin le droit que les Princes de l'Empire ont d'envoyer & de recevoir des Ambaſſadeurs, eſt confirmé par l'autorité de tous les Ecrivains deſintereſſez, & par la poſſeſſion de pluſieurs ſiécles.

Au reſte, continuë nôtre Auteur, ce droit appartient non ſeulement à l'Empereur & aux Electeurs, mais généralement à tous les Etats ſouverains d'Allemagne. Il appartient aux Chapitres des Souverainetez Eccleſiaſtiques pendant la vacance du ſiége ; ſinon quand il s'agit de l'élection du Roy des Romains ; ce cas étant expreſſément excepté. Pour les Princes & les Comtes , qui ne partagent point les terres & la Souveraineté avec leur Aiſné , mais qui reçoivent ſeulement, de lui un appanage , ils n'ont point le même droit. On ne dit rien ici des villes Anſéatiques ; parce qu'on ne doit pas les mettre au nombre des Etats de l'Empire.

Mais les divers Etats de l'Empire qui ont droit d'Ambaſſade , peuvent-ils donner à ceux qu'ils envoyent le caractere d'Ambaſſadeurs

du premier rang, comme le font les Electeurs ? Cette queſtion fut fort agitée dans les préliminaires de la paix de Nimegue. Nôtre Auteur n'oſe d'abord la décider ; il dit ſeulement qu'il faut s'en tenir à la coutume & aux uſages anciens, & que la préſomption eſt en faveur des Electeurs contre les autres Etats de l'Empire. Cependant il ſemble ſe raviſer ſur la fin de ſon Ouvrage. Il diviſe les Etats de l'Empire, comme en cinq claſſes differentes : ſçavoir, les Electeurs, les Princes, les Comtes, les Barons, & les Villes libres. Il eſt conſtant ; dit-il, que les envoyez des Comtes & des Barons, & à plus forte raiſon ceux des Villes libres, ne peuvent pas prétendre les honneurs des Ambaſſadeurs du premier rang. Il eſt encore conſtant, ajoûte-t'il, que les Ambaſſadeurs des Electeurs ſont dans pluſieurs Cours en poſſeſſion de tous ces honneurs, & qu'ils en ont joui en effet dans les conferences de Munſter, d'Oliva, de Nimegue, de Francfort & de la Haye. Il n'y a qu'à la Cour de France & à celle d'Eſpagne où l'on

a encore de la peine à les leur accorder tous. Ainsi toute la question se réduit aux seuls Ambassadeurs des Princes de l'Empire. Parmi ces Princes il y en a dont la puissance égale celle des Electeurs. Il y en a d'autres dont la puissance est très-petite. Il semble que ceux-cy n'étant pas en état de soûtenir leur dignité ne peuvent pas prétendre d'avoir des Ambassadeurs du premier rang. Mais aussi il semble que la puissance seule n'est pas un titre suffisant aux autres, pour qu'on leur doive rendre de plus grands honneurs qu'à ceux qui les égalent en dignité. Ces honneurs furent en effet refusez à Nimegue aux Ducs de Brunsvic & de Neubourg ; dont les maisons, continuë nôtre Auteur, sont devenuës depuis ce tems Electorales.

Les personnes, que les divers Etats de l'Empire envoyent pour assister aux Dietes n'y tiennent pas tous le même rang, Ceux qui y assistent au nom des Electeurs s'y font donner le titre d'Excellence, & prétendent que les autres leurs doi-

vent la pemiere visite. Les Envoïez des Princes ont la même prétention au regard des Comtes & des Barons, & des Députez des Villes. On distingue encore dans les Dietes, parmi les *Envoyez* du même Prince le premier & le second ; quoi que l'un & l'autre ayent le même rang. La même personne peut avoir dans les Dietes la procuration de plusieurs Princes & y donner pour eux son suffrage. Nôtre Auteur neanmoins prétend qu'un Prince de l'Empire ne peut pas donner sa procuration au Ministre d'un Prince Etranger, les procurations des Envoyez & des Deputez se presentent à l'Electeur de Mayence, qui en retient l'original, & qui le garde dans la Chancellerie de Mayence. Ce n'est point l'Envoïé qui presente luy même cette procuration, il la fait porter ordinairement par le Secretaire de l'Ambassade. L'Auteur propose ensuite quelques questions qu'il ne décide pas & qu'il est par consequent inutile de rapporter icy.

HISTORIA RELIGIONIS veterum Perſarum &c. C'eſt à dire *Hiſtoire de la Religion des Anciens Perſes & de leurs Mages &c. par Mr. Hydde Docteur en Theologie, Profeſſeur Royal de la Langue Hebraïque dans l'Univerſité d'Oxford, & de l'Arabique dans le College de Laud.* A Oxford de l'Imprimerie de Sheldon 1700. in 4°. pagg. 556.

ON doit diſtinguer dans cet Ouvrage ce qui répond proprement au titre, & divers points qui y ſont traittez incidemment avec beaucoup d'erudition. Le principal, & qui a plus de rapport au ſujet, eſt la vie de Zoroaſtre l'Auteur ou plûtôt le reſtaurateur des loix & de la Religion des Perſes ; l'Hiſtoire de ſes Ouvrages en general & en particulier, ſes ſentimens touchant la creation &c. & les Propheties qu'on luy attribue touchant le Meſſie. A l'occaſion de Zoroaſtre, M. Hydde donne en abregé dans un chapitre exprès la vie de Gushtaſp ſous le

regne duquel il croit que parut ce Legiſlateur, & qu'il prétend être le *Darius fils d'Hyſtaſpe* ; mais c'eſt un fait qu'il n'eſt pas aiſé d'accorder avec ce qu'on trouve de ce Prince dans Mr. d'Herbelot.

Les autres points les plus conſiderables ſont ce que dit Mr. Hydde de la Theologie des anciens Perſes touchant les Anges bons & mauvais, leurs noms, & leurs emplois dans le gouvernement de ce monde ſous les ordres de Dieu : l'Hiſtoire du Patriarche Abraham, que ces peuples regardent comme le premier Auteur de leur Religion : l'Hiſtoire du celebre Manès, qui a donné le nom au Manichéiſme, & de quelques autres tenus pour hérétiques auſſi bien que luy par les Perſes : les deux ſortes de Sabaïſme & de Sabiens, dont il croit que les uns étoient Idolâtres, & les autres non : l'origine & la vraye ſignification du nom de *Mages*, leurs differens degrez, leur diſcipline, & leurs rites : l'étymologie Perſienne du mot de *Mithra* ou *Mithras* pour ſignifier le Soleil, & ce que c'étoit effective-

ment que *Mithriaca ſacra*, ſoit parmi les Perſes, ſoit parmi les Grecs ou les Romains idolatres : la forme, l'antiquité & les divers noms des *Pyrées* ou temples du Feu perpetuel chez les Perſes : l'origine du nom & du culte de *Veſta* chez les Romains, & d'Ἑστία chez les Grecs : les differentes manieres qu'ont eu les Perſes de commencer & de compter les mois & les années, leurs differentes Epoques, entre autres celle d'Iſdegerde : & enfin d'où vient le nom de *Sybille*, comment d'une ſeule on en a fait pluſieurs, & quel eſt le fondement de ce qu'on en a publié.

A tout cela Mr. Hydde joint. 1. Dix-huit planches en taille douce, contenant pluſieurs figures très curieuſes des perſonnes & des choſes qu'il a fait entrer dans ſon Hiſtoire. 2. La traduction d'un livre Perſan nommé *Sadder*, qui eſt un abregé de tous ceux de Zerduſt ou Zoroaſtre concernant la Religion, composé il y a environ 200. ans par un de leurs plus habiles Docteurs. 3. Divers eſſais ou échantillons de l'écriture & de la langue des

Perſes tant ancienne que moderne, & même de pluſieurs autres Nations orientales. 4. Vingt Diſſertations, les unes plus longues, les autres plus courtes, ſur divers points que l'Auteur avoit touchez en paſſant : dont les plus importantes ſont celles qui regardent les Druzes, les Jezides, & autres Habitans du Mont-Liban & du Curdiſtan ; la ſituation & les noms anciens de la Bactriane, tant chez les Auteurs Grecs que chez les Orientaux : la bouſſole que quelques uns prétendent avoir été gardée dans le Temple de Jupiter Hammon : l'Iſle Java & ſa capitale, ſelon les anciens & les modernes : l'Aſtronome Omar Cheïyam qui a reformé le Calendrier Perſan : l'année des Chinois & celle des Tartares : les inſcriptions en diverſes langues qu'on voit à Palmyre & à Perſepolis : la fameuſe ville nommée *Paſargada* & *Perſagada*, où étoit le tombeau de Cyrus qui l'avoit baſtie : les deux *Ecbatanes*, l'une de Medie, l'autre de Syrie &c.

Comme il ſeroit impoſſible de

parler de tant de choſes, quelque brievement qu'on le fît, que cet extrait ne devinſt exceſſivement long; on ſe bornera icy à ce qui regarde le ſujet principal du Livre, ſe contentant d'avoir indiqué aux Lecteurs ce qu'ils trouveront dans les diſgreſſions.

Quoy que la Perſe, depuis le 7. ſiecle de J. C. ſoit ſous la domination des Muſulmans, elle n'a pas embraſſé toute entiere le Mahometiſme. Sans parler des Armeniens qui ſont Chrêtiens, & de quelques Sectes moins connues, il s'y trouve ſur tout dans la Carmanie, un grand nombre des Sectateurs de l'ancienne Religion du païs, que les Mahometans nomment *Gherbes* ou *Gavres*, & qu'ils traittent avec autant de dureté que de mépris: ce qui en a obligé une grande partie de ſe retirer dans les parties des Indes voiſines de Perſe, ou ils vivent à peu près ſelon leurs anciennes loix.

C'eſt un point d'hiſtoire qui avoit été fort peu éclairci juſqu'à nos jours que ce qui regarde la Religion des

anciens Perſes. Les Grecs & les Romains, qui ſeuls nous en ont donné quelque connoiſſance, n'en ont été inſtruits eux mêmes que fort imparfaitement : comme il paroît aſſez par la diverſité & par la contrarieté de leurs relations. Car les uns attribuent à ces peuples le culte de pluſieurs Divinitez : les autres aſſurent qu'ils n'en reconnoiſſent qu'une ſeule. Selon quelques uns ce Dieu adoré des Perſes étoit un Dieu inconnu, & qui n'avoit point de nom en leur langue : d'autres ont dit que c'étoit Jupiter, d'autres que c'étoit Mars &c. La plus part les font paſſer pour adorateurs du Soleil & du Feu, & même du reſte des Planettes & des Elemens : au lieu que les autres nient expreſſément qu'ils les adoraſſent. Si l'on en croit les meilleurs Ecrivains d'entre les anciens, les Perſes n'avoient point de Temples, & ils regardoient comme une folie de s'imaginer que la Divinité pût être renfermée dans l'enceinte d'un bâtiment : d'autres neanmoins ne laiſſent pas d'aſſurer le contraire. Les Auteurs ſont auſſi

peu d'accord ſur le fait des Autels, des Sacrifices & des Statuës : quelques uns voulant que tout cela fût en uſage chez les Perſes, & les autres le niant poſitivement.

Des gens habiles n'avoient pas laiſſé de demêler la verité, du moins en partie, au travers de ce cahos d'opinions ſi differentes & ſi oppoſées : en ſoutenant que cette prétenduë adoration du Soleil ou du Feu, & cette multiplicité de Dieux ont été ou fauſſement attribuées à toute la nation, par des écrivains Grecs mal inſtruits de ſes mœurs & de ſes ſentimens ; ou introduites dans la Perſe par les Grecs mémes, lorſqu'ils s'en rendirent les maîtres. Mais ce que les Sçavans n'avoient pû établir juſques-icy que par voye de raiſonnement & comme par conjecture, le livre de M. Hydde l'établit par des preuves de fait qu'on peut dire authentiques, puiſqu'elles ſont tirées des monumens les plus certains.

Ce Docteur paroit avoir eû tous les avantages qu'on pouvoit deſirer pour réuſſir dans cette importante

entrepriſe : une grande connoiſſance des langues Orientales, ſur tout de celle des Perſes, tant de l'ancienne que de la moderne : une étude profonde de l'Ecriture Sainte & des Auteurs profanes par rapport à ſon ſujet: & ce qui luy eſt encore plus particulier, une très-grande quantité de livres concernant l'hiſtoire, les mœurs, & la Religion des Perſes ; qu'il eſt preſt de donner au public, dès qu'il ſe trouvera quelque Mécenas qui voudra contribuer à la dépenſe de l'impreſſion : outre le commerce qu'il a eu avec des gens qui ont pratiqué les Perſes d'aujourd'huy, & qui ont tiré d'eux les éclairciſſemens qu'il avoit ſouhaitté.

Ce ſont là les fondemens de ſon Ouvrage, qu'il a intitulé *Hiſtoire de la Religion des anciens Perſes & de leurs Mages* : entendant ſous le nom de Perſes, les Medes & les Parthes, qu'on ſçait avoir toûjours eu les mêmes loix & les mêmes coûtumes que cette nation, dans laquelle ils ſont compris, lorſqu'on la prend ſelon toute ſon étenduë.

Le premier chapitre du livre en

eſt comme le plan & l'abregé. L'Auteur y propoſe tout ſon ſyſteme touchant la Religion des Perſes, & il en apporte les preuves plus au long dans la ſuite de l'Ouvrage: mais ſans ſe gêner beaucoup pour ſuivre l'ordre des matieres, & pour éviter les digreſſions, qui l'obligent quelquefois à revenir ſur les mêmes articles. C'eſt pour cela que, ſans nous attacher à l'ordre des chapitres, nous reduirons comme en un corps ſes propoſitions, ſes preuves & ſes réponſes aux objections; afin qu'on en voye mieux la ſuite & la liaiſon.

Il ſoutient donc que les Perſes ne reconnoiſſent & n'ont jamais reconnu que le vray Dieu; que leur créance à ſon égard a toûjours été orthodoxe; & que ceux qui les ont accuſez d'adorer d'autres Divinitez, l'on fait ou par prévention & par ignorance, ou par malice.

Ses preuves, par rapport aux Perſans modernes, ſont tirées. 1° Des livres qui contiennent les dogmes & les loix de la Religion qu'ils profeſſent. 2° Du témoignage, que leur

rendent plusieurs Européens qui ont été sur les lieux, & qui s'en sont informez avec soin.

Dans les livres de Zerdust ou Zoroastre leur grand legislateur, qui sont parmi eux ce qu'est la Bible parmi les Chrétiens, il n'est jamais parlé que d'un Dieu :[a] on y dit expressément qu'il est unique : on le reconnoît comme l'auteur & le souverain maître de l'Univers, immense, éternel, qui sçait tout & qui peut tout &c. [b] en un mot on lui donne toutes les qualitez que la vraye Religion lui attribuë, & aucune de celles qui sont opposées à la perfection de son être : [c] on ordonne de l'invoquer au commencement de toutes ses entreprises, de s'adresser à lui dans tous les besoins tant du corps que de l'esprit, pour la vie presente & pour la vie future &c. Ce n'est là qu'un leger extrait de ce qu'en dit M. Hydde, & il ne dit rien qu'il ne prouve par les livres de la Religion Persane.

[a] *Pag. 13. 14. &c.* [b] *p. 5. 9. 11. 12. 159. 394. 95. &c.* [c] *pag. 397. 398. &c.*

D'ailleurs, ajoûte-t'il[a] nulle nation, hors le peuple de Dieu, n'a eu des ſentimens plus conformes à la verité touchant la creation du monde, que les Perſes. Ils reconnoiſſent de bons & de mauvais Anges, dont Dieu ſe ſert dans le gouvernement de cet Univers : l'immortalité de l'ame, la reſurrection, le jugement univerſel, un Paradis & un Enfer &c. Il raporte même des prédictions de leur Zoroaſtre touchant le Meſſie : & il eſt[b] perſuadé que c'eſt d'où les Mages, qui vinrent adorer JESUS-CHRIST à Bethleem, avoient appris ce que ſignifioit la nouvelle étoile : ſurquoi il cite entre autres Albufaragius, comme avoit déja fait Mr. l'Evêque d'Avranches dans ſa Dem. Evangelique pag.75.edit.1.

Il eſt vray qu'à cette creance ſi orthodoxe par elle même, & à ce culte legitime du vray Dieu ces peuples joignent quantité de contes fabuleux, d'opinions frivoles, & d'obſervances ou vaines ou même ſuperſtitieuſes, dont le détail

[a] *P. 82.* [b] *p. 378. 379. 384. & Pref. p. 5.*

ſéroit trop long, & ne pourroit donner que du degoût. Mais au ſentiment de nôtre Auteur, [a] ce qui ne ſcroit nullement excuſable dans des gens inſtruits par les Saintes Ecritures, ſe peut bien excuſer dans un peuple à qui Dieu n'a pas communiqué les mêmes lumieres qu'à nous. En effet il eſt moins ſurprenant que les Perſes n'ayent point conſervé leur Religion exempte de ſemblables defauts pendant une ſi longue ſuite de ſiecles; quand on voit que parmi les Juifs, tout inſtruits qu'ils étoient par les Oracles ſacrez, il s'étoit gliſſé diverſes erreurs, & même d'aſſez groſſieres, qui ne rendoient pourtant pas leur Religion fauſſe dans le fond. Et aujourd'hui, quelque attachez qu'ils ſoient à je ne ſçay combien de fables, ils ne laiſſent pas d'être toûjours adorateurs du vray Dieu.

Pour ce qui regarde le culte du Soleil & du Feu [b] c'eſt une grande erreur, dit Mr. Hydde, de s'imaginer que les Perſes en faſſent des

[a] *P. 11. 22.* [b] *p. 5. 9.10.14.108.109.110. 111.159.160. &c.*

Divinitez. Outre le témoignage de leurs livres qui ne parlent que d'un Dieu, & jamais d'adorer ny le Soleil ny le Feu, ou de leur demander rien, & qui ne leur donnent aucun des titres qu'ils attribuent à la Divinité : [a] outre cela leurs Prêtres & leurs Docteurs étant interrogez ſur cet article en divers endroits, dans la Perſe comme dans les Indes, ils répondent par tout conſtamment & ſans héſiter, qu'ils ne prétendent adorer qu'un Dieu createur & maître de toutes choſes : que c'eſt à luy ſeul qu'ils rendent leurs hommages & qu'ils adreſſent leurs prieres: qu'ils le font à la verité en preſence du Soleil & du Feu, mais ſans reconnoître dans l'un ny dans l'autre nulle Divinité, nul pouvoir de les exaucer. C'eſt le témoignage que rend de ceux d'Iſpahan [b] Mr. Sanſon Miſſionnaire François dans ſon *Etat preſent de la Perſe*; de ceux de la Carmanie M. Tavernier [c] dans ſes Voïages; de ceux d'autour de Surate & de Nuſſari quelques amis de Mon-

[a] *P. 12.* [b] *p. 263.* [c] *Liv. 4. chap. 8.*

ſieur Hydde [a] habituez en ces païs là, qu'il avoit priez de s'en informer exprès. Il eſt juſte d'en croire ces peuples ; puiſque perſonne ne peut mieux ſçavoir qu'eux-mêmes quels ſont leurs propres ſentimens & quelle intention ils ont dans cette eſpece de culte exterieur qu'on leur voit rendre au Soleil ou au Feu.

D'ailleurs on ſçait que [b] tout ce qu'ils recitent à l'honneur du Soleil commence par l'invocation du nom de Dieu incommunicable dans leur langue à tout autre qu'au Dieu ſouverain. Ce ne ſont que des eloges de cet aſtre, qui ſe reduiſent à célébrer la beauté, la bonté & les bienfaits du Createur; dont il eſt, diſent-ils, l'image la plus eclattante parmi toutes les choſes ſenſibles. Quelques-uns d'eux ajoûtent [c] que c'eſt le trône de Dieu, & le ſejour des ames bien-heureuſes. Mais ſelon Mr. Hydde, ce ne ſont que des reſtes de Manichéens, gens réputez pour hérétiques dans cette Religion.

Quoy qu'il en ſoit, [d] les Maho-

[a] *Pag. 9. 10.* [b] *p. 10. 14. 121.* [c] *p. 109.* [d] *p. 22.*

métans

metans de Perſe, tout ennemis qu'ils ſont de l'idolatrie, ne laiſſent pas de ſaluer le ſoleil par de ſemblables motifs, en lui faiſant des réverences profondes. * On ſçait auſſi, dit Mr. Hydde, que dans la Perſe & dans toute l'Aſie ç'a toûjours été la coûtume de ſe proſterner le front juſqu'à terre, non ſeulement devant les Souverains, mais même devant les grands de l'Etat; ſans que perſonne ſe ſoit aviſé d'y trouver ny idolatrie, ny ſuperſtition. Pourquoy voudroit-on qu'il y en eût davantage dans la même cérémonie pratiquée à l'honneur du ſoleil par ces Succeſſeurs des anciens Perſes; puiſqu'on eſt aſſuré d'ailleurs de la pureté de leurs ſentimens & de leurs intentions à cet égard? Il paroît donc, conclud nôtre Auteur, que les Mahometans, qui leur donnent le nom de *Ghebres*; c'eſt-à-dire, d'Idolatres, leur ſont une calomnie; c'eſt à peu près comme lorſqu'eux & les Proteſtans nous donnent le même nom, à cauſe du culte des Saints & des images.

* *Pag.* 14. 110.

Il eſt vray que M. Sanſon paroît douter ſi ces Perſes, en ſe défendant ainſi d'être adorateurs du ſoleil, ne le font point pour éviter la perſécution des Muſulmans dont ils ſont comme les Eſclaves. Mais Mr. Hydde peut répondre que ce doute n'eſt pas bien fondé. Car outre que, ſuivant le témoignage conſtant des Relations modernes, il n'y a point, comme il dit, de nation au monde [a] en qui, univerſellement parlant, on remarque plus de bonne foy, plus d'innocence, & plus de probité: outre cela, dis-je, ſi ce peuple étoit d'humeur à diſſimuler ou à feindre en matiére de Religion, il n'y a pas d'apparence [b] que depuis tant de ſiécles ils aimaſſent mieux gemir ſous le joug d'un ſi rude eſclavage, que de renoncer à la profeſſion de la leur, & que de faire exterieurement profeſſion du Mahometiſme, qui n'eſt pas à beaucoup près ſi gênant. Et ce qui fait encore mieux voir qu'on ne doit pas les ſoupçonner de menſonge en ce

[a] *P.* 21. 22. [b] *P.* 24.

point, [a] c'eſt qu'ils parlent le même langage là-deſſus, non ſeulement dans la Perſe, mais dans les Indes; où ils pourroient en toute liberté déclarer qu'ils adorent le ſoleil, s'il étoit vray qu'ils l'adoraſſent.

Mr. Hydde eſt ſi perſuadé du contraire, [b] qu'il croit que ce n'eſt qu'un culte purement civil, non plus que celui qu'ils ont toûjours rendu à leur Empereur, & même à ſes Images. Mais on ne voit pas bien comment cela peut s'accorder avec ce que l'Auteur marque luy-même du motif par lequel ils honorent ainſi le ſoleil: ſçavoir parce qu'entre les créatures viſibles c'eſt l'image la plus noble de la Divinité. Ce ſeroit parler plus conſéquemment s'il diſoit que cette eſpece de culte du ſoleil eſt un culte purement relatif, qui ſe termine non au ſoleil conſideré préciſément en luy-même, mais au Créateur dont il leur repreſente la grandeur & la Majeſté: à proportion comme parmi les Chrétiens l'honneur qu'on

[a] *P. 159. 160.* [b] *P. 10. 12. & 122.*

rend aux Images de Dieu ou des Saints & à la Croix, ne regarde pas le bois ni la pierre, les couleurs, ni le métal, mais ſe termine aux objets dont ils ſont la repréſentation. Et apparemment c'eſt ainſi que Mr. Hydde auroit diſculpé les Perſes, s'il n'étoit pas Proteſtant. Mais il aura bien vû que c'eût été juſtifier la diſtinction de *culte abſolu*, & de culte *relatif*, par laquelle les Catholiques ſe défendent du reproche d'Idolatrie. C'étoit une réponſe bien plus naturelle pour en exempter auſſi les Perſes, que celle dont il ſe ſert.

S'ils ne ſont point adorateurs du ſoleil, il eſt évident qu'ils le ſont encore moins du feu. * Il eſt vrai qu'ils témoigent avoir pour cet élement un reſpect fort ſingulier; qu'ils ont des *Pyrées*, c'eſt-à-dire, des édifices, ou ſi l'on veut des Temples bâtis exprès, dans leſquels ils l'entretiennent avec un ſoin extrême: & qu'ils ſont ſcrupuleux à l'excès pour éloigner tout ce qu'ils s'imaginent qui en peut alterer la pure-

* *P.* 13. 14. *p.* 20. 140. *&c.*

té ; jusques là qu'ils évitent d'en approcher trop près, de crainte qu'il ne soit soüillé par le souffle de leur haleine : que même dans leurs maisons ils se gardent bien de jetter dans le feu la moindre ordure ; tant s'en faut qu'ils voulussent l'employer à brûler ou des cadavres ou des corps vivans.

Mais toutes ces observances, quoyque ridicules & même superstitieuses, ne viennent point de ce qu'ils reconnoissent dans le feu aucune divinité ou aucun pouvoir, hors celui que tout le monde y reconnoît. Ce qu'ils ont en vûë, dit Mr. Hydde, c'est de conserver cet élement dans la pureté qui lui convient selon leurs idées : & ils n'en font pas moins à proportion pour les autres élemens.* Car c'est ainsi, par exemple, qu'afin de les préserver de la souïllure qu'ils contracteroient, ils ne jettent jamais dans l'eau les corps morts, soit des hommes, soit des animaux. Ils ne les enterrent pas non-plus : mais pour empêcher l'air, la terre & l'eau d'en

* *P.* 13. 137. 138. *&c.*

être infectez, ils les font manger par les oiseaux de proye, ou par d'autres animaux carnassiers, afin qu'ils leur servent de sepulcre.

C'est encore, selon Mr. Hydde, une de leurs maximes les plus inviolables, [a] de ne se servir jamais de l'eau pour éteindre le feu, pas même dans les incendies : mais s'ils ne peuvent l'arrêter autremeut, ils l'étouffent à force d'y jetter dessus de la terre. [b] Et par un semblable scrupule, ils ont en horreur le métier de forgeron : parce que pour donner la trempe au fer, il faut le plonger dans l'eau tout brûlant : chose qui leur paroît très-blâmable, & dont ils faisoient autrefois un crime capital. Car c'est, disent-ils, commettre ces deux élemens, & détruire l'un par l'autre.

Voilà pour ce qui regarde les Persans modernes, c'est-à-dire, ceux qui conservent cette Religion depuis que la Perse est sous le joug des Mahometans. Au regard de ceux d'auparavant, c'est un grand préjugé qu'elle vient d'eux & qu'ils n'en ont

[a] *P.* 20. [b] *P.* 24.

point changé, de voir que leurs descendans y demeurent attachez avec tant de constance, malgré les mauvais traitemens qu'elle leur attire depuis plus de mille ans. Car ils n'apportent point d'autre raison de cet attachement, si non que c'est la Religion primitive du pays.

Et en effet, Mr. Hydde parcourant tout l'espace de temps qu'il y a eu depuis la naissance de l'idolatrie, & les differens états où s'est trouvé cette nation sous l'Empire des Assyriens, des Medes, de Cyrus & de ses successeurs, d'Alexandre le Grand & des Macedoniens, des Arsacides &c. Jusqu'à l'entrée des Sarrazins; il fait voir par l'Ecriture, par les Histoires de la nation les plus anciennes & les plus averées, par le témoignage même de plusieurs Auteurs Grecs & Latins, que la Religion de Zoroastre s'est toûjours conservée parmi les Perses; & que si elle a souffert de temps en temps quelque altération ou quelque dechet, elle a été rétablie ensuite dans sa premiere pureté, du moins en ce qui regarde le culte d'un seul Dieu.

Mais les bornes qu'on s'eſt preſcrit ne permettent pas d'entrer ici dans le détail de tous ces faits.

LES MONUMENS DE ROME, ou deſcription des plus beaux Ouvrages de peinture, de ſculpture & d'Architecture, qui ſe voyent à Rome & aux environs par Mr. l'Abbé Raguenet. A Paris chez Jean Villette ruë St. Jacques in 12. pagg. 349.

CEtte Edition eſt déja la ſeconde, & vraiſemblablement ce ne ſera pas la derniere: car il eſt difficile de trouver un Ouvrage en même temps plus agréable & plus inſtructif. On y apprend non ſeulement quels ſont les plus beaux monumens de Rome, par qui ils ont été faits, & en quel endroit ils ſe gardent: mais encore quel eſt le caractére propre des excellens ouvriers, qui les ont travaillez, & ce qui fait le prix & la beauté particuliere de chaque piéce: En ſorte que ceux qui ne ſont pas connoiſſeurs peuvent le devenir en liſant ce livre, & y apprendre à bien ju-

ger&à parler ſçavamment des meilleurs Ouvrages de peinture, de ſculpture & d'Architecture.

On croiroit d'abord que Mr. Raguenet à plutôt entrepris de faire des éloges pompeux de ces ouvrages, que d'en faire de ſimples deſcriptions. Mais quand on fait reflexion qu'il ne décrit que ce que l'art des Anciens & des Modernes a jamais produit de plus parfait, on conçoit aiſement qu'il n'en pouvoit dire trop de bien. Au reſte ſes deſcriptions ſont vives & variées: elles donnent une idée nette de l'objet : & comme en voyant ces précieux monumens, on s'imagine voir la nature ; en liſant les deſcriptions que Mr. l'Abbé Raguenet en a faites, on s'imagine voir les monumens mêmes.

Nous voudrions pouvoir parler icy en détail de tous ces monumens: mais comme ils ſont en trop grand nombre, nous nous contenterons de dire un mot de ceux que l'Auteur a mis les premiers, en ſuivant comme lui l'ordre alphabetique des Egliſes, des Palais & des vignes,

où l'on voit les tableaux & les ſtatuës qu'il décrit.

Les peintures qu'on voit à la voute de S. André, *della Valle*, ſont de Dominique Zampieri, nommé communément *le Dominicain*, & natif de Bologne en Italie. Dans l'endroit le moins avantageux de la voute du chœur, le Peintre a repreſenté Jeſus-Chriſt appercevant Simon & André dans une barque, & les appellant à luy. Cette action qui ne conſiſte que dans un ſeul geſte très-ſimple, eſt exprimée de la maniére du monde la plus naturelle. Le mouvement de la barque & l'action de celui qui la conduit, ſont des expreſſions qui égalent ce qui a été fait de plus ſublime par les Peintres. Auſſi le Pouſſin diſoit qu'il ne connoiſſoit point d'autre Peintre que le Dominicain pour les expreſſions; & qu'en cela il avoit été plus loin que les Caraches ſes Maîtres. Les vertus peintes au-deſſus du cordon de l'Egliſe, les Evangeliſtes des quatre angles du Dôme paroiſſent de veritables ſtatuës.

Le ſaint Antoine qui ſe voit dans

l'Eglise du même nom près Sainte Marie Majeure est fort estimé. Mignard de qui est ce tableau, a sçû donner au Saint qu'il peignoit, un air grand & noble, & luy conserver en même temps le caractére d'un solitaire parfaitement mortifié.

Les Colonnes Antonine & Trajane se voyent dans les places qui ont le même nom. La Trajane est haute de 140. pieds,& l'Antonine de 175. Les bas reliefs dont elles sont couvertes representent les victoires remportées sous le regne de ces deux Empereurs. Les hommes, les chevaux, tout y vit, tout y combat avec fureur. Quoyqu'il y ait près de six mille figures, elles sont toutes également finies : mais ce qu'il y a de plus admirable c'est la proportion qu'on y a observée, & qui fait qu'on voit toutes ces figures égales, & celles qui sont au haut de la colonne aussi distinctement que celles qui sont au bas.

Il y a dans le Palais Borghese une Céne de N. S. par Titien Vecelli, qui a cela de singulier, que la table qui est une table longue paroît

toujours tournée du côté d'où on la regarde. Le ſaint Jean du Bronzini eſt de-même ; il eſt toûjours en face du ſpectateur.

On voit encore dans le même Palais le portrait de Paul V. en Moſaïque par Marcello Provenzale, dit communément le Provenſal. Il y a prés de deux millions de petites pierres employées au ſeul viſage, & l'ouvrage eſt ſi délicat qu'on prendroit cette Moſaique pour une veritable peinture à l'huile, & pour une peinture très-fine. Le S. Sebaſtien de Dominique Beccafumi, autrement appellé le Micarin, Peintre qui n'eſt pas fort connu d'ailleurs, eſt regardé comme un chef-d'œuvre. Ce qui frappe le plus dans ce tableau, c'eſt une femme charitable, qui retire les fléches du corps de S. Sebaſtien, avec une action qui fait connoître combien elle craint d'augmenter la douleur du Saint en voulant le ſoulager, & combien elle reſſent elle-même les peines qu'elle lui voit ſouffrir.

Le Groupe d'Apollon & de Daphné qui ſe voit à la vigne Borgheſe

hors de Rome, eſt communément appellé *le miracle de la ſculpture moderne.* Les pieds de Daphné, qui commencent à s'allonger en racines, ſont d'un travail admirable : on voit bien encore que ce ſont des pieds, quoyque ce ſoient déja des racines: on entrevoit dans le corps de Daphné, quoyque très-proportionné, l'idée d'un trônc d'arbre qui s'éleve & qui croît ; c'eſt l'inſtant du changement, & l'action même de la métamorphoſe que le Sculpteur a exprimée.

La peinture ne fait rien de plus vif & de plus animé que le buſte de marbre du Cardinal Scipion Borgheſe qui ſe voit à la même vigne. On y voit encore un David lançant une pierre, lequel eſt d'une grande beauté, ces trois Ouvrages ſont de Jean Laurent Bernini, ſi connu en France, ſous le nom de Cavalier Bernin. On dit qu'il a fait ſon portrait ſous la figure de David, & qu'il n'avoit que 18. ans lorſqu'il a fait le Groupe d'Apollon & de Daphné.

Le Dieu du ſommeil qui ſe voit au même lieu eſt du Cavalier Langardi.

Ce Sculpteur a choiſi la pierre de touche, dont la couleur eſt ſombre & obſcure pour faire la Statuë : & le petit Dieu paroît ſi bien endormi, qu'il ſemble que rien n'eſt capable de l'éveiller.

Hercule étouffant Antée qui ſe voit dans le Palais de la même vigne, eſt l'ouvrage du Cavalier Jean Lanfranc natif de Parme, dans les tableaux duquel on remarque une legereté de pinceau, qui fait ſon caractere propre.

Le Beliſaire mendiant, la Fauſtine avec ſon Gladiateur, l'Hermaphrodite dormant, Le Narciſſe qui ſe mire, le Seneque mourant, & le Sanglier ſont des Antiques de la même vigne dont on ne ſçait pas les Auteurs. Mais le plus precieux ouvrage de cette vigne eſt le Gladiateur d'Agaſias natif d'Epheſe. Cette ſtatuë eſt une des ſept fameuſes du premier rang, qui nous ſont reſtées des Anciens. Il n'y pas une ſeule partie du corps de ce Gladiateur, qui ne faſſe voir qu'il ramaſſe toutes ſes forces contre ſon adverſaire. Tous ſes muſcles ſont ten-

dus, gonflez, & concourent à la vehemence du coup qu'il veut porter.

Les deux chevaux de marbre qu'on voit à l'entrée du Capitole, ont une attitude pleine de vie & de mouvement : cependant ils paroissent froids en comparaison des deux de *Monte Cavallo :* l'un desquels est de Phidias, & l'autre de Praxitele, ces deux derniers sont tous en l'air, appuyez sur leurs jambes de derriere ; ils semblent faire effort pour s'échaper, malgré ceux qui les retiennent, il faudroit qu'un cheval vivant fût bien vigoureux, & qu'il eût été bien poussé pour faire paroître la fougue & les emportemens de ceux-cy.

Les deux Faustines qu'on voit sur l'escalier du Palais des Conservateurs du côté d'*Aracœli* sont très-belles ; mais elles le sont moins que la Faustine de la vigne *Mathéi.* Dans l'autre Palais des Conservateurs il y a une louve allaitant Romulus & Remus, qui est une piéce très-rare. La louve est d'un marbre gris blanc moucheté qui represente très-bien la couleur du poil des loups : Ro-

mulus & Remus ſont d'un marbre couleur de chair tirant ſur le roux ; & le tout eſt d'un travail fini avec la derniere délicateſſe. On admire dans la ſtatuë equeſtre de Marc Aurele le feu & la legereté du cheval : il ſemble qu'il va partir. La dorure du Marc Aurele eſt ſi fine & ſi intimement unie au bronze , qu'elle ne fait plus qu'un même corps avec ce metal.

Le tableau de ſaint Michel qu'on voit aux Capucins de *Capo-le Caſe* eſt de Guido Reni, appellé communément le Guide. Tous les talens de cet habile Peintre éclattent dans ce Tableau. On y apperçoit ſa maniere facile , noble & douce ; ſes coups hardis paſſez ſur les endroits les plus peinez ; ſa fineſſe dans les penſées , & toutes les autres perfections de ce grand Homme. Le Chriſt du même Peintre,qui ſe voit à la Chancellerie dans l'appartement du Cardinal Ottoboni eſt inimitable ; on n'a jamais vû tant de tranquillité avec tant de peine: dans un teint flétri , noirci de coups , & à travers le ſang qui coule ſur le vi-

ſage du Chriſt, le *Guide* a trouvé le moyen de faire paroître des traits éclatans de Majeſté, & un air de grandeur qui ſurprend.

Il y a dans l'Egliſe de ſainte Cecile une très-belle ſtatuë de cette Sainte qui eſt d'Etienne Maderne Lombard. La Sainte y eſt repréſentée dans la poſture où ſon corps s'eſt trouvé long-temps après ſa mort. Il ſemble qu'on voye effectivement une perſonne morte, & couverte d'habits qui ont pris un tour conforme à la poſture que luy a donnée ſa chute en tombant par terre. On diroit que cette ſtatuë eſt du Cavalier Bernin, pour la délicateſſe du travail, & la tendreſſe avec laquelle le marbre y eſt travaillé.

Parmi les Ouvrages de peinture qui ſont dans le Palais Chigi & qui appartiennent au Prince Dom Livio, il y a une Danaé qui reçoit dans un drap une pluye d'or. Ce tableau eſt du Corrége, & paſſe pour un de ſes meilleurs ouvrages. Auſſi on ne peut rien voir de plus fin pour les expreſſions, ni de plus délicat pour la fonte des couleurs; l'extrême

exactitude du travail n'empêche pas qu'il n'y paroiſſe une merveilleuſe facilité ; & cependant le Correge n'a jamais eu aucun Maître. Il devoit toute la perfection de ſon art à la ſeule excellence de ſon génie.

La Sainte Vierge qui ſe voit dans le même Palais eſt au jugement de tous les connoiſſeurs, le plus beau Tableau que Raphaël d'Urbin ait fait de cette eſpece, lui qui a fait une infinité de Vierges très belles. Dans ce Tableau la Sainte Vierge y tient l'Enfant Jeſus par le bras, & ſaint Jean s'approche de luy pour le baiſer. La Vierge a un air grand & majeſtueux, accompagné d'une ſimplicité charmante, Le corps du Jeſus & celui de ſaint Jean ſont parfaitement beaux &bien proportionnez. Le Jeſus en ſe laiſſant aborder familiéremeut de St. Jean, conſerve neanmoins je ne ſçay quelle gravité ſerieuſe qui le fait paroître le Maître. L'action de St. Jean, quoyque familiére, ne laiſſe pas d'être modeſte & reſpectueuſe. Les couleurs ſont ſi belles qu'elles charment les yeux, avant même qu'on diſ-

tingue le ſujet du Tableau.

On voit dans la galerie du Palais du Connétable Colonne un très-beau Tableau de Paul Veronéſe. C'eſt une Venus badinant avec ſon fils, qui luy veut ôter quelque choſe qu'elle tient, & qu'elle éleve de peur qu'il n'y atteigne. Ce ſeul Tableau fait voir la juſtice des éloges qu'on a faits de cet excellent Peintre, que perſonne n'a égalé pour la facilité du pinceau ; & dont les figures ſont ſi naturelles, & la pratique des couleurs ſi aiſée, qu'il ſemble qu'il ait tout fait ſans peine.

L'Hercule qu'on voit au Palais Farneſe eſt une des ſept ſtatuës antiques du prémier rang. Elle eſt de Glycon natif d'Athenes. Le Statuaire qui a voulu repreſenter Hercule épuiſé de travaux, a trouvé le ſecret de faire voir dans une même ſtatuë un prodige de force & de foibleſſe tout enſemble. Il a exprimé la force par la groſſeur & le grand nombre des muſcles du corps; & la foibleſſe par la ſituation de ces muſcles; qui quoyque gros & puiſſans, paroiſſent lâches & vuides d'eſprits.

On voit dans le même endroit un Groupe antique très-rare : il eſt d'Apollonius & de Tauriſcus anciens Sculpteurs natifs de Rhodes. L'expreſſion des figures y eſt très-vive & l'ordonnance très-belle : mais ce qu'on y admire davantage, c'eſt que cette piéce eſt compoſée de ſix figures, ſçavoir de deux hommes, de deux femmes, d'un enfant & d'un taureau, toutes plus grandes que le naturel, & diſtantes les unes des autres : & que neanmoins ces ſix figures ſont toutes tirées du même bloc de marbre.

Dans l'Egliſe de ſaint François à *Ripe*, il y a un Chriſt deſcendu de Croix, qui paſſe pour le plus beau Tableau qu'ait fait Annibal Carache. Ce qu'on y doit admirer davantage ce ſont les traits & les caracteres divins qui paroiſſent ſur le viſage du Chriſt, tout effacé qu'il eſt par la mort.

La ſtatuë de la Religion qui ſe voit dans l'Egliſe du Vatican au tombeau de Paul III. eſt de Guillaume de la Porte Lombard, un des Eleve de Michel Ange. Cette ſta-

tuë est si belle que Mr. Raguenet a crû pouvoir la comparer à la Faustine de la vigne Mathéi.

Un des plus beaux monumens qui soit à Rome est la Niobé & ses enfans. On ne voit nulle part un si grand nombre d'excellentes statuës dans un si petit espace. Ce sont quinze figures qui representent Niobé & ses enfans, qu'Apollon perce de fléches & fait mourir. La situation de tant de personnes fuyantes, effrayées, mortes & mourantes est admirable : mais la Niobé petrifiée est ce qui surprend le plus. Tout ce chefd'œuvre de sculpture est du fameux Praxitele.

Nous laissons les autres monumens que Mr. l'Abbé Raguenet a décrit dans le reste de son livre. Ceux qui ont fait le voyage de Rome auront le plaisir en lisant cet ouvrage, d'y trouver une relation fidelle des choses qu'ils ont le plus admirées dans cette Capitale du monde ; les autres s'en instruiront du moins autant qu'il le faut pour pouvoir parler avec exactitude de tous ces monumens, qui sont en-

core aujourd'huy l'admiration des Connoiſſeurs.

DE DUE SANTI MAMILiani, Arciveſcoui e Citadini di Palermo, Riſolutione Hiſtorica, &c. c'eſt à-dire : *Diſſertation hiſtorique ſur les deux Saints Mamiliens Archevêques & natifs de Palerme. Par Joſeph Vincent Maraſcia de Palerme avec la vie de ces Saints par Antoine Mongitore, de la même Ville.* pagg. 440. in 4°.

COmme les Critiques de France diſtinguent aujourd'huy deux ſaint Denys pour éclaircir l'Hiſtoire de l'Egliſe de Paris, quelques Sçavans de Sicile multiplient S. Mamilien Archevêque de Palerme pour reſoudre les difficultez de leur Hiſtoire. On imprima l'an paſſé à Palerme une diſſertation de Joſeph Vincent Maraſcia ſur ce ſujet. L'Auteur qui mourut l'an 1699. le 17. de Janvier, étoit du ſentiment de ceux qui diſtinguent deux Mamiliens. Il n'a qu'un ou deux critiques modernes dans ſon parti, & il

reconnoît qu'il parle contre le torrent des Hiſtoriens de Sicile, & même contre je ne ſçay quelle vray-ſemblance qui frappe d'abord, quand on fait reflexion que les deux Mamiliens ont eu des compagnons du même nom. Mais il a pour luy des manuſcrits anciens qu'il cite, & des conjectures qu'il a jugé ſolides. Il prouve que les Compagnons d'un des deux Mamiliens ont été Martyrs, & que ceux de l'autre ont été ſeulement Confeſſeurs. La plus forte raiſon qu'il ait euë pour ſe déterminer contre l'opinion commune eſt fondée, ſur ce que la tête d'un St. Mamilien Archevêque de Palerme ayant été envoyée de Rome à Palerme l'an 1657. on trouva deux années, après à Soane en Toſcane le corps entier de S. Mamilien Archevêque de Palerme. L'Auteur de cette diſſertation étoit de la Congregation de l'Oratoire de S. Jerôme de la Charité. Et c'eſt Mr. Antoine Mongitore Docteur en Theologie qui a eu ſoin de l'Edition de ſon livre, & qui a fait imprimer à la fin de l'ouvrage les vies differen-

tes des deux Mamiliens. Nous souhaiterions que l'extrait qu'on vient de nous envoyer de Palerme fût plus ample; mais nous avons jugé néanmoins que le Public aimera mieux l'avoir tel qu'il est, que d'ignorer sur quoy roule aujourd'huy la critique des Sçavans de Sicile.

La lettre qui nous apprend ce que nous venons de dire ajoute qu'une femme de Palerme accoucha le mois d'Aoust dernier d'un monstre qui avoit quatre pieds & la tête d'un cheval. Ce monstre sortit mort, & la mere, qui étoit la femme d'un Maquignon ayant été priée de dire ce qui avoit pû donner occasion à un tel accident, répondit que cela venoit aparemment de la frayeur qu'un cheval lui avoit causée.

GASPARIS SAGITTARII Historici Saxonici Historia Gothana, &c. c'est-à-dire : *Histoire de Gotha par Gaspar Sagittarius Historien de Saxe. Ouvrage achevé en grande partie par l'Auteur; mais à qui Guillaume Ernest Tenzelius Historien de Saxe a donné la derniére*

derniére main en travaillant sur les memoires de Sagittarius. A Jene aux frais de Jean Bielk Libraire l'an 1700. in 4°. pagg. 386.

QUoyque le livre dont nous donnons l'extrait ne soit que l'Histoire d'une seule ville de la Thuringe, il merite qu'on le connoisse.

Quelques Sçavans disent que les Goths ont bâti Gotha, & ils fondent leur conjecture sur ce que des massons remuans il y a quelques années une vieille tour découvrirent dans les fondemens deux pierres, sur l'une desquelles on voyoit la figure du dragon que les Goths portoient à leurs drapeaux en temps de guerre, & sur l'autre la figure d'un mouton qu'ils portoient sur leurs mêmes drapeaux en temps de paix. Les armoiries de la ville sont chargées de la figure & du nom de Gothard Abbé d'Hersfeld & quelques Auteurs concluent de là que cet Abbé est le fondateur de Gotha. D'autres attribuent ce titre à Henri l'Oiseleur qui a bâti la plupart des

villes de la Thuringe. Il y en a même qui croient que Guillaume Archevêque de Mayence fils d'Othon I. pourroit bien avoir jetté les fondemens de cette ville. Mais il est plus vrai semblable que le nom de Gotha qui signifie *agréable & fertile* est pris de la beauté & de la bonté du pays où est bâtie la ville de ce nom.

On convient plus aisément des maisons qui ont possedé Gotha. Louïs le Barbu Landgrave de Thuringe la possedoit dans l'onziéme siécle. Il étoit de la maison des Comtes de Schuarzbourg, & le dernier Landgrave de sa famille a été Henri ennemi déclaré de l'Empereur Frideric II. Albert de la maison des Comptes d'Arnshaut devint Maître de la Thuringe vers la fin du 13. siécle, & sa maison a fini dans la personne de Frederic qui mourut en 1440.

La Thuringe tomba dans la maison de Saxe du temps de l'Electeur Frederic le Pacifique, & de Guillaume son frere, fils de Frederic le Guerrier. Elle fut du partage de

Guillaume, mais il mourut ſans enfans en 1482. & Erneſt ſon neveu fils de Frederic le Pacifique la partageant avec ſon frere Albert ſe reſerva Gotha. L'Electeur Jean Frederic I. fut depoüillé de ſon Electorat par l'Empereur Charles-Quint, La Duché de Gotha reſta neanmoins à ſon fils Jean Frederic II. Celui-ci merita de la perdre à cauſe de ſa mauvaiſe conduitte. Jean Guillaume ſon frere en devint Maître, & comme il n'eut point d'enfans, Jean Caſimir ſon neveu, & fils de Jean Frederic II. ceda la ville de Gotha à ſon frere Jean Erneſt, & Jean Erneſt la laiſſa par teſtament à ſon neveu Erneſt dit le pieux & fils de Jean Caſimir.

C'eſt cet Erneſt qui a rendu Gotha recommandable en la choiſiſſant l'an 1640. pour le lieu de ſon ſejour. Il mourut en 1685. & Frederic ſon Fils garda Gotha dans le partage qu'il fit avec ſes freres.

La ville dont nous parlons avoit autrefois un château nommé Grimenſtein, & quelques medailles qu'on y a trouvées prouvent qu'il

étoit déja bâti du temps que les Goths & les François partagerent la Thuringe. Charles-Quint fit raſer les fortifications du château. Il permit neanmoins dans la ſuitte de les relever. C'eſt pourquoy Grimenſtein a ſubſiſté juſqu'en 1567. qu'il fut entierement détruit. Les Ducs de Saxe Gotha ont bâti un autre château nommé Frideſtein.

On n'attend pas qu'on traitte icy au long des Egliſes, des Monaſteres & des Hôpitaux de Gotha ſur leſquels l'Auteur s'étend, on dira préciſément ce qui merite davantage d'être remarqué. L'Egliſe de Grimenſtein devint Collegiale du temps de ſainte Elizabeth femme de Loüis V I. Landgrave de Thuringe. La même Sainte & le Landgrave ſon mary fonderent l'Hôpital de Gotha l'an 1229. & ils en donnerent la conduite aux freres de l'ordre de St. Lazare qui fut reüni l'an 1490. à celuy des Chevaliers de St. Jean de Jeruſalem dits à preſent de Malthe. L'Abbaye de ſainte Croix maiſon de filles de l'Ordre de Ciſteaux fut fondée en 1251. & le Convent

des Hermites de St. Auguſtin le fut l'année ſuivante.

Il ſera utile pour l'Hiſtoire du Lutheraniſme d'obſerver que la Collegiale de Gotha fut ruinée en 1530. & qu'on y envoya un Prédicateur Lutherien pour la Garniſon en 1543. que le dernier Commandeur de l'Hôpital fut Pierre Clopſtein qui ſe démit de ſa Commanderie entre les mains des Magiſtrats de Gotha, & ſe maria après s'être fait Lutherien; que la derniere Abbeſſe de ſainte Croix avoit nom Marguerite & ne peût reſiſter aux empreſſemens de l'Electeur Frideric qui luy demanda ſa démiſſion en 1523. que les Hermites de ſaint Auguſtin furent chaſſez de leur Couvent en 1525. & qu'une partie de leurs biens fut employée à augmenter les revenus du College de la ville.

Le premier Surintendant c'eſt-à-dire Evêque des Lutheriens de Gotha fut Frideric Mecum, celui de tous les Partiſans de Luther qui contribua le plus à détruire la Religion Catholique dans la Thuringe & dans la Miſnie; il mourut la mê-

me année que Luther en 1546. Nôtre Historien donne la liste de ses successeurs & celle des Recteurs & des Professeurs du College de la ville.

L'histoire de Gotha devient ensuite presque la même chose que l'histoire des Ducs de Saxe-Gotha. On y donne un abregé de la vie des principaux Officiers, Conseillers d'Etat, Secretaires, Chanceliers, Maréchaux &c. de cette Cour depuis 1640. Et si quelqu'un étoit assez curieux pour vouloir connoître jusqu'aux Echevins, & aux Conseillers de la même ville, il trouveroit dequoi se contenter.

Guillaume Ernest Tenzelius à qui nous devons une partie de l'histoire de Gotha, ayant trouvé un manuscrit des lettres de Conradus Mucianus Rufus dans la Bibliotheque de la ville de Francfort, les a joints à l'histoire de Gotha, parceque Mucianus a été Chanoine de cette ville. Mucianus sçavoit les belles lettres, le droit, & la Philosophie. Il avoit même lû quelques uns des Peres. Le repos le charmoit

tellement qu'il fit graver ces paroles sur la porte de sa maison : *Heureuse tranquillité*, c'étoit un homme d'un commerce agréable, & estimé des Sçavans. Le chagrin qu'il eut de perdre son Canonicat lorsque le Lutheranisme s'établit à Gotha l'affligea beaucoup, il mourut deux ou trois ans après l'an 1526.

Mucianus avoit du goût pour la belle latinité, & il écrivoit d'une maniere fort coupée. Il y a de l'amenité dans ses lettres, & l'on y voit quelques dissertations. Il croit par ex. que *veterani* & nos Gentilshommes; *Decuriones* & les Echevins; *Aratores* & les propriétaires des terres sont une même chose. Il applique un trait d'histoire avec esprit, sa critique est quelquefois fine. Mais il faut lire un très-grand nombre de ses lettres pour trouver quelque endroit de ce caractére. Il n'estimoit pas les Theologiens Scholastiques, & il n'épargnoit pas les Religieux quand il avoit occasion de les railler. Dans sa lettre 267. il parle de la Religion comme un homme qui la regardoit à peu près comme

un simple systeme. Ses vers sont assez méchans. Je n'ai presque vû qu'une épigrame qui vaille quelque chose. On dit dans la Préface qu'on trouvera beaucoup de lumiere pour l'histoire dans les lettres de Mucianus, mais c'est un éloge outré, car au fond on n'y observe rien de considérable sur cet article. Le volume est partagé en deux parties, & l'on y voit non seulement des lettres de Mucianus, mais de plus des lettres & des vers de la façon de ses amis.

TRAITTE' POUR LA *pratique des forces mouvantes, par Mr. Gobert, cy-devant Intendant des Bâtimens du Roy.* A Paris, chez Jean-Bapt. de l'Espine ruë Saint Jacques 1702. in 4°. pagg. 80.

MR. Gobert Auteur de ce Traitté est un homme qui a beaucoup d'experience dans la pratique des Méchaniques. Etant Intendant des Bâtimens du Roy, il a été employé, soit à assembler les eaux des plaines de Paclay, & les conduire à Versailles, soit aux tra-

vaux de la riviere d'Eure.

Ce qu'il s'eſt propoſé dans cet ouvrage, c'eſt de rendre ſenſible aux jeunes gens & aux Ouvriers mêmes les regles de la Statique & des Forces mouvantes. Ce deſſein étoit très-loüable : les Méchaniques ſont d'uñ ſi grand uſage, qu'on ne ſçauroit trop travailler à les éclaircir, & à en rendre facile l'intelligence. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter que l'Auteur eût ſçû auſſi-bien parler des Méchaniques, qu'il ſçait bien s'en ſervir: & qu'il eût eu autant de juſteſſe dans ſes expreſſions, qu'il en a eu dans ſes operations, toutes les fois qu'il a été employé. Tous ſes principes ſe reduiſent à deux ou trois réflexions ſur l'équilibre, qu'il a jugé à propos d'appeller démonſtrations.

La prémiere regarde l'équilibre des poids mis dans une balance, dont les bras ſont égaux. Il prétend qu'il n'y a qu'à reflechir ſur ce que l'on voit tous les jours en ce genre, pour ſe convaincre de l'impoſſibilité du mouvement perpetuel par les Forces mouvantes. On a aſſez de

peine à deviner quelle eſt là-deſſus la penſée de l'Auteur : il ſemble neanmoins que voici ce qu'il à voulu dire : Il n'y a que le mouvement en ligne courbe,tel qu'eſt par exemple le mouvement circulaire, qui puiſſe durer toûjours. D'ailleurs on ne peut pas ſuppoſer que le mouvement circulaire dure toûjours par le moyen des Forces mouvantes, ſans imaginer deux poids qui alternativement ſoient tantôt plus forts,tantôt plus foibles l'un que l'autre. Car ſi l'un des deux l'emportoit conſtamment ſur l'autre, le mouvement finiroit bien-tôt. Or il ne ſe peut pas faire que deux poids deviennent alternativement plus forts, ou plus foibles, ſans que dans le periode de leur mouvement il ſe trouve un poids où ils ſoient en équilibre, & par conſequent où ils ſoient contraints de s'arrêter.

La ſeconde réflexion eſt ſur l'équilibre qui ſe trouve entre les poids inégaux, lorſque les bras de la balance ſont en proportion reciproque de leurs poids. Sur quoi Mr. Gobert remarque que la proportion du

poids avec l'eſpace que la Force mouvante doit parcourir & avec le tems qu'elle y employe eſt le principe d'où l'on doit tirer toutes les regles de la Statique. Les figures exactes qu'il a eu ſoin d'inſerer en pluſieurs endroits de ſon Livre ſervent beaucoup à faire comprendre ce qu'il a voulu dire. Sa maniere de rapporter la Roüe, les Poulies, le Plan incliné, le Coin & la Vis, à la Balance ou au Levier eſt aſſez commune. Ce qu'il ajoûte ſur la diminution des forces par le frottement & ſur les ondulations qui ſe font dans l'eau, lorſqu'on y jette une pierre, eſt plus ſingulier.

Mais ce qu'il y a de plus curieux dans ſon Livre, ſont les deux nouvelles machines qu'on voit à la fin. La premiere eſt une eſpece de petit chariot, par le moyen duquel une force qui eſt comme deux livres, peut tirer en montant un poids de trois mille livres. L'autre eſt un niveau d'eau très-juſte & très-ſur. On ne donne point ici la deſcription de ces deux machines : pour les concevoir il n'y a qu'à jetter les yeux

ſur les figures que l'Auteur en a fait graver dans ſon Livre.

DISSERTATION APOLOGETIQUE pour le Bien-heureux Robert d'Arbriſſelles, Fondateur de l'Ordre de Font-Evraud, ſur ce qu'en a dit Mr. Bayle dans ſon Dictionnaire hiſtorique & critique, avec des éclairciſſemens ſur cette Diſſertation. A Anvers, chez Henry Desbordes Libraire d'Amſterdam. 1701. in 8°. pagg. 408.

MR. Bayle en parlant dans ſon Dictionnaire du B. Robert d'Arbriſſelles a rapporté ce qu'on dit du nouveau genre de Martyre qu'on lui attribuë; genre de Martyre inconnu aux premiers Chrétiens, contraire à l'eſprit de l'Evangile&à la pratique desSaints; qui enſeignent tous, qu'en matiere de pureté, pour vaincre, il faut fuir, & ne jamais s'expoſer volontairement au danger. Mais comme il s'en faut bien que ce qui s'eſt dit ſur cela du celebre Fondateur de l'Ordre de Font-Evraud ne ſoit certain, Mr.

Bayle a eu assez d'équité pour avertir les Lecteurs, qu'il *n'avoit garde d'affirmer ce qui se dit de lui, & qu'il trouvoit très-fortes les raisons de son Apologiste*, le R. P. de la Main-ferme.

Cette déclaration de Mr. Bayle n'a pas paru suffisante aux Religieux de Font-Evraud. Ils prétendent que cet habile Protestant devoit en cet endroit se recrier contre la fausseté avec plus de vivacité qu'il n'a fait: & c'est pour le prouver qu'on a composé cette Dissertation Apologetique.

L'accusation qu'on intente au B. Robert d'Arbrisselles est uniquement appuyée sur quelques lettres: l'une imprimée parmi celles de Geoffroy Abbé de Vendôme, l'autre attribuée à Marbodus Evêque de Rennes, ou à Ildebert Evêque du Mans, & une troisiéme qu'on dit être de Pierre de Saumur.

On peut détruire en trois maniere la preuve qu'on tire de ces lettres. 1°. En faisant voir que ces lettres n'ont point été écrites par les grands Hommes à qui on les attribuë, mais par les ennemis du B.

Robert. 2°. En montrant que ces lettres ne prouvent point le fait en question. 3°. En prouvant que le fait est faux, & par consequent qu'on ne doit point ajoûter foy aux lettres qui pourroient le contenir. L'Auteur de la Dissertation Apologetiqué qui paroît un homme sincere & judicieux, s'est attaché à toutes ces trois manieres, & s'en est servi autant que son sujet & la verité le lui ont permis.

1. Il reconnoît que la lettre que le P. Sirmond Jésuite a fait imprimer avec les autres lettres de Geoffroy de Vendôme, est incontestablement de cet illustre Abbé. Le P. de la Main-ferme avoit prétendu le contraire, fondé principalement sur ce qu'elle ne se trouvoit point, disoit-il, dans le Manuscrit de Vendôme, qui paroît original. Ce fait est très faux: La lettre se voit encore aujourd'hui dans le Manuscrit. Le P. de la Main-ferme est neanmoins excusable, il n'avoit point vû le Manuscrit en question: & quand il a assuré que la lettre ne s'y trouvoit pas, il ne l'a fait que sur la foy

d'une attestation juridique & pardevant Notaires. donnée par le R. P. Marsole Benedictin, qui avoit été Religieux de Font-Evraud, qui étoit âlors Prieur de l'Abbaye de Vendôme, & qui a été depuis General de sa Congregation.

Mais ce que le P. de la Main-ferme a avancé de bonne foy, appuyé sur un tel témoignage, & de plus autorisé par l'approbation tacite du sçavant P. Mabillon, à qui il avoit communiqué son Livre; il n'est plus permis maintenant de le soutenir sans parler contre la verité connuë. C'est une chose constante & averée que cette lettre est dans le Manuscrit de Vendôme, qu'elle y est en son rang, & telle qu'elle a été donnée par le P. Sirmond. Il est vrai qu'elle y est sans titre, parce qu'on a coupé la feuille qui en faisoit le commencement, & c'est peut-étre ce qui a trompé le P. Marsole: mais les 3. pages suivantes font assez connoître à qui elle s'adresse, & sont conformes à ce que nous en voyons d'imprimé. C'est le R. P. Prieur de Vendôme qui écrit tout cela au R. P.

Prieur de St. Florent de Saumur.

Ajoûtez que la même lettre eſt toute entiere dans le Manuſcrit de l'Abbaye de la Couture du Mans, & dans celui des Cordeliers de Sainte Croix de Florence. De plus elle eſt de même ſtile que les autres lettres de Geoffroy : Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches, & quelques autres Sçavans en jugent ainſi. Il n'y a donc aucun lieu de douter qu'elle ne ſoit veritablement de l'Abbé de Vendôme.

2. Il n'en eſt pas de même de la lettre attribuée à Marbodus. Evêque de Rennes, ou à Ildebert Evêque du Mans, & puis Archevêque de Tours. On n'a aucune raiſon de dire qu'elle ſoit ni de l'un ni de l'autre. Elle ſe trouve dans la collection des ouvrages de Marbodus imprimée à Rennes en 1524. mais l'Auteur de cette collection à tant fait d'Anachroniſmes, que ſon autorité doit être contée pour rien. Le manuſcrit de ſaint Victor, où elle ſe trouve à la fin des lettres d'Ildebert ne prouve gueres davantage. Car elle y eſt la derniere de toutes,

après celles qu'Ildebert a écrites étant Archevêque de Tours, & depuis la mort du B. Robert. On n'y voit ni le nom de celui qui l'écrit, ni le nom de celui à qui elle s'adresse. Ainsi il y a bien de l'apparence qu'elle n'a été ajoûtée à celles d'Ildebert dans ce Manuscrit, que par l'ignorance du Copiste, comme elle a été inserée parmi les Ouvrages de Marbodus par l'ignorance de celui qui en a fait l'édition. Il n'y a qu'à reflechir sur le stile de la lettre & sur les choses qu'elle contient, pour s'appercevoir aussi-tôt qu'elle est indigne de ces deux Prélats. Mais qui en seroit donc l'Auteur?

Abelard écrit que Roscelin, qui avoit été condamné dans un Concile de Soissons, & qui fut chassé de France & d'Angleterre pour sa mauvaise Doctrine, voulut s'en vanger sur Robert d'Arbrisselles & sur saint Anselme Archevêque de Cantorberi, qui avoient tous deux combattus ses erreurs, le premier dans ses sermons, le second dans ses écrits; que pour cela il tâcha de les décrier l'un & l'autre: & qu'il

fabriqua une lettre pleine d'impudence contre l'un des deux : *Ausus est contumacem confingere Epistolam.* Est-ce une conjecture mal fondée que de dire que cette lettre est justement celle qu'on attribuë sans aucun fondement à Marbodus ou à Ildebert ?

3. Il est certain que Geoffroy n'a jamais crû que les bruits, sur lesquels il écrivit à Robert d'Arbrisselles fussent veritables : ou s'il l'a crû, il faut dire qu'il fut bientôt détrompé. Car s'il avoit ajoûté foy à ces faux bruits, & qu'il fût demeuré dans cette creance, il auroit dû rompre tout commerce avec Robert. Or il est certain qu'il a toûjours conservé pour le pieux Fondateur de l'Ordre de Font-Evraud une estime & une amitié constante. L'Auteur de la Dissertation le démontre invinciblement. On ne met point ici ses preuves de peur d'être trop long.

Il en est de même de Marbodus & d'Ildebert qui ont toûjours protegé l'Ordre de Font-Evraud & son Instituteur, qui en ont pris la dé-

fense, & soutenu les interêts en plusieurs occasions : ce qu'ils n'auroient jamais fait, s'ils étoient Auteurs de la lettre que quelques personnes leur attribuënt, & s'ils avoint crû les faits contenus dans cette lettre.

4. Pour la lettre de Pierre de Saumur, elle est perduë, & l'on ne sçait pas ce qu'elle contenoit. Il faut seulement remarquer deux choses. La premiere, qu'il n'est pas étonnant que Pierre de Saumur ait écrit une lettre contre le Fondateur de l'ordre de Font-Evraud : puisque nous sçavons que l'Abbaye de St. Florent de Saumur, dont Pierre étoit Moine, eut en ce tems-là un grand procés avec l'Abbaye de Font-Evraud. *Willelmus Abbas sancti Florentii cum Monachis suis fecit clamorem de Ecclesia Fontis-Ebraldi.* La seconde, que quand le procez eut été terminé & jugé en faveur de l'Abbaye de Font-Evraud, les Moines de St. Florent changerent bien de langage. Guillaume qui en étoit Abbé, & le fameux Suger qui fut depuis Abbé de St. Denis, qui fai-

ſoit vers ce tems-là ſes études à Saumur, firent de grands éloges de la pieté de Robert d'Arbriſſelles. Ce que l'on oppoſe du Concile d'Alby eſt de nulle importance.

5. La lettre de Geoffroy n'affirme rien. On n'a pas même oſé rien affirmer dans la prétenduë lettre de Marbodus ou d'Ildebert : Mais tout ce qu'on dit dans l'une & l'autre au deſavantage de Robert, eſt uniquement fondé ſur des bruits, ſur des *oüy dire : Fama diſcurrente ſiniſtra audivimus. . . . . Sicut fama ſparſit. . . . . Ut dicitur. . . . . Loquntur. . . . . &c.* C'eſt-à-dire, que ces lettres furent écrites à l'occaſion des faux bruits que Roſcelin avoit malicieuſement & par vengeance répandus contre Robert ; & qui ne doivent pas faire plus de tort à ſa réputation, que ceux que le même Hérétique répandit au même tems contre St. Anſelme, en ont fait à la réputation de ce grand Archevêque.

6. Si le B. Robert, dit l'Auteur de la Diſſertation avoit eu quelque choſe à ſe reprocher en matiere de

pureté ; & si sa réputation n'avoit pas été nette de ce côté-là, auroit-il eu la hardiesse de prêcher continuellement, comme il faisoit, contre les crimes des Grands, & contre ceux des Ecclesiastiques ? Ne se seroit-il pas attiré les reproches de tous ceux dont il attaquoit la conduite ? mais sur tout, comment auroit-il osé presque lui seul publier la sentence d'Anatheme portée au Concile de Poitiers contre la Reine Bertrade & contre le Roy même, qui avoit épousé cette Princesse contre les Loix de l'Eglise ? Cette seule action fait voir l'innocence & l'intrepidité de Robert, la grandeur de son zéle, & le mépris qu'il faisoit de la vie.

7. On peut encore prouver l'innocence de ce Bien-heureux par le témoignage de plusieurs personnes célébres qui vivoient de son tems, & qui eussent dû naturellement lui être opposez.

8. Ceux qui sçavent combien le pieux Fondateur de l'Ordre de Font-Evraud a été distingué & honoré pendant sa vie, ne doivent

point être surpris qu'il ait eu quelques envieux. Mais par sa conduite irreprochable, il a forcé l'envie même à le respecter.

9. Enfin l'Auteur tire un argument très fort de ce qui arriva à la mort du B. Robert: de l'estime extraordinaire que tous les peuples firent paroître pour ce grand Serviteur de Dieu, & des marques de pieté, d'humilité, & de toutes les vertus chrétiennes qu'il donna dans cette occasion.

On ne fait qu'indiquer les choses contenuës dans les trois derniers articles : mais on ose assurer qu'on ne peut pas lire ce que l'Auteur de la Dissertation a ramassé, sans demeurer pleinement convaincu de l'innocence & de la pieté de Robert d'Arbrisselles ; sur tout lorsqu'on fait reflexion que ceux qui l'ont attaqué ne s'appuyent que sur deux lettres, où il est fait seulement mention d'un bruit confus & sans auteur: au lieu que ceux qui le défendent ont une infinité de preuves positives de son innocence & de sa bonne conduite.

L'Auteur a joint à sa Dissertation près de 100. pages d'Eclaircissemens, ou Notes sçavantes & curieuses. Son éclaircissement sur l'esprit de l'Ordre de Font-Evraud merite d'être lû.

TRAITTE' DE LA CHAMBRE des Comptes, de ses Officiers, & des matieres dont elle connoît. A Paris chez Jacques Morel & Jean Charpentier au Palais 1702. in 8°. pagg. 259.

LA Chambre des Comptes de Paris, dont il est difficile de déterrer la premiere origine, n'a été renduë sedentaire que par Philippe le Bel. Elle fut d'abord composée de deux premiers Presidens, l'un desquels étoit Clerc, & l'autre Laic, & de cinq Maitres des Comptes, trois Clercs & deux Laics.

Dans les commencemens le premier President Clerc étoit ordinairement un Prélat. La Charge de premier President Laic, tandis qu'elle a subsisté, a toûjours éte remplie par des personnes de grande consi-

deration : Jacques de Bourbon Prince du Sang & grand Bouteillier de France la poſſedoit ſous Charles VI. Meſſire Jean Nicolaï Maître des Requêtes fut pourvû ſous Louïs XII. en 1506. d'une des Charges de premier Preſident, qui depuis ce tems-là a preſque toûjours été dans ſa famille : enſorte que Mr. le premier Preſident d'aujourd'hui eſt le ſeptiéme de ſon nom qui l'a poſſedée.

L'Auteur, dès le commencement de ſon Livre, a donné une liſte des Preſidens de la Chambre, mais qui eſt imparfaite. Il y confond les premiers Preſidens Clercs, avec les premiers Preſidens Laics, quoique leurs Charges ayent toûjours été diſtinguées. Celle de premier Preſident Laic fut ſuprimée en 1568. il n'y a que la Charge de premier Preſident Clerc qui ſubſiſte aujourd'hui : C'eſt celle-là qui depuis prés de deux ſiécles eſt dans la famille de Mr. Nicolaï. La même liſte ne marque point de premier Preſident avant l'an 1397. Cependant l'on a la liſte de tous les Officiers de la Chambre

bre depuis l'année 1304. Philippe le long, continuë nôtre Auteur, ajoûta deux Maîtres des Comptes aux cinq autres, un Clerc & un Laïc, des Avocats & des Procureurs Generaux : avant ce tems-là l'Avocat & le Procureur General du Parlement servoient aussi pour la Chambre des Comptes.

En 1511. Louïs XII. par son Edit de Blois reduisit les Officiers de la Chambre à deux Presidens, dix Maîtres, deux Correcteurs, 16. Clercs Auditeurs, un Avocat & un Procureur General, deux Greffiers, un Receveur & un Huissier. François I. ajoûta en divers tems deux Presidens, deux Maîtres, deux Correcteurs, quatre Auditeurs : & distingua les Bureaux. Henry II. multiplia les Officiers au double, & introduisit les deux semestres. Ainsi la Chambre fut dès-lors composée de huit Presidens, 24. Maîtres, 8. Correcteurs & 40. Auditeurs. C'est en ce tems-là que les Auditeurs, qu'on appelloit auparavant Clercs d'embas, reçûrent la qualité de Conseillers du

Roy. Mais on ne peut pas dire, comme le ſuppoſe l'Auteur, que les Auditeurs des Comptes ne ſont originairement que les Clercs des Maîtres des Comptes. Les Auditeurs ont toujours été Clercs du Roy & à ſes gages.

La Chambre des Comptes eſt maintenant beaucoup plus nombreuſe qu'elle n'étoit autrefois. Elle a un premier Preſident, 12. autres Preſidens, 74. Maîtres, 34. Correcteurs, 78. Auditeurs, un Avocat & un Procureur Géneral, avec 4. Subſtituts, 3. Greffiers, un premier Huiſſier, un Receveur des Epices, un Payeur des gages, 29. Procureurs & 30. Huiſſiers. Le Relieur & le Garde des Livres créez en 1520. ne devoient ſçavoir ni lire, ni écrire, de peur qu'il ne revelaſſent les ſecrets de la Chambre. Dans les commencemens il en étoit de même de l'Huiſſier : mais cela a changé depuis.

Anciennement il n'y avoit que les Officiers Lettrez & qui étoient reçûs ſur la Loy, à qui il fût permis de porter la robe longue & le

bonnet quarré : les autres portoient la robe courte, & la toque de velours. Maintenant ceux qui ne ſont pas Lettrez portent la toque à leur reception ſeulement.

Le premiere & la plus eſſentielle fonction de la Chambre des Comptes eſt l'examen & le jugement des Comptes de tous ceux qui manient les deniers du Roy. Elle a dans ſon reſſort ſeize Généralités, ſçavoir celles de Paris, de Tours, de Flandres, d'Amiens, de Moulins, de Lion, d'Orleans, de Riom, de Montauban, de Soiſſons, de Limoges, de Bourges, de Châlons, de Poitiers, de la Rochelle & de Bourdeaux. Les Généralités & les Elections qui en dépendent ne font que deux natures de Comptes differens : les Comptes des Receveurs des Tailles, & ceux de la Recepte Generale des Finances.

S. Loüis, pour fournir aux frais de la guerre contre les Infidelles leva le vingtiéme du revenu de ſes Sujets ; mais cette levée n'eut point de ſuite. L'Auteur dit que le Roy Charles V. eſt le premier qui ait

fait une impoſition ſous le nom de Tailles, pour ſatisfaire à la rançon du Roy Jean pris par les Anglois: mais ce furent les Aides & non pas les Tailles, qui furent établies pour la delivrance du Roy Jean. Charles VII. eſt le premier qui ait rendu les Tailles ordinaires en France.

On rend auſſi compte à la Chambre des deniers communs & d'octroy. On appelle ainſi les droits qui ſe levent par la permiſſion du Roy & en vertu de ſes lettres patentes, ſur le vin & autres denrées qui entrent dans les Villes. Autrefois ces droits ne s'accordoient que pour un certain nombre d'années, au bout deſquelles il falloit demander des lettres de continuation d'Octroy. La moitié des deniers d'Octroy appartient aux Villes, & l'autre moitié au Roy qui a créé en 1689. des Receveurs pour les deniers d'Octroy.

Les autres Comptes qui ſe rendent à la Chambre ſont. 1. La recepte du Domaine, qui eſt proprement le patrimoine des Roys. Il y a le Domaine *immuable*, qui

ſont les Cens, Rentes & Redevances deuës au Roy , qui ne changent point de valeur. Le Domaine *muable* eſt celui qui peut augmenter ou diminuer de prix au renouvellement des baux. Le *Caſuel* fait partie du Domaine muable. 2. Les Gabelles & les cinq groſſes Fermes. Philippe le Bel eſt celui qui a mis le premier un impoſt ſur le ſel. Charles. V. réunit ce droit au Domaine, & ordonna qu'il ſeroit levé à perpetuité. Charles VII. & ſur tout François I. l'ont beaucoup augmenté depuis. 3. Les Aides. 4. La maiſon du Roy , & pluſieurs autres articles qu'il ſeroit trop long de rapporter.

On ne décrit point icy dans le détail , la maniere dont tous ces comptes s'examinent & ſe jugent à la chambre. Il faudroit pour cela tranſcrire la plus grande partie du Livre. Le peu de fautes qu'on y a remarquées , n'empêche pas que l'ouvrage ne puiſſe être utile , & qu'il ne ſoit d'une grande recherche. Comme l'Auteur , n'a pas voulu ſe faire connoître,on a crû qu'on

pouvoit plus librement marquer les fautes qui ſe ſont gliſſéees dans ſon Traitté. Quelque exact que ſoit un Ecrivain, il eſt impoſſible qu'il ne lui échappe toûjours pluſieurs mépriſes dans ces ſortes d'Ouvrages; & ceux qui aiment la verité ne ſçauroient trouver mauvais, qu'on avertiſſe le public de celles qu'on y a pu découvrir.

PLEURITICOLOGIA, ſive Syntagma univerſale de Pleuritide & ejus curatione, autore Franciſco Henriquez, Luſitano Tranſmontanenſi, Doctore Laureato &c... C'eſt-à-dire, *Traitté general de la Pleureſie, & de la maniere de la guerir; par François Henriquez Portugais de la Province de Tra los montes, Docteur en Medecine. A Lisbonne chez Antoine Pedroſo Galran* 1701. *in* 4°. *pagg.* 448.

COmme la Pleuréſie eſt du nombre des maladies aiguës & violentes, l'Auteur a crû qu'il devoit commencer ſon Traitté par exami-

ner & resoudre plusieurs difficultez considerables touchant ces sortes de maladies, & les remedes extraordinaires qu'on doit employer pour les guerir. Ensuite il entre dans le détail de ce qui regarde la Pleurésie. Il propose plusieurs remedes efficaces contre ce mal. Ces remedes meritent d'autant plus d'être estimez, que l'Auteur les a éprouvez plusieurs fois avec succés.

Cet extrait & le suivant nous ont été envoyez de Portugal. Si nous avions eu les livres mêmes, nous en aurions rendu un compte plus au long.

OBRAS SPIRITUAES DE Spiritual e veneravel Padre Frei Antonio das Chagas &c. C'eſt-à-dire, *Oeuvres ſpirituelles du devot & venerable Pere Frere Antoine de Chagas de l'ordre de ſaint François. Premiere & ſeconde partie dediées par l'Auteur à Ieſus-Chriſt Crucifié. A Lisbonne chez Michel des Landes 1701. ſeconde edition in 4° pagg....*

LE nom ſeul de cet Auteur ſuffit pour recommander ſon Ouvrage. C'eſt un Religieux de l'Ordre de ſaint François mort depuis peu en odeur de ſainteté. Il avoit d'abord porté les armes, & s'étoit diſtingué dans ſa profeſſion. Enſuite ſe ſentant touché de Dieu, il ſe retira chez les Peres Franciſcains de l'étroite obſervance. Aprés avoir vécu quelque tems dans la retraite, & s'y être exercé dans la pratique des plus excellentes vertus, il ſe mit à parcourir avec un zele Apoſtolique toutes les villes & les bourgs de Portugal, & y fit de tres-grands fruits par ſes ferventes prédications.

Il a été le premier Miſſionaire Apoſtolique de ſon Ordre en ce Royaume. Il y a refusé avec beaucoup d'humilité & de conſtance l'Evêché de Lamego, auquel il avoit été nommé. Il a fondé un Seminaire à Varatozo, où il eſt mort dans le Couvent de ſon Ordre, regardé de tout le monde comme un Saint. Toutes les perſonnes de pieté liſent & goûtent fort ſes œuvres ſpirituelles.

SUITE DES EGAREMENS DES Hommes. A Paris, chez Jacques Colombat, Imprimeur ordinaire de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, ruë ſaint Jacques au Pelican 1702. *avec Approbation & Privilege in* 12. *pagg.* 461.

Mr. l'Abbé de Villiers eſt l'Auteur de ce livre : c'eſt la ſuite de deux autres, qu'il a déja donnez au public ſur cette matiere, & il n'eſt pas moins bien écrit.

L'Auteur avertit dans ſa Preface que plus les devoirs dont il traite ſont communs, plus il a cru qu'il

étoit important d'en parler : puiſque ce n'eſt point par des routes nouvelles qu'on s'avance dans les voyes du ſalut, mais en ſuivant le chemin que la Religion enſeigne à tous les Chrétiens dans la pratique des vertus les plus ordinaires.

S'il a affecté d'être court, c'eſt, dit-il, que cette maniere abregée eſt plus capable de faire du fruit ; que chaque point de Morale fournit rarement plus d'une raiſon ſolide ; & que tout ce qu'on peut y ajouter n'eſt que la même raiſon miſe dans un autre jour, & exprimée en termes differens ; que lors qu'on a une fois employé une bonne preuve on doit s'attacher uniquement à la développer & à la rendre ſenſible. Voilà ce qu'il s'eſt propoſé dans cet ouvrage.

Il a cru devoir s'abſtenir de citer beaucoup d'autoritez, qui ne ſervent d'ordinaire qu'à groſſir un volume, & à étaler une vaine erudition : mais il a eu ſoin d'éviter les tours & les expreſſions qui pourroient paroître équivoques.

Il commence ſon livre par dire

qu'il y a plusieurs personnes qui négligent de s'acquiter des Exercices de nôtre Religion, & que parmi ceux mêmes qui s'en acquitent il y en a tres-peu qui en retirent du fruit. Il en recherche les causes, & il en trouve deux principales. 1°. On n'est pas assez persuadé de la necessité de la Religion. 2°. On n'en connoît pas le caractere. Les uns croïent qu'on peut être honnête homme sans avoir de la Religion; les autres qu'il n'est pas absolument necessaire d'y conformer ses mœurs. L'Auteur montre aux premiers, qu'il n'y a point de veritable probité sans Religion; & aux seconds, que celui-là n'a point de Religion qui en néglige les devoirs.

Il descend ensuite dans le détail des Exercices de la Religion Chrétienne, qui sont la priere, la meditation, la messe, la communion, l'adoration de J. C. dans l'Eucharistie, l'observation des Dimanches & des Fêtes, la parole de Dieu, le jeune, l'aumône. Il tâche de découvrir les defauts qui ont coûtume de se glisser dans ces exercices de pieté

& de les rendre infructueux ; & il fournit en même tems les moïens dont il faut ſe ſervir pour ſe les rendre utiles.

DISCREPANZE O CONtradizioni intorno al fatto &c. C'eſt-à-dire, *Contradictions ſur les faits entre ceux qui attaquent aujourd'hui les Ceremonies de la Chine. A Cologne* 1701. *in* 8° *pagg.*259. *& la Preface pagg.* 43.

LETTERE A UN' ABATE di qualità &c. C'eſt-à-dire, *Lettres à un Abbé de qualité au ſujet de celle de M. l'Abbé de Cicé nommé à l'Evêché de Sabula, écrite aux PP. Jeſuites. A Cologne* 1701. *pagg.* 124. *in* 8°.

NOus joignons enſemble ces deux Ouvrages, parceque le ſecond a beaucoup de rapport au premier. Le ſeul titre de celui-cy en exprime le deſſein, & en fait aſſez comprendre l'uſage par rapport au procès ſur les affaires de la Chine. Mais l'Auteur explique plus

en particulier dans sa Preface ce qu'il a eû principalement en vûë.

1. [a] Les accusateurs des Jesuites de la Chine n'ont rien oublié, dit-il, pour rendre extrémement méprisable le témoignage non seule-de ces Missionnaires, en quelque nombre qu'ils soient, mais de tous ceux qui ont été dans les mêmes sentimens. Que reste-t'il donc à ces Peres, pour se défendre, sinon de chercher parmi leurs accusateurs mêmes des témoignages qu'ils ne puissent pas recuser?

2. Ces mêmes accusateurs, pour mieux convaincre le monde des faits qu'ils avancent, n'ont pas craint de publier dans plusieurs écrits, [b] que les Jesuites avoient enfin été forcez d'en convenir eux mêmes. Les Jesuites ont été obligez pour cela de publier un ouvrage exprès, où ils marquent près de 50. de ces faits qu'ils nient, & qu'ils montrent avoir toûjours été niez par leurs Missionnaires. Mais, ajoûte à cela nôtre Auteur, comment pourroient-il être d'accord avec leurs parties,

[a] *Pref. p. 2. 3. 4. 5. &c.* [b] *p. 67.*

ſi ces Meſſieurs ne s'accordent pas eux-mêmes entre eux?

3°. * L'uſage des Tribunaux de Rome, dans ces ſortes de procès qui dépendent du fait, eſt que l'on nomme un Juge delegué, devant lequel les Parties ont ordre de comparoître; pour articuler & circonſtancier, chacun de ſon côté, les faits qu'ils prétendent ſoutenir, & ceux qu'ils veulent nier. C'eſt en effet l'unique moyen de fixer l'état de la queſtion: parce qu'en ſéparant les faits conteſtez d'avec ceux qui ne le ſont pas, on voit clairement ce qui doit être prouvé par les uns, & refuté par les autres. Cela s'appelle *Factum concordatum*. Les Jeſuites n'ont ceſſé de ſupplier avec beaucoup d'inſtance que l'on voulût bien commencer par là, ſuivant la coûtume: mais leurs Parties ont toûjours eû aſſez de credit pour l'empêcher. Afin donc de ſuppléer à cela en quelque ſorte, dit l'Auteur, ils demandent par cet écrit qu'au moins leurs parties ſoient obligez de convenir les uns avec

* *p.* 15.

les autres, avant que d'être reçus soit comme accusateurs, soit comme témoins contre eux. Car quelle apparence d'exiger que l'accusé refute dés témoins ou des accusateurs qui se détruisent eux-mêmes ?

L'Auteur fait encore dans sa Preface plusieurs réfléxions considerables sur le procedé de ses adversaires ;* & particulierement sur la conduite toute opposée de ceux de la Chine & de ceux de l'Europe. Mais nous passons cela pour dire quelque chose du corps de l'Ouvrage.

De 38. chefs de contradiction sur le fait, qu'il y a exposez, & dont plusieurs même en comprennent plus d'une, nous nous contenterons d'en marquer ici huit ou neuf, qui demandent moins de citations & moins d'examen. Mais parceque les *Lettres à un Abbé de qualité* rentrent dans le même dessein, consistant principalement à faire voir les variations & les contradictions de M. de Cicé avec lui-même, puis avec MM. Maigrot,

** p 32 33.*

Charmot, de Leoniſſa & l'Apologiſte des Dominicains ; quelques unes de celles que nous mettrons ſeront priſes de ces Lettres.

I. *Exemple.** Nous joindrons enſemble les contradictions ſur l'uſage du mot Chinois *Tien*, du mot *Cham-ti* ou *Xamti*, & du Tableau ou l'Empereur a écrit, *Kim-Tien.* Selon M. Maigrot, M. Charmot, & Mrs. du Seminaire en ſe ſervant de ces mots pour nommer Dieu, & en expoſant ce tableau ſur le frontiſpice ou en quelque autre endroit des Egliſes, on fait penſer aux Chinois qu'il faut adorer *le Ciel materiel*, & que c'eſt le Dieu qu'on leur prêche. Mais M. de Leoniſſa & M. l'Abbé de Lionne rendent un témoignage contraire, l'un par ſes écrits, l'autre par ſa conduite.

Selon Mr. de Leoniſſa dans ſes Réponſes ſur la premiere Demande de la S. Congregation, non ſeulement les Chrétiens, mais les Payens même, ſont perſuadez que par le mot de *Tien* dans ce tableau, & par le nom de *Cham-ti* les Miſſionnaires

* *Diſcrep. n. 1. 2. 3. 4. 5. 6. &c.*

n'entendent que le Dieu vivant, le Souverain maître de l'Univers : *in quanto sono usate* (queste voci) *da Missionarii, sono ricevute di dette sette nel senso dategli da Christiani.*

* La conduite de M. l'Abbé de Lionne fait voir combien il est persuadé de ce que dit sur ce sujet M. de Leonissa. Car dans les Requêtes qu'il a presentées aux Vicerois pour son établissement de *Nientcheou*, l'on voit qu'à son nom Chinois de *Leang-hong-gin* il joint la qualité de THIEN-HIO-SSE, *Cœli legis Doctor*, Docteur de la Loy du Ciel. Ces Requêtes sont entre les mains des Jesuites de Pekin, ausquels il en envoyoit copie, parcequ'ils travailloient pour lui. Sans doute que ny lui ny M. Maigrot avec qui il les a dressées, ne prétendoit pas faire entendre à ces Infidelles qu'il enseignât la Religion qui adore le Ciel materiel : au contraire il se tenoit bien assuré que par le mot de *Tien* ils n'entendroient dans ses Requêtes que le Dieu des Chrétiens, le Dieu du Ciel. Il n'a donc garde de

* *Lettere ad un' Ab. p. 50. 51.*

penser qu'ils l'entendent autrement dans l'Ecriteau des Jesuites ; sur tout y voyant une explication qui ôte ce qu'il pourroit y avoir d'ambigu dans ce mot Chinois : explication au reste si peu necessaire, que lui-même ny M. Maigrot n'a pas cru qu'il en fût besoin dans ces Requêtes.

C'est ainsi, dit l'auteur *p.* 51. que l'on approuve souvent à la Chine dans la pratique, ce qu'on fait publier en Europe comme criminel : & il en apporte encore d'autres exemples.

II. *Exemple*. Il est indubitable selon M. Maigrot, M. de Cicé, M. Charmot, & tous Mrs du Seminaire avec l'Apologiste des Dominicains, qu'à l'egard des Chinois de la Secte même des sçavans, Confucius & les Ancestres sont sur le pied de Divinitez & de veritables Idoles. Quand ces Mrs ne l'auroient pas dit aussi expressément & aussi souvent qu'ils ont fait, les seuls titres de leurs livres le marquent clairement.* Leurs lettres au Pape & aux Jesuites sont intitulées, *sur les idolatries & les*

* *Hist. cult. Sin. p.* 403.

ſuperſtitions de la Chine. Et c'eſt pourquoi M. Maigrot écrivoit à ſa Sainteté qu'il n'oſeroit pas aſſurer que dans toute la Chine il y eût un ſeul Néophyte qui ne fût pas idolâtre.

D'un autre côté neanmoins M. Charmot traitte cela d'une grande abſurdité. Car pour ſe défendre de celles qu'on lui faiſoit voir dans cette propoſition, que Confucius & les Anceſtres fuſſent honorez par les gens de Lettres Chinois comme des Divinitez, *Confucium à Sinis Litteratis ut Deum, majoreſque ut numina coli*; il a pris le parti de nier que lui ou M. Maigrot l'eût jamais avancée :* & il ſe récrie là-deſſus contre la mechanceté des Jeſuites, qui prennent plaiſir, dit-il, à nous imputer ainſi des choſes fauſſes & abſurdes pour nous inſulter : *res falſas & abſurdas mihi ac Reverendiſſ. D. Maigrot affingunt Patres Societatis, ut nobis inſultent.* Tant M Charmot étoit alors convaincu qu'on ne pouvoit ſoûtenir ſans abſurdité que Confucius ou les Anceſtres ſoient à la Chine ſur le pied de Divinitez.

* *Hiſt. cult. Sin. p. 296.*

Mr. de Leonissa n'en dit pas moins dans le fond. Car en répondant aux questions de la Sainte Congregation & puis à celle du Cardinal Casanate, il avouë que s'il y a des Chinois qui mettent Confucius au nombre de leurs Divinitez ou de leurs Saints (comme fait la secte aux trois Idoles dont Mr. de Cicé a emprunté la taille douce inserée dans sa lettre) ce ne sont que des particuliers d'entre les Idolatres: & qu'ils le font non seulement sans autorité publique, mais contre l'usage universel de l'empire, & contre le sentiment commun de la secte des Sçavans, qui condamne cela comme un abus & une heresie : *ma solo con privata autorità, da questo, ò da quello, in questo ò quel luogo .... e contro il commune dell' Imperio, per haverlo impedito la setta litteraria.*

On sçait même, dit l'Auteur des *Lettres à un Abbé*, * que la maxime capitale de ces Idolatres est de ne tuer aucun animal ny grand ny petit ; tant s'en faut que ce soit eux qui font pour Confucius la ceremonie des Equinoxes. De

* p.56.57.

ſorte que la preuve qu'aporte M. de Cicé, pour montrer que Confucius eſt une Idole & une Divinité des gens de Lettres Chinois, eſt juſtement ce qui prouve le contraire: puiſque ceux qui regardent ce Philoſophe comme une Divinité ne ſont point ceux qui ſont pour luy la ceremonie dont il s'agit; & que ceux qui la font, loin de le mettre au rang des Dieux, traittent d'heretiques & d'ennemis de ſa doctrine ceux qui le font.

III. *Exemple* * Une des grandes preuves, ou plutoſt l'unique preuve de la prétenduë divinité ſoit de Confucius ſoit des Anceſtres, c'eſt de dire qu'il y a des prieres publiques qu'on leur adreſſe, & que l'on eſpere obtenir des faveurs, ou d'eux mêmes ou du moins par leur interceſſion auprès du *Cham-ti*. Auſſi n'y-t'il rien de plus conſtant que ces faits là, ſi l'on en croit Mr. Charmot *not. in Obſerv. n.* 14. 15. 16 32. 38. Meſſieurs du Seminaire, *Etat de la queſtion, p.*61. 65. 112. Mr. de Cicé *pag.* 10. l'Apologiſte des Dominicains *chap.* 4. 5. *&c.*

* *Diſcrep. n.* 44 45. *&c.* 123. 124. 125. *&c.*

Mais Mr. de Leonissa détruit absolument tout cela. Car après toutes les recherches qu'il a pû faire sur ce point capital & décisif dans les Ceremoniaux de la Chine qu'il appelle *Rituels* ; interrogé là dessus par feu Mr. le Cardinal Casanate. Il avoüe sans restriction *n.* 64.65. qu'il n'y a trouvé nulle priere qu'on adresse à Confucius : *non hò ritrovato in quest' occasione preghiera ò supplica di beni diretta al medemo* Confucio. C'est en effet ce que vient de déclarer l'Empereur de la Chine, qui ne pouvoit pas se tromper dans une chose si publique & si commune : & M. de Leonissa doit se sçavoir bon gré d'en avoir parlé par avance comme ce Prince Chef de la Secte des Sçavans.

A l'égard des Ancestres, * le même Prélat dit bien qu'il a veû des exemplaires d'un Cérémonial nommé *Kiali*, dans lesquels on a inseré, dit-il, des prieres adressées aux Ancestres : mais il avoüe en même tems que dans les anciennes editions on n'y trouve rien de semblable ;

* *Rep. à la S. Congreg. 4. Dem.*

& que ce ſont des particuliers qui ont inſeré cela ſans autorité publique : *ben che cio non ſia preſcritto dal publico.*

Il pouvoit ajoûter ce qu'il a écrit autrefois de la Chine à Rome conjointement avec Mr. l'Evêque de Baſilée, ſçavoir que dans le plus ancien de tous les Ceremoniaux, qui fait la regle de l'Empire, il eſt expreſſément défendu de rien demander aux Anceſtres, meſme dans les Ceremonies les plus ſolemnelles qu'on fait à leur honneur : [a] *non eſſe petendum aliquid ſeu non eſſe effundendas preces.* Rien n'eſt plus contraire au témoignage de Mr. Charmot, qui porte que ces prieres ſont préſcrites par les livres Claſſiques de la Chine anciens & nouveaux: *Id patet ex claßicis eorum libris tum antiquis, tum recentibus.* Not. in obſ. n. 38

IV. *Exemple.* [b] S'il y a quelque choſe d'inconteſtable dans les expoſez des Ceremonies Chinoiſes par Monſieur Maigrot, par Monſieur

[a] *Diſcrep. n.* 129. & 30. &c. [b] *Diſcrep. n.* 66. 67. &c. 108. 109. 110. &c.

Charmot, par Messieurs du Seminaire, & par l'Apologiste des Dominicains, c'est ce qu'ils disent que selon l'opinion commune des Chinois l'esprit de Confucius & ceux des Ancestres viennent effectivement dans ces petits tableaux où leurs noms sont écrits, & y resident par une presence réelle & substantielle durant le tems des Cérémonies, pour s'y repaître de l'odeur des viandes & des parfums qu'on leur offre, pour écouter les loüanges qu'on leur donne, & les prieres qu'on leur addresse &c. Les livres de ces Messieurs ne disent autre chose.

Cependant Mr. de Leonissa prouve que c'est là un fait non seulement fort douteux, mais absolument faux. 1. En répondant sur la 4. demande de la sainte Congregation touchant le sens de cette inscription du petit tableau de Confucius, *Chy xing su Kung chu xin guey*, il reconnoît qu'elle se traduit de ces deux manieres: *Le siege de l'esprit du defunt très-saint maître Confucius*: ou, *la representation du defunt très*

très sçavant maitre Confucius. Il n'est donc pas certain selon luy qu'on y suppose l'esprit réellement present. Mais voicy bien plus 2. Il ajoûte que de ces deux traductions il n'y a que la seconde qui soit vraye: parce, dit-il, que ce mot Chinois *Guey*, quelque signification qu'il puisse avoir ailleurs, ne sçauroit signifier là que *representation: In questo luoguo solo potria haverne il terzo significato, che è* RAPPRESENTATIVO ET QUASI IMAGINE. 3. Il en donne une preuve qui paroît convaincante: c'est que ce mot n'a point d'autre signification dans des tableaux tout pareils que les Chinois erigent par reconnoissance à l'honneur de personnes encore vivantes, comme des Vice-Rois ou autres Gouverneurs, lors qu'ils se sont fait aimer du peuple. Les particuliers même en font autant chez eux pour honorer leurs amis ou leurs patrons absens. Et on ne les croira pas assez fous pour s'imaginer que l'ame de ces personnes là quitte son corps, & vienne se nicher dans cette petite planche dorée ou vernie.

Voilà pour Confucius. Or, quoy qu'il en soit de certaines gens grossiers du petit peuple & de la secte des Idolatres dont parle Mr. de Leonissa, il est certain que les sçavans ne croyent pas les ames de leurs Ancestres autrement presentes que celle de Confucius. Aussi voit on que l'Empereur de la Chine desavouë également l'une & l'autre de ces imaginations.

V. *Exemple* * Ce n'est pas seulement dans les deux Ceremonies solennelles des Equinoxes que M. Maigrot & après luy Mr. Charmot, trouvent de l'Idolatrie : ils en trouvent pareillement dans celles qu'on nomme petites ou moins solennelles, & qui se pratiquent en d'autres tems : comme à la reception des Degrez, & encore tous les mois, tous les quinze jours &c. qu'on se prosterne devant leurs tableaux, qu'on brûle en leur honneur des parfums & des bougies, qu'on leur offre des fleurs & des fruits, des viandes même & des liqueurs : ce qui se fait au cercueil des defunts durant plu-

* *Discrep. n. 62. 63. &c.*

ſieurs jours, & une fois chaque année ſur les tombeaux. [a] Mr. Charmot ne doute point que ce ne ſoient là autant d'idolatries : & c'eſt raiſonner conſequemment que d'en juger de la ſorte. Car ſi ce ſont réellement des Idoles, comme il le ſuppoſe, il eſt viſible que tout culte qu'on leur rend, ne fût ce que de les ſaluer ou de leur flechir le genou, eſt criminel & idolatrique ; quand même on en ſepareroit cette autre erreur de les croire effectivement préſens dans leurs tableaux.

Il paroît neanmoins que ny Meſſieurs du Seminaire, ny Mr. l'Abbé de Cicé n'ont pas été de ce ſentiment : celuy cy en écrivant à un Jeſuite de Paris la lettre du 4. Janvier 1700. qui eſt rapportée dans celles dont nous parlons : [b] ceux là en compoſant vers le méme tems leur *Etat de la queſtion*, qu'il réimprimerent quelques mois aprés, au bout de leur grande lettre Françoiſe au Pape. Car cet Abbé dit poſitivement qu'il ne condamne que les Cérémonies ſolemnelles des deux

[a] *Not. in Obſerv. n.* 195. 198. [b] *P.* 35.

Equinoxes ſans toucher nullement aux *Cérémonies particulieres que les Chinois font à Confucius & à leurs Ancestres.* Et pour Meſſieurs du Seminaire, qui écrivoient ſans doute de concert avec luy & ſur ſon rapport, [a] ils déclarent aux Jeſuites que pourveû qu'ils promettent de condamner les premieres, *on les en quitte.* Ils ne les en quitteroient pas ſans doute, s'ils n'avoient cru que les autres n'étoient nullement des Idolatries.

V I. *Exemple.* A cette occaſion l'Auteur des deux lettres en réponſe à celle de Mr. l'Abbé de Cicé fait remarquer encore une autre contradiction de ces Meſſieurs, [b] non plus ſimplement avec Mr. Charmot, mais avec eux-mêmes. Car, dit-il, ou ce ſont de fauſſes Divinitez & des Idoles que Confucius & les Anceſtres, ou non. Si ce ne ſont pas des Idoles, comment ces Meſſieurs veulent ils qu'il y ait de l'idolatrie à leur preſenter des viandes ? Jamais il n'y eût d'idolatrie ſans Idole, c'eſt à dire ſans fauſſe Divinité. Que ſi

[a] *Pag.* 127. *in* 4. [b] *P.* 40. 41. 42. 49. *&c.*

ce ſont des Idoles, comment peuvent-ils ſouffrir qu'on ſe proſterne devant, qu'on leur brûle des parfums &c? Eſt-ce moins un ſacrifice de brûler à une Idole de l'encens ou des cierges, que de luy offrir de la chair des animaux? Il paroît donc incroyable, dit l'Auteur; qu'en permettant ce qu'ils permettent, ils puſſent avoir été perſuadez que Confucius ſoit une Idole.

VII. *Exemple.* Comme les Jeſuites ont toûjours proteſté au regard des Cérémonies ſolennelles de Confucius [a] qu'ils ne les permettent point aux Chrétiens, M. Maigrot, ſon Agent à Rome, M. Charmot, Meſſieurs du Seminaire dans leur grande Lettre du 20. d'Avril 1700. au Pape, [b] & avec eux Mr. de Cicé, qui s'en eſt auſſi déclaré Auteur, ſe ſont appliquez de tout leur pouvoir à convaincre de faux cette réponſe. Pluſieurs pages de la Lettre ſont employées à prouver le contraire. L'Apologiſte des Dominicains s'eſt encore

[a] *Diſcrep. n. 251. 252. 253. &c.* [b] *P. 25. 26. 27. &c.*

plus étendu sur le même sujet en défendant Navarette.

Cependant l'Auteur qui refute Mr. de Cicé, fait remarquer * comment cet Abbé s'est refuté luy-même avec eux par avance dans sa lettre du 4. de Janvier de la même année à un Jesuite de Paris, & encore depuis dans celle du 15. d'Aoust adressée à tous les Jesuites. Dans celle-cy Mr. de Cicé avoüe ingenûment pag. 11. qu'il ne peut rien attester touchant cette permission accordée par les Jesuites : *De sçavoir*, dit-il, *si vos Peres permettent ou ne permettent pas à leurs Chrétiens d'assister aux Cerémonies solennelles de Confucius, c'est surquoy* JE NE PUIS RIEN ATTESTER. De sorte, reprend là dessus l'Auteur de la réponse, que Monsieur de Cicé a trouvé bon de soutenir à la face de toute l'Eglise le 20. d'Avril avec Messieurs du Seminaire une chose infamante pour les Jesuites, sur quoy il avoüe le 15. d'Aoust qu'il ne sçauroit rien attester.

* *P. 61. 62. 63. 64. 65. &c. Discrep. n. 256.*

Loin qu'il en eût aucune preuve, ajoûte l'Auteur, il paroît par sa lettre du 4. de Janvier que même à son retour de la Chine il étoit persuadé du contraire. Voicy les paroles de cette Lettre dont l'original se garde à Paris.

Les PP. Brancati & le Faure disent dans leurs Apologies que leurs Peres (de la Chine) *ne les ont jamais permises à leurs Chrêtiens* : nunquam permisimus. *Le P. Greslon* (autre Jesuite de la Chine) *m'a dit la même chose. De sorte que quand je fus arrivé à Paris & j'eûs lû les écrits du P. Dez je ne pû m'empêcher de gemir sur la mauvaise cause qu'il avoit entrepris de soûtenir ; &, si j'ose parler ainsi, sur le tort qu'il a fait à ses Peres de la Chine.*

On voit par là, dit l'Auteur, * que Mr. de Cicé, en arrivant de la Chine à Paris, croyoit encore ce que les Jesuites de ce païs là luy avoient témoigné : puis qu'il fut surpris & affligé qu'on leur eût fait ce tort en Europe que de les contredire là dessus. Ainsi c'est à Paris, & non à

* *P. 61. 62.*

la Chine, qu'il a appris ce qu'il a publié depuis contre eux sur ce sujet.

Mais voici sa contradiction. *Il n'a pu s'empêcher de gemir*, dit-il, *sur le tort que le P. Dez a fait à ses Peres de la Chine*, en écrivant qu'ils avoient permis ces Cérémonies, Mr. l'Abbé de Cicé, jugeoit donc alors * que le P. Dez avoit tort de leur attribuer cela, & que c'étoit une fausseté: autrement, s'il avoit tenu la chose vraye, il n'auroit pas cru devoir gemir de ce que le P. Dez l'auroit avoüée. Et néanmoins, dit son adversaire, cette fausseté qui avoit causé ses gemissemens, & qui lui faisoit tant blâmer le P. Dez, c'est ce qu'il a bien voulu attester publiquement luy-même à trois mois de là jusqu'au tribunal du S. Siége, dans la grande Lettre du Seminaire au Pape: quoiqu'il n'en sçût pas alors davantage sur cet article qu'il en sçavoit en arrivant à Paris, c'est-à dire, selon lui-même, rien du tout.

VIII. *Exemple.* A l'occasion de cette contradiction le même Au-

* *p. 63. 64. 65.*

teur en remarque encore une autre * entre Mrs de Cicé & Charmot. Le premier, ainsi qu'on vient de voir, suppose, comme l'ayant veu de ses yeux, que l'imprudence du P. Dez, est allée jusqu'à faire ce *tort à ses Peres de la Chine*, que d'écrire qu'ils avoient permis les Ceremonies des deux Equinoxes; au lieu qu'il le nioient fortement. Le reproche seroit juste s'il étoit vray: mais, dit l'Auteur, c'est tout le contraire; & il n'en faut point d'autre garant que M. Charmot. Car dans son *histoire du culte des Chinois* p. 20. n. 42. il fait un grand procés à ce Jesuite, pour avoir dit que ceux de la Chine les avoient toujours defenduës. Et en effet, ajoute-t'il, c'est ce que le P. Dez a soûtenu hautement dans tous ses écrits, sans que jamais il lui soit échappé un mot au contraire. Aussi dans la grande lettre au Pape, (p. 31.) loin de citer ce Jesuite pour garant de la prétenduë permission, M. de Cicé avec Mrs du Séminaire le rend coupable d'une espece de parjure, pour l'avoir

* *P.* 70.

niée. C'eſt donc bien à contre-tems, conclut l'Auteur, [a] que M. l'Abbé de Cicé a gemi ſur le P. Dez : & il devroit bien plutôt gemir ſur luy-même qui a commis tres-réellement la faute qu'il reproche par une pure mépriſe à ce Jeſuite.

IX. *Exemple.* Nous finirons cet extrait par une contradiction, qui eſt la ſuite naturelle & comme la concluſion de toutes les autres. [b] Mr. Charmot & Mrs des Miſſions étrangeres ne ſe ſont pas contentez de donner pour indubitable la verité des faits contenus dans leurs Expoſez des Ceremonies Chinoiſes : ils en ſont venus juſqu'à dire qu'elle eſt ſi publique & ſi notoire à la Chine, que l'on ſeroit auſſi ridicule d'en douter là, qu'on le ſeroit icy de douter s'il y a une Sorbonne à Paris, ou ſi la Seine paſſe dans cette ville : ſurquoi ils ont cité M. l'Abbé de Cicé. [c] Mais, dit l'Auteur, des *Diſcrepanze*, c'eſt-là un paradoxe

[a] *P. 65.* [b] *Diſcrep. n. 237. 238. 239. &c.* [c] *Etat de la queſt. p. 126. Contin. hiſt. cult. Sin. pag. 58.*

également refuté par leur propre conduite & par leurs écrits ; & ils ont interest autant ou plus que les Jesuites qu'on le croye faux : parce-qu'autrement ces Messieurs demeureroient convaincus d'une prévarication mille fois pire que celle qu'ils imputent aux Jesuites.

Il seroit trop long de rapporter les preuves particulieres que l'Auteur a tiré soit des écrits soit de la conduite de M. Maigrot, de Mon-M. de Cicé, de M. de Leonissa, de M. Charmot, & des autres. Il nous suffira d'en marquer une qui resulte de tout son livre, & qu'on peut appeller une preuve generale contre la prétenduë notorieté de ces Messieurs. C'est l'opposition qu'on voit entre eux sur tant de faits qu'ils disent être si constans & si notoires. S'ils l'étoient au point qu'ils l'assurent, il seroit surprenant que tant de Missionnaires Jesuites & non Jesuites s'y fussent trompez, & trompez de bonne foy, comme M. Maigrot reconnoit dans son Mandement qu'il est arrivé. Au moins il

feroit impoſſible que lui & ceux de ſon parti ſe trouvaſſent ſi contraires les uns aux autres, & ſouvent chacun d'eux à ſoy-même ſur la plûpart de ces faits. On n'a jamais vû, & l'on ne verra jamais à Paris, ny François ny étrangers oppoſez entre eux ſur ce fait, qu'il y paſſe une riviere nommée la Seine, & qu'il y ait une Sorbonne. Il en feroit de même au regard des faits en queſtion, du moins entre ces Meſſieurs, ſi ce qu'ils en diſent étoit vray : & ainſi la contrarieté de leurs écrits eſt une refutation réelle & ſenſible de cette prétenduë notorieté. C'eſt le précis de ceque dit l'Auteur dans un long article ſur ce ſujet.

Outre les 38. chefs de contradiction ſur les faits de la Chine, il avertit à la fin de ſa Preface qu'il en a recueilli d'autres en beaucoup plus grand nombre, qui ne regardent pas ſi directement que celles-là le fond du procès. Il témoigne être prêt de les donner au Public, ſi ces Meſſieurs paroiſſent le ſouhaitter : & il en donne par avance les titres des chapitres, qui ſont leurs contra-

dictions. 1. Sur l'atheiſme des Chinois. 2. Sur l'Expoſé du P. Martini. 3. Sur le Decret qu'il obtint d'Alexandre VII. 4. Celles du Mandement de M. Maigrot pris en luy-méme, & comparé avec les écrits tant de M. Charmot que du Seminaire. 5. Celles de M. L'Abbé de Cicé, dont il y en a une partie dans les deux *Lettres à un Abbè de qualité*. 6. Enfin celle de M. de Leoniſſa dans ſes Réponſes à la S. Congregation & à M. le Card. Caſanate.

SALVIEN DE LA PROVIDENCE. Traduction nouvelle. A Paris chez Louïs Guerin ruë S. Jacques vis-à-vis la ruë des Mathurins à Saint Thomas d'Aquin 1701. *Avec Approbation & Privilege, in 12. pagg.* 366.

CEtte Traduction eſt de Mr. Droüet de Maupertuy. Dans les deux premiers livres Salvien prouve qu'il y a une Providence par la raiſon, l'autorité & l'hiſtoire, & dans les ſix autres, il fait voir que la punition que Dieu exerce ſur les

Chrétiens en les soumettant aux infidelles, est une des plus éclatantes preuves de cette même Providence. C'est dans ces six livres que cet éloquent Prêtre de Marseille employe tout son art, & les couleurs les plus vives de sa Rhetorique, pour peindre les vices de son siécle. Il en fait des Tableaux si affreux; mais en même tems si ressemblans aux vices & aux déreglemens du nôtre, qu'on ne peut y jetter les yeux sans concevoir de l'horreur des uns & des autres.

Il paroîtra dans peu une autre Traduction de la même main : c'est celle de l'Histoire generale des Goths écrite en Latin par Jornandès Archevêque de Ravenne Auteur du VI. Siecle. Le Traducteur a mis au commencement un discours contenant un Systeme assez nouveau sçavoir que tous les Peuples de l'Europe tirent leur origine des Goths : & il finit son Livre par des Remarques fort curieuses. Cet Ouvrage se doit debiter au Palais chez la veuve Barbin.

L'Histoire de la Reforme de l'Ab-

baye de Sept-fons est aussi sous la presse. On le croit du même Auteur; peut-être à cause qu'il a demeuré cinq ans dans cette célébre Abbaye; peut-être aussi par la conformité qui se rencontre entre le style de cette Histoire, & celui de la Traduction de Salvien & de Jornandès.

CRISIS MEDICA, SOBRE el Antimonio, y Carta Responsoria à la Regia Sociedad Medica de Sevilla &c.... C'est à dire, *Jugement touchant l'antimoine, en forme de Lettre adressée à la Societé Royale des Medecins établie à Seville; par le Docteur Dom Diego Mattheo Zapata &c.* A Madrid 1701. in 4° pagg. 42.

LEs Espagnols ont toûjours fait paroître tant d'attachement pour tout ce qu'ils avoient receû de leurs Ancestres, qu'on ne doit point être surpris que les nouveaux systemes de Physique & de Medecine ayent été connus plus tard parmy eux, que chez les autres

Nations. Mais enfin ils y sont connus, & ils commencent à y être goûtez. Il paroît même qu'on a dessein d'y cultiver desormais la Medecine avec plus de soin qu'on n'a fait depuis près d'un siecle. C'est dans cette veûe qu'on a établi depuis peu à Seville une Academie, ou une Societé Royale de Medecins, qui est sous la protection de Sa Majesté Catholique. Mr. Zapata Medecin des Eminentissimes Cardinaux Portocarrero & Borgia, du President de Castille & de la pluspart des Grands du Royaume, & qui est un des plus illustres membres de cette nouvelle Societé, nous fait entendre que ses Associez & luy sont resolus de s'appliquer de plus en plus à la perfection de leur Art, & il espere que leur Societé meritera un jour les mêmes Eloges que merite aujourd'huy celle de Paris. On n'a pas de peine à se le persuader. Les Espagnols naissent avec un genie si heureux pour les Sciences, qu'ils ne sçauroient manquer de réüssir dans toutes celles qu'ils voudront cultiver.

Les Medecins d'Eſpagne ſont maintenant partagez, comme en deux ſectes. La plus nombreuſe eſt celle des Galeniſtes, qui tiennent encore pour l'ancienne methode, & qui ſur toutes choſes ſont les Ennemis déclarez de l'Antimoine.

M. Zapata qui a beaucoup de goût, & qui a leu exactement non ſeulement les anciens Auteurs, mais encore la pluſpart des Recens, eſt avec quelques autres oppoſé en ce point aux Galeniſtes. Il ſoûtient qu'ils ont tort de rejetter ainſi les nouvelles découvertes, & il prouve que l'Antimoine préparé eſt un excellent remede. Ses Adverſaires prétendent que c'eſt un poiſon dangereux qui brûle le corps, & que tous ceux qui en prennent meurent infailliblement dans l'année; mais il fait voir que c'eſt là un faux préjugé, qu'il refute pied à pied avec beaucoup de ſolidité & d'érudition. On ne met point icy le détail de ſes raiſons : elles ſont trop communes en France, quoy qu'elles ſoient nouvelles par rapport à l'Eſpagne.

JOANNIS CANUTI LENÆI de veritate & Excellentia Christianæ Religionis brevis informatio, &c. C'est-à-dire *Brieve instruction de la verité, & de l'excellence de la Religion Chrétienne, par Jean Canut Lenæus, imprimée premierement à Upsal, ensuite à Lipsick & à Cobourg, enfin à Schleusing l'an M. DCII. in 16. pp.* 120.

LA derniere édition de ce petit ouvrage est dediée au Prince Henry de Saxe fils d'Ernest. Celui qui l'a publiée ne s'est point proposé d'autre but que de le confirmer dans la Religion de Luther & de Brentius. Car il exclut de la voie du salut non seulement les Catholiques & les Calvinistes, mais encore tous ceux qui nient l'Ubiquisme, c'est-à-dire, l'immensité du Corps de Jesus-Christ.

Il commence par exposer les raisons qu'il a eûes d'écrire sur une matiere si rebattuë & que tant d'autres dont on voit l'énumeration dans la Preface ont traittée avant lui.

1. C'est, dit-il, qu'on ne sçauroit trop souvent nous remettre devant les yeux les fondemens sur lesquels la Religion Chrétienne est appuyée. Car outre les soins de cette vie mortelle, qui nous amusent pour ainsi dire, & nous détournent d'une étude si salutaire, nous sommes environnez de dangers. Les differentes Sectes qui partagent le monde, les discours artificieux de ceux qui nous approchent, & qui sont dans des sentimens opposez aux nôtres, la jeunesse de l'âge, l'ambition, l'interest, l'amour de la nouveauté, & cent autres passions qui dominent à la Cour des Princes, sont capables de jetter le trouble dans une ame & de la précipiter dans l'erreur.

2. On ne sçauroit presque se resoudre à condamner ceux dont nous admirons encore aujourd'hui les belles qualitez qui ont fondé & & gouverné de grands Empires, tels qu'étoient les Egyptiens, les Perses, les Grecs & les Romains. On a de la peine à se persuader que ces gens-là se soient trompez dans le choix qu'ils ont fait de leur Reli-

gion, & qu'ils ſoient maintenant les victimes malheureuſes de la colere de Dieu.

3. Ce qui peut ſur tout nous ébranler, continuë l'Auteur, c'eſt l'idée que nous avons communément de la prudence des Eſpagnols, c'eſt de voir l'étenduë de l'Egliſe Romaine, le ſouverain pouvoir & la ſageſſe de ſes Miniſtres, qui ont ſoumis preſque tout l'Univers à leur obéïſſance; qui ne parlent que de l'ancienneté de leurs dogmes & de leurs Cérémonies. On voit bien que ce dernier article incommode fort Mr. Lenay & que la preſcription eſt un de ces argumens invincibles qui chagrine les Lutheriens auſſi-bien que les autres Hérétiques.

4. L'Eloquence & la profonde érudition des Sacramentaires ſemble parler pour eux, ſelon nôtre Auteur, & les retirer de la foule de ceux qui errent dans les ténébres. Cependant, aſſuré qu'il eſt du ſecours du Ciel, il ne deſeſpere pas de montrer évidemment que toutes les Sectes du Chriſtianiſme, excepté la Lutherienne, ſont fauſſes, &

que ce n'eſt que dans ſa communion qu'on peut trouver la verité.

Il diviſe ſon ouvrage en trois parties. Dans la premiere il prouve la verité de la Religion Chrétienne en général. Dans la ſeconde il la compare avec la ſuperſtition Payenne, la Religion Juifve, & la Mahometane. Dans la troiſiéme il cherche parmi les Sectes Chrétiennes qu'elle eſt la veritable, & conclut pour le Lutheraniſme.

Comme la verité de la Religion Chrétienne eſt fondée ſur l'autorité des livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, nôtre Auteur s'applique à en démontrer l'authenticité, & la verité des faits qui y ſont racontez. On ne s'arrêtera pas à faire ici le détail de ſes preuves, parce qu'il ne dit rien que ce qu'on trouve par tout. Il a même omis bien des choſes eſſentielles, qui auroient mieux occupé la place qu'il donne à divers témoignages des anciens Payens, dont il y en a beaucoup d'apocryphes & que les critiques ont rejettez.

Quant à la comparaiſon qu'il fait

de la Religion Chrétienne avec celle des Juifs, des Mahometans & des Payens, c'est un point qu'il ne traitte encore qu'à demy. Mais où il triomphe, c'est dans sa derniere partie. Il est persuadé que la seule exposition de nos dogmes suffit pour nous convaincre que nous sommes dans la voïe de perdition; parceque ce sont des erreurs capitales & mortelles.

L'Eglise Romaine enseigne, dit nôtre Lutherien. 1. Que les bonnes œuvres faites avec le secours de la grace meritent la justification. Il l'entend d'un merite de condignité: & c'est en quoy il se trompe fort. Ce n'est pas là la doctrine du Concile de Trente, il devoit consulter sur cela le chapitre 8. de la 6. session. 2. Que la concupiscence habituelle, qui est naturellement en nous, & que les eaux du Baptéme n'ôtent point, n'est pas un peché proprement dit. Il est vray que nous le croyons ainsi: & il faut avoir perdu le sens pour penser autrement que nous. 3. Que la Messe est un sacrifice; Pourquoy ne nous est-il pas

permis de le dire, puisque de l'aveu même des Lutheriens, les Peres l'ont enseigné ? 4. Qu'on ôte aux Laïques l'usage du calice. A-t'il fait reflexion que Luther & Melanchton n'en font point un article fondamental ? 5. Parceque nous prétendons que tous les Royaumes sont des Fiefs du Pape. Cet article n'est pas asseurément dans nôtre Catechisme. 6. Qu'il y a un Purgatoire & qu'on y souffre plus ou moins de tems à proportion des pechez. Il ajoûte que, pour l'établir, nous distinguons les pechez en mortels & en veniels : distinction, dit-il, qui ne vient que d'une grande ignorance de la loy de Dieu. 7. Une autre de nos erreurs est de supposer qu'il y a dans l'Eglise un Thresor d'Indulgence fondé sur le merite de Jesus-Christ & des Saints &c.

Tant d'erreurs n'empêchent pourtant pas, selon M. Lenæus, que plusieurs Catholiques Romains n'ayent part à l'heritage du Seigneur : mais, dit-il, ce sont ceux-là uniquement qui méprisent la Tradition, & qui n'écoutent que la pure parole de

Dieu, il devoit ajoûter, & qui l'entendent à la Lutherienne. Car autrement, selon ses principes, ils ne laisseroient pas d'être aussi éloignez du Royaume de Jesus-Christ que les Calvinistes & les Zuingliens, qui font profession de s'en tenir à la seule parole écrite, & de rejetter la Tradition.

Or ces gens-là, parce qu'ils nient la presence reelle, parce qu'ils ne croient point que le corps du Sauveur est par tout, parce qu'ils ont des sentimens sur la predestination & la grace contraires à la misericorde de Dieu & à la liberté de l'homme : ces gens là, dis-je, sont selon luy manifestement exclus de la vraïe Religion, aussi bien que les Sociniens, les Arminiens, les Anabaptistes &c.

Il ne reste donc plus que les Lutheriens qui soient les vrais adorateurs du Dieu vivant, les fidelles interpretes de sa parole, le Peuple choisi & la seule Eglise de Jesus-Christ. Cependant on peut assurer, sans crainte de se tromper, que ceux qui liront le livre de M. Lenæus jugeront

geront tout au contraire que l'inſtruction qu'il nous a donnée ſeroit très-propre pour deſabuſer les Lutheriens qui voudroient conſiderer de bonnefoy que ces prétenduës erreurs, pour leſquelles il met les Catholiques dans la voye de perdition, ſont en partie des dogmes ſuppoſez, & en partie des veritez reçûës & autoriſées dans l'Egliſe des premiers ſiécles, dont la doctrine, ſelon les Proteſtans même, étoit pure & ſans erreur.

LA REUNION DES PROTESTANS de Strasbourg à l'Egliſe Romaine, également neceſſaire pour leur ſalut, & facile ſelon leurs principes. Par le R. P. Dez de la Compagnie de Jeſus. Seconde édition, augmentée d'une réponſe aux écrits de deux Miniſtres. A Paris au bas de la Ruë S. Jacques, chez Jean Muſier vis-à-vis la Ruë Galande, à l'image ſaint Antoine M. D C C I. in 12. pagg. 511.

LE projet de Réünion que le Pere Dez donna au public, il y a quelques années a déja eû une bon-

ne partie du ſuccés qu'il en devoit attendre. Car non ſeulement il a été favorablement reçû des Catholiques, mais les Lutheriens eux-mêmes, & ſur tout ceux de Straſbourg, ont fait voir par les frequentes converſions qui ſe ſont faites dans cette grande ville, qu'ils l'approuvoient; & que ce n'étoit pas ſans raiſon qu'aprés en avoir lû quelques copies manuſcrites ils ſouhaiterent qu'on l'imprimât.

Ceux qui aiment le ſchiſme & qui ne voient dans la réunion que la perte de leur credit & de quelques interêts frivoles, firent tous leurs éforts pour décrier cet ouvrage & l'étoufer dés ſa naiſſance, ils publierent que la doctrine qu'il contient n'eſt pas celle de l'Egliſe Catholique, qu'on l'avoit cenſuré à Rome, & que la cenſure étoit affichée aux portes de S. Eſtienne de Vienne. Il ne fut pas difficile aux P. Dez de repouſſer une calomnie ſi groſſiere. Il écrivit à Vienne & à Rome pour s'informer exactemẽt d'un fait que perſonne n'auroit ignoré s'il n'eût point été ſuppoſé. Les réponſes qu'il re-

çût s'accordent toutes en cela qu'elles détruisent le mensonge.

Celle de Mr. le Cardinal d'Estrées est trop considerable pour n'en pas rapporter icy du moins une partie. *J'ay trouvé*, dit ce grand Cardinal, *dans cét ouvrage tout ce qu'on peut desirer dans un travail de cette nature; vous avez accompagné une grande érudition de tant de clarté, de solidité, de moderation & d'exactitude à rapporter les sentimens de l'Eglise Catholique, & vous avez si bien découvert les foiblesses, les contradictions & les suppositions des maximes opposées, que je ne suis pas surpris que la maniere dont vous avez éclairci les choses ait produit de grands effets. Je puis vous assûrer que beaucoup de personnes & très-intelligentes qui ont vû vôtre livre, n'en ont pas jugé moins favorablement. Le bruit que vos adversaires ont fait courir qu'il avoit été condamné à Rome, ou qu'il le devoit être, est tres-faux puis qu'en établissant contre eux la verité des dogmes Catholiques, vous n'avancez rien qui soit contraire à ses principes, & qu'on ne trouve dans la foy & dans la doctrine de l'Eglise.*

Un témoignage si authentique, & d'une personne si distinguée dans le monde par la sublimité de son genie, & la vaste étenduë de ses connoissances, fait beaucoup d'honneur au P. Dez, & suffit seul pour detromper les Protestans & pour les convaincre qu'ils trouveront dans ce Traitté la doctrine de l'Eglise Catholique.

Voici ce qui a engagé le P. Dez à composer le livre dont nous donnons aujourd'hui l'extrait. Il s'apperçût que les Protestans de Strasbourg ayant examiné il y a quelques années, selon toutes les regles de la critique, l'Epitre de S. Jacques, celle de saint Paul aux Hebreux & l'Apocalypse; ils jugerent d'une commune voix qu'elles étoient canoniques. Ils crurent qu'ils devoient abandonner en ce point le sentiment de Luther, des Centuriateurs de Magdebourg, & de leurs anciens Ministres: & ils firent imprimer un nouveau Rituel, où ils ordonnerent que desormais on regarderoit ces livres comme des livres de l'Ecriture.

Cela fit comprendre au P. Dez que les Proteſtans ne s'attachent pas tellement à la créance de leurs premiers Reformateurs, qu'ils ne ſoient prêts de la quitter, lors qu'ils en découvriront la fauſſeté.

C'eſt auſſi dans le deſſein de les détromper qu'ils a entrepris cet ouvrage, qui n'eſt qu'un abregé de la doctrine qu'il leur avoit autrefois prêchée. Il s'y propoſe de montrer deux choſes. 1. Que le retour des Proteſtans de Straſbourg à l'Egliſe Romaine eſt abſolument neceſſaire à leur ſalut. 2. Qu'il eſt très-facile.

Pour réüſſir dans ce deſſein, qui ne peut-être que très-utile & très-avantageux aux Lutheriens de Straſbourg qui deſirent qu'on les inſtruiſe, l'Auteur a cru qu'il ne pouvoit mieux faire que d'établir ſolidement les deux propoſitions qu'il a avancées. Il commence donc par expoſer de certaines veritez dont les Catholiques & les Proteſtans conviennent.

1. Qu'il n'eſt pas permis de ſe ſéparer de la vraïe Egliſe : parce-

que Jesus-Christ veut qu'on regarde comme des payens ceux qui refusent d'écouter l'Eglise , & que S. Jean les met au nombre des reprouvez &c. Ce point est clair dans l'Ecriture, c'est pour cela que les Protestans de Strasbourg condamnent les Donatistes qui s'en étoient séparez ; & soutiennent qu'il n'est pas permis d'en user de la sorte, à moins qu'elle n'ait cessé d'être la vraïe Eglise en tombant dans des erreurs fondamentales.

2. L'Eglise Romaine a été du moins pendant un temps, la vraïe Eglise. Car selon Saint Paul la foy des Romains étoit annoncée dans tout le monde , & ne differoit point de la sienne. Aussi les Protestans nous accordent qu'elle a été pure & sans tache durant les quatre & cinq premiers siécles. Ils reçoivent les premiers Conciles & avoüent que les anciens Docteurs de l'Eglise étoient de grands saints. Luther * prétend même que saint Gregoire Pape, qui mourut l'an 604. étoit le legitime Pasteur du Troupeau de Jesus-Christ

* *Luther dans sa Chronol.*

Gregoire le grand, dit-il, *est le dernier Evêque de Rome.*

Il s'ensuit de là que si dans l'Eglise Romaine on n'enseigne point d'erreur fondamentale, elle est encore la vraïe Eglise, & que ceux qui l'ont abandonnée sont obligez d'y rentrer. Or nous avons deux regles sûres, de l'aveu de nos adversaires, pour découvrir si un dogme est une erreur fondamentale ou non. 1. Il faut examiner s'il est contraire aux textes évidens de l'Ecriture. 2. S'il a été soutenu dans les quatre ou cinq premiers siecles de l'Eglise.

Mais afin de ne point perdre le tems en des controverses inutiles, on convient à Strasbourg que c'est dans le Concile de Trente qu'on doit chercher la Doctrine de l'Eglise Romaine, & celle des Protestans dans la confession d'Ausbourg, sans s'arrester aux sentimens de quelques Docteurs particuliers des deux communions. Ce n'est pas qu'on ne puisse servir de leur autorité pour juger si de certains points dont on dispute de part & d'autre, sont re-

gardez comme étant veritablement de foy.

Cela ſuppoſé, le P. Dez entre en matiere. Il examine les articles de la Confeſſion d'Auſbourg, & developpe la Doctrine qui eſt commune aux deux partis. Mais parcequ'il eſt ordinaire aux hérétiques de nous imputer bien des choſes que nous ne croïons pas, il donne des éclairciſſemens ſur la doctrine qu'on nous impoſe ; & il en demande de ſon côté ſur pluſieurs points que nous attribuons aux Proteſtans. Par là il les diſpoſe à conclure d'eux-mêmes que leurs chiſme eſt injuſte ; & qu'il eſt fondé, non ſur des erreurs fondamentales de l'Egliſe Catholique ; mais ſur une fauſſe Doctrine dont on l'accuſe, & ſur des erreurs qu'elle condamne.

Voilà l'idée que l'Auteur nous a donnée lui même de ſon deſſein; mais la maniere dont il l'a executé & la methode qu'il a obſervée eſt ſi juſte & ſi préciſe qu'elle merite bien que nous y faſſions quelque attention. Car on y voit que les routes par où il conduit les Proteſtans dans le ſein

de l'Eglise sont droites, sures, courtes & dégagées de ces détours où la plusspart des Controversistes se jettent eux-mêmes où se laissent entraîner.

Les moïens dont l'Auteur se sert pour découvrir la doctrine qui nous est commune avec les Protestans se reduisent à six. Le premier c'est le consentement universel. Tous conviennent par exemple que les Lutheriens croient aussi bien que nous l'unité de Dieu & la Trinité des personnes; que le verbe divin s'est uni hypostatiquement avec la nature humaine dans JESUS-CHRIST &c. Le second c'est les livres *symboliques*, où l'on enseigne la même chose, quoy que ceux qui n'ont pas assez medité les systemes des deux Religions ayent beaucoup de peine à se le persuader. La justification gratuite & le merite des bonnes œuvres en sont des preuves bien convaincantes. Car les Protestans ne sçauroient s'imaginer que les Catholiques enseignent que l'homme est justifié gratuitement par la misericorde de Dieu en vûë des

merites de Jesus-Christ, c'est cependant la doctrine expresse du Concile de Trente *seß.* 4. *c.* 7. Bien des Catholiques au contraire ne peuvent croire que les bonnes œuvres soient necessaires dans le sentiment des Lutheriens. Ceux cy déclarent pourtant dans l'Apologie de leur Confession, *qu'il n'y a point de foy justifiante sans la contrition & la ferme resolution de mener une nouvelle vie.* Ils ajoûtent *que la vraïe douleur & la vraïe contrition est toûjours suivie des mortifications de la chair.*

Le troisiéme moyen se prend des modifications qu'on apporte de part & d'autre, & des raisons qu'on allegue pour aprouver, ou pour rejetter quelque proposition. Car souvent ces raisons ou ces modifications en déterminent le sens, & font voir que l'on est d'accord dans le fond, & qu'on disputoit faute de s'entendre.

Le quatriéme moyen est de considerer quelle est la pratique commune dans les deux partis. Cette consideration est d'un grand se-

cours pour connoître la doctrine qui leur est commune. Par exemple les Lutheriens, non plus que les Catholiques ne gardent point toutes les Cérémonies que Jesus-Christ a observées dans l'institution de la Céne. Ils prennent l'Eucharistie à jeun, les uns le font à genoux, & les autres debout : ce qui montre évidemment qu'on peut sans aucun abus se dispenser de certaines cérémonies dans l'administration des Sacremens quoy que Jesus-Christ les ait observées.

Le cinquiéme moyen se prend des textes évidens de l'Ecriture, puisque l'on convient de part & d'autre qu'il n'est pas permis de s'en éloigner. Enfin le sixiéme est pris de certains faits avoüez par les Auteurs sinceres des deux Communions, tel qu'est celui-cy, que les Saints Peres des premiers siecles ont prié pour les morts.

Après avoir démeslé la doctrine qui nous est commune avec les Lutheriens, le P. Dez passe aux éclaircissemens que nos adversaires peuvent souhaiter sur les sentimens qu'on nous impute.

1. Il montre qu'on nous attribue bien des dogmes ausquels nous ne pensons nullement Par exemple que les bonnes œuvres meritent la justification : ce qui est formellement contre le Concile de Trente. Ils publient dans leurs Presches & dans leurs Ecoles que nous croïons que Jesus-Christ mourant sur la Croix, n'a satisfait que pour le seul peché originel ; & que la Messe est instituée pour expier les pechez personnels (comme si nous prétendions qu'ils ne fussent pas expiez par la mort de Jesus-Christ, ou que selon nous le Sacrifice de la Messe fût expiatoire par luy-même, & non pas en vertu de celuy de la Croix, duquel il nous fait l'application : que le Redempteur n'a satisfait que pour la coulpe du peché, & que nous satisfaisons nous autres pour la peine éternelle ; que les vœux de Religion & les ceremonies humaines meritent la remission de nos pechez &c. Ce sont autant de faussetez que le P. Dez refute dans cet Ouvrage, en exposant simplement nôtre doctrine, & en la dégageant

de ces erreurs bizarres dont les Hé-retiques l'enveloppent & l'embaraſſent tous les jours.

2. Il fait voir les fondemens iné-branlables ſur leſquels la verité de nôtre Foy eſt établie. Il démontre qu'on peut & qu'on doit même ado-rer le Corps de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement de l'Euchariſtie, & que les Lutheriens en doivent convenir : Qu'il y eſt réellement preſent, ſoit qu'on communie ou qu'on ne com-munie point : Que la Tranſſubſtan-tation & la communion ſuffiſante, ſous une ſeule eſpece, ſont des dog-mes bien fondez dans l'Ecriture & dans les Peres ; & que les Proteſtans, s'ils ſont ſinceres, ne doivent point avoir de peine à l'avoüer. Par exem-ple, pour ce qui concerne la com-munion ſous une eſpece, les pre-miers Reformateurs l'ont permiſe long-tems dans leur Egliſe. Luther * condamna le ſchiſme que ceux de Boheme avoient fait pour cela. Il déclare que ceux qui communient ſous une eſpece ſeulement ne pe-

* *Luth. in diſp. Lipſiæ habita ann.* 1519. *tom.* 1. *edit. Ien. fol.* 245.

che point, n'y ayant nul commandement de les recevoir toutes deux.

3. Enfin l'Auteur diſtingue avec la derniere exactitude les articles qui ſont de foy d'avec ceux qui ne le ſont pas, par exemple ce n'en eſt point un que les bonnes œuvres d'un Chrétien juſtifié ſoient meritoires, ſi la charité ne les raporte à Dieu, &c. Il y a cent autres points de cette nature que l'Auteur éclaircit dans les differens articles qu'il explique.

Par les éclairciſſemens qu'on demande aux Proteſtans, on découvre que bien des Catholiques leur attribuent une doctrine qu'ils n'ont jamais crûë, ou du moins qu'il ne croyent plus à preſent. Ils ne diſent point, par exemple, que l'homme eſt juſtifié par une foy morte ſans douleur & ſans contrition; ils veulent, comme on la déja remarqué, que la foy juſtifiante ſoit vive & ſoutenuë des bonnes œuvres: ils ont renoncé aux erreurs de Luther touchant le libre arbitre, la volonté ſelon eux coopere à la grace & peut y reſiſter.

Ces éclairciſſemens mutuels des Catholiques & des Proteſtans font voir qu'il eſt aiſé d'accorder les deux partis, quand on examine les choſes de bonne foy & ſans paſſion. Mais la concluſion qu'on en doit tirer, c'eſt que les Proteſtans n'ont point eû de raiſon de ſe ſéparer de l'Egliſe Catholique, puis qu'elle n'enſeigne point d'erreur fondamentale ſur aucun article, comme l'Auteur le prouve invinciblement.

Quant aux prétendus abus qui ſe ſont gliſſez dans l'Egliſe, & que les Lutheriens nous reprochent, ſçavoir la communion ſous une ſeule eſpece, le celibat des Prêtres, le ſacrifice de la Meſſe, l'abſtinence de certaines viandes en certains jours, les vœux de Religion & la puiſſance Eccleſiaſtique &c. le P. Dez les juſtifie l'un aprés l'autre & leve tous les ſcrupules que les Lutheriens pourroient avoir ſur cela en les avertiſſant cependant que, quand même quelques unes de nos ceremonies ſeroient en effet des abus, il ſeroit toûjours certain ſelon les principes de nos adverſaires. 1° Que l'Egliſe

Romaine n'a point cessé d'être la vraïe Eglise ; & par consequent qu'elle l'est encore & qu'il n'y a point de foy divine que dans sa communion : Que la réünion des Protestans de Strasbourg est non seulement necessaire , mais qu'elle est très-facile. Ces raisonnemens ont d'autant plus de force qu'il roulent sur des propositions que les Protestans nous accordent eux-mêmes.

Ce qui rend encore recommandable cét ouvrage , c'est qu'il est écrit d'une maniere modeste, sans aigreur & sans emportement. La charité chrétienne y regne par tout. On n'y remarque que le zele dont l'Auteur est enflammé du salut de nos freres errans.

Au reste le livre du P. Dez peut beaucoup servir à la conversion des Calvinistes. Ils n'y verront pas moins l'injustice de leur schisme que de celui des Lutheriens. En effet on peut distingner quatre sortes d'articles. 1. Il y en a de communs aux Lutheriens & aux Calvinistes contre les Catholiques. 2. Il y en a de communs aux Catholiques &

aux Lutheriens contre les Calvinistes. 3. D'autres sont communs aux Catholiques & aux Calvinistes contre les Lutheriens. 4. Enfin on en trouve qui sont communs aux trois partis.

Les articles communs aux Catholiques & aux Lutheriens ne sçauroient justifier le schisme des Calvinistes : puisque dans le Synode national de Charenton tenu en l'an 1631. les Ministres déclarerent solemnellement que la doctrine des Protestans d'Allemagne qui suivent la confession d'Ausbourg, n'a point de venin, & qu'on pouvoit s'unir avec eux; parcequ'ils n'enseignent point d'erreur fondamentale. Cependant les Lutheriens enseignoient dès-lors. 1. Que Dieu veut le salut éternel de tous les hommes, sans en exclurre les reprouvez; & que Jesus-Christ est mort pour tous. 2. Que le baptême justifie non seulement les Elus, mais encore tous ceux qui le reçoivent comme il faut; qu'il est necessaire au salut; & qu'en l'absence du Ministre un Laïque peut & doit bap-

tizer dans les cas de neceſſité. 3. [a] Que la Penitence eſt un vray ſacrement : c'eſt la doctrine au moins des Melancthoniſtes. 4. Que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt rèellement dans l'Euchariſtie ; qu'il y eſt vivant & tout entier, & que les impies le reçoivent de la bouche du corps auſſi bien que les juſtes. 5. [b] Qu'il ne faut point briſer les images de Jeſus-Chriſt & des Saints & qu'on doit les expoſer dans les Egliſes. 6. Qu'on doit faire le ſigne de la Croix. [c] *Le matin en vous levant*, dit Luther, *faites le ſigne de la Croix en diſant, au nom du Pere* &c. 7. Ils conviennent enfin qu'on peut prier pour les morts. Tout cela ne ſuffit-il pas pour condamner le ſchiſme des Calviniſtes & pour leur ôter tous les prétextes qu'ils apportent d'ordinaire pour fomenter leur diviſion.

Pour ce qui eſt des autres articles dont l'Auteur fait le détail, ils ne renferment rien qui ne detruiſe les

[a] *Apolog. Confeſſ. Aug. ad art. 13. de num. ſacram.* [b] *Confeſſ. Aug. p. 232.* [c] *Luth. in catech. minor.*

fausses raisons qu'ils ont eu de se séparer d'avec nous. Car où trouveront-il de ces prétenduës erreurs fondamentales dans la communion Romaine, aprés avoir accordé aux Lutheriens que leurs dogmes ne sont point contraires aux veritez essentielles à la Foy.

Le P. Dez a ajouté au bout de ce traité de réunion, une profession de foy toute conforme aux décisions du Concile de Trente ; avec une réponse aux Ministres Protestans qui firent courir le bruit en Allemagne que l'exposition qu'il avoit faite de la doctrine Catholique étoit condamnée à Rome ; & qui écrivirent ensuite contre lui. Il les refute d'une manierere qui ne souffre point de replique.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, du mois de Mars 1702.

Conjecture pour expliquer la force de la poudre à Canon. pag. 3

Joan. Lomeyeri Epimenides, &c. C'eſt à dire *Traité des expiations des Anciens Gentils, par Mr. Jean Lomeier.* p. 9

The Doctrine of the Holy Trinity. C'eſt à dire *La Doctrine de la Sainte Trinité telle qu'on l'enſeigne dans l'Egliſe Catholique & dans l'Egliſe Anglicane, en 4. Lettres, par Eſtienne Nye.* p. 26

Juſtini Preſbeutæ diſcurſus de jure Legationis &c. C'eſt à dire *Traitté du droit d'Ambaſſade qu'ont les Etats de l'Empire, par Juſtin Preſbeuta.* p. 34

Hiſtoria Religionis veterum Perſarum &c. C'eſt à dire *Hiſtoire de la Religion des Anciens Perſes & de leurs Mages &c. par M. Hydde.* p. 59

De due ſancti Mamiliani &c. C'eſt à dire. *Diſſertation hiſtorique ſur les*

deux Saints Mamiliens Archevêques & natifs de Palerme. Par Joseph Vincent de Marascia. p. 94

Gasparis Sagittarii Historia Gothana &c. C'est à dire *Histoire de Gotha. Par Gaspar Sagittarius &c.* p. 96

Traité pour la pratique des forces mouvantes. Par Mr. Gobert. p. 104

Dissertation Apologetique pour le Bienheureux Robert d'Arbrisselles Fondateur de l'Ordre de Fontevraud sur ce qu'en a dit Mr. Bayle dans son Dictionnaire historique & critique &c. p. 108

Traité de la Chambre des Comptes, de ses Officiers & des matieres dont elle connoît. p. 119

Pleuriticologia &c. C'est à dire, *Traité général de la Pleuresie & de la maniere de la guerir. Par François Henriquez Portugais Docteur en Medecine.* p. 126

Obras spirituaes &c. C'est à dire. *Oeuvres spirituelles de Frere Antoine de Chagas.* p. 128

Suite des égaremens des hommes. p. 129

Discrepanze o contradizioni intorno al fatto &c. C'est à dire *Contradictions sur les faits entre ceux*

qui attaquent aujourd'huy les Cérémonies de la Chine, & Lettres à un Abbé de qualité au Sujet de celle de Mr. l'Abbé de Cicé. p.132

Salvien de la Providence traduction nouvelle. p. 157

Crisis Medica sobre el Antimonio &c. C'est à dire *Jugement touchant l'antimoine &c. Par Dom. Diego Mattheo Zapata.* p. 159

De veritate Religionis Christianæ brevis informatio. C'est à dire, *Brieve instruction de la verité & de l'excellence de la Religion Chrétienne. Par Jean Canut Lenæus.* p.162

La réünion des Protestans de Strasbourg à l'Eglise Romaine également necessaire pour leur salut & facile selon leurs principes. Par le R. P. Dez de la Compagnie de Jesus. p.169

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril. 1702.

A TREVOUX,

Chez ESTIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

M. DCCII.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1702.

CONSTRUCTION D'UNE *espece de Balance très-commode pour faire plusieurs experiences magnétiques.*

CETTE espece de Balance est encore de l'invention de Mr. Joblot Professeur en Mathematique dans l'Academie Roïale de Peinture & Sculpture ; celuy là même à qui on est redevable de l'aiman artificiel, dont il a été parlé dans les Memoires de Novembre & Decembre , & que les Connoisseurs ont regardé com-

me une des plus heureuſes découvertes de ce ſiécle. Voici la Deſcription de ſa nouvelle balance telle qu'il a bien voulu nous la communiquer.

L'embarras que j'ay trouvé, dit-il, dans l'uſage de l'eau & des petits batteaux d'argent qu'on a toûjours emploïés pour faciliter le mouvement des aimans, eſt ſi grand, que cela m'a fait penſer à conſtruire une machine qui pût ſervir à faire plus facilement, & avec moins de danger les mêmes experiences. En voici la deſcription.

a b c, repreſente le Profil du pied qui porte la Balance.

c d, eſt un gros fil de laiton élevé perpendiculairement ſur ce pied.

E, eſt une eſpece de baluſtre de laiton ou d'yvoire, qui ſe termine en pointe fine & polie, afin qu'en la faiſant tourner ſur un petit enfoncement marqué D, elle y frotte le moins qu'il ſe pourra.

g e h, eſt un fil d'argent ou de laiton, d'une groſſeur & d'une force proportionnée aux poids qu'on lui veut faire porter.

Avril 1702.

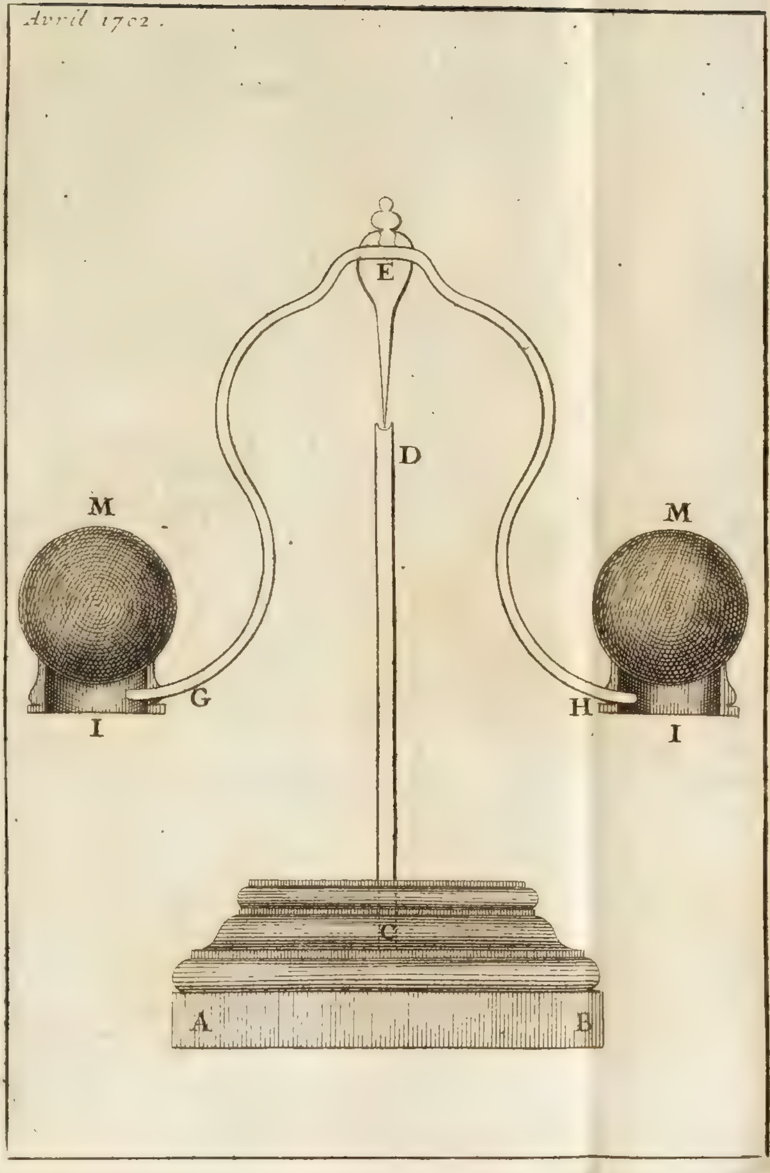

ii, ſont deux virolles de laiton tournées de maniere que la partie ſuperieure de l'une & de l'autre ſoit concave, afin qu'un aimant rond, & une boule de fer y puiſſent tenir plus facilement.

Ces virolles ſe montent à vis aux extremitez, g, & h, des bras de la balance, en ſorte que leurs plans ſuperieurs ſe trouvent à peu prés de niveau paralleles à l'horizon.

m, repreſente un aiman ſpherique qui ſe met en équilibre avec une boule de fer marquée L, par le moyen d'une vis placée en f.

Tout cela ſupoſé voici une partie des uſages qu'on peut facilement tirer de cette balance magnetique.

1°. En preſentant par quatre ou cinq diverſes repriſes le pole boreal d'un bon aiman, qu'on tient d'une main, au pole boreal de l'aiman m, placé en i; cét aiman qui eſt en liberté de ſe mouvoir fuira celui qu'on lui preſente, avec tant de viteſſe, ſi les aimans ſont vigoureux, qu'on lui verra faire plus de trois cens tours avant qu'il s'arrête; quoi-

que le poids de tout ce qui ſe meut ſoit d'environ ſix onces.

2°. Quand la balance eſt ainſi en mouvement, on la peut arrêter aſſez vîte ſans y toucher ; ce qui ſe fait en preſentant au pole auſtral de l'aiman m, le boreal de celui que l'on tient d'une main ; ce qui fait voir ce que l'on appelle improprement le mouvement d'attraction.

3°. On ne remarque pas dans la boule de fer L, les mêmes proprietés qu'on vient d'obſerver en l'aiman m ; car quelque pole d'un bon aiman qu'on preſente à cette boule de fer, elle ſera toûjours attirée & jamais chaſſée.

4°. Une boule d'acier aimantée miſe en L, en la place de la boule de fer, ſera chaſſée & attirée, ſi on lui preſente l'aiman à une diſtance proportionnée à ſa force magnetique.

5°. Un aiman foible étant mis en L, ſera toûjours attiré par un aiman vigoureux, quelque pole de celui-cy qu'on oppoſe à celui qu'on voudra des poles de l'autre, pourveu qu'on obſerve de luy preſenter le vigoureux à certaine diſtance.

6°. Il n'en eſt pas de même de deux aimans foibles, qui ſont à peu prés d'égale force & à peu près d'égale groſſeur : Car l'un des deux placé en L ſera chaſſé & attiré alternativement, en preſentant à ſon pole boreal, tantôt le boreal, & tantôt l'auſtral de celui qu'on tient.

7°. Un aiman foible, au pole boreal duquel on preſentera toûjours le boreal d'un aiman vigoureux, ſera chaſſé & attiré de deux diſtances proportionnées aux forces des aimans dont on ſe ſervira.

La difficulté qu'il y a de trouver des aimans naturels qui puiſſent ſervir à faire les experiences dont on vient de parler nous a porté à tacher de découvrir le moyen d'en faire d'artificiels differens de celui dont nous avons donné la deſcription dans les Memoires precedens, avec leſquels on puiſſe faire ce que nous venons de raporter de plus extraordinaire.

Si nous ſommes aſſez heureux pour mettre nos Conferences magnetiques en état d'être imprimées, on y verra un grand nombre de

choſes nouvelles pour ſervir à la Navigation & à la Phyſique ; dont l'explication ſe déduit d'une hypotheſe très-ſimple & très-naturelle.

LE VRAI PORTRAIT DE la Modeſtie Chrétienne, qui repreſente au naturel ce que toutes ſortes de perſonnes, de quelque condition qu'elles puiſſent être, doivent garder de meſures dans leur conduite. Par un Solitaire. A Paris ruë S. Jacques, chez Jean & Michel Guignard, ruë du Plâtre à l'image S. Jean.

TOutes les vertus ſont liées les unes aux autres, diſent les Philoſophes : il faut préſumer que l'auteur de ce livre donne fort dans ce ſentiment. On jugeroit par ſon titre qu'il ne veut parler que de la Modeſtie Chrétienne : mais dans l'execution il parcourt un champ bien plus vaſte. Il marque luy même dès les premieres lignes de ſon Avertiſſement, qu'on trouvera dans ſon Livre de *l'humain & du Chrétien* ; & il dit au Lecteur : *demeſlez*

les tous deux dans vôtre esprit : On aimeroit autant que tout fut bien demeslé dans l'Ouvrage.

[a] Dans le même chapitre où il veut montrer la modestie qu'on doit garder en entendant la parole de Dieu, il montre tout d'un train qu'il *la faut entendre avec estime, la retenir avec amour, & la pratiquer avec exactitude*, & en traittant de la modestie qu'on doit garder en parlant, il traitte par même moyen *des mensonges* & des *discours impurs & malhonnestes.* Car il suppose que tout cela n'est que contre la modestie.

[b] Ce qu'il rapporte de la modestie dans les habits n'attire pas une moindre suite de sujets particuliers, comme le *prix*, la *propreté*, la *couleur* & la *mode des habits* : sur quoi il parle de la mode en general. Pour en expliquer à fond la nature il remarque d'abord que c'est une *dominante qui gouverne tout* : [c] ensuite, pour répondre juste à cette question, *qu'est-ce qu'on appelle mode?* il a recours au termes Latin MODUS,

[a] *chap.5.p.104.* [b] *p.365.* [c] *p.145.*

qui ſignifie bien des choſes tout à la fois. Il ſignifie, face, façade, aſpect, reſpect ou relation, tour, contour, façon, maniere d'agir, coûtume, accoûtumance. Mode donc (conclut l'Auteur) *c'eſt la face d'une choſe, la façade par où elle eſt veüe &c.*

Au chapitre de la Modeſtie dans les viſites il donne des avis qui ſont du caractere de l'explication qu'on vient de raporter [a] *Si un Prince* (dit-il) *nous admet à l'audience, il faut le ſaluer. Après ce ſalut fort reſpectueux, faites luy vôtre compliment dans des termes reflechis & naturels : s'il vous écoute avec attention, continuez avec modeſtie vôtre diſcours preparé &c.* L'Auteur entre dans un détail à peu près auſſi utile dans le Chapitre où il remarque la pratique de la modeſtie en general. [b] *Si vous avez*, dit-il, *quelque ſujet de chagrin, ne donnez pas à connoître vôtre mauvaiſe humeur. C'eſt vous rendre un bon office, auſſi bien qu'aux autres, de la renfermer & digerer dans le fond de vôtre cœur, & de la cacher aux yeux étrangers.*

En parlant des differentes parties

[a] *P.248.* [b] *ch.3.*

du viſage où doit paroître la modeſtie ; il releve en termes fort brillans le caractere de chacune de ces parties. [a] *Le front eſt le ſiége de l'eſprit , comme les cieux ſont le trône le plus apparent de la Majeſté divine.* [b] *Les yeux ſont au viſage ce que les étoiles ſont au ciel.* [c] *L'oreille eſt la ſentinelle de la raiſon.* [d] *Le nez eſt le ſymbole de la prudence.* Ce ſtile pourra ſembler un peu relevé pour un *ſolitaire* qui traitte de la modeſtie , laquelle aime ſi fort la ſimplicité. Mais l'Auteur apparemment ne ſe ſera pas mis en peine du ſtile dont il uſoit , pourvû qu'on profitât des regles utiles qu'il vouloit preſcrire : & d'ailleurs il faut des ſtiles pour toutes ſortes de goûts.

[a] *P.35.* [b] *P,37.* [p] *P.52.* [c] *P.56.*

SECONDE LETTRE A MONSIEUR **** de l'Academie des Inſcriptions & des Medailles, ſur cette queſtion, ſi les revers des Medailles ont toûjours rapport aux Empereurs ou aux Imperatrices à qui ils ſont joints.*

JE me doutois bien que vous ſeriez content des medailles, dont je vous ai envoïé la liſte: & ſur tout de celles dont les revers ont quelque choſe de ſingulier. Mais je ſuis ſurpris qu'à leur occaſion vous me demandiez ſi je ſuis du ſentiment de ceux qui s'imaginent que les revers des medailles ont toûjours rapport aux Empereurs ou aux Imperatrices avec qui ils ſont joints. Juſqu'à preſent il me ſemble que les Antiquaires n'avoient point cru autre choſe. C'eſt pourquoy dès qu'il s'eſt rencontré une medaille dont le revers a été inconteſtablement frapé contre cette regle, on l'a regardée comme une medaille très-rare. Mr. Vaillant en a donné au public quelques unes de cette nature, ſça-

voir INDULGENTIA AUG.P.P. COS III. dans Sabine. VENUS VICTRIX, dans Gordien. PUDICITIA AUG. dans Volusien : & il n'a pas manqué d'ajouter que ces revers étoient d'autant plus dignes de la curiosité des medaillistes, qu'ils sembloient ne pouvoir convenir aux Empereurs ou aux Imperatrices à l'honneur desquels ces medailles avoient été frappées. Pour peu même que vous lisiez les Dissertations de Mr. de Vallemont sur la medaille du cabinet du Roy avec cette legende GALLIENÆ AUGUSTÆ & au revers UBIQUE PAX : je suis seur que vous conviendrez que c'est là un des principes generaux, dont les curieux n'ont pas douté. Et comment en douteroient ils, puisque le plus souvent l'inscription des revers n'est qu'une suite de l'inscription qui se trouve du côté de la tête de la medaille ? J'avoüe neanmoins que depuis quatre ou cinq ans quelques Auteurs ont pris un autre parti, & que pour appuïer leur sentiment ils se sont servis & de preuves & d'e-

xemples. Ce n'eſt point à moy à décider : il n'appartient qu'à vôtre Academie de prononcer en dernier reſſort ſur une queſtion de cette nature : ſouffrez ſeulement que je vous communique quelques reflexions que j'ay faites à cette occaſion ſur les deux medailles qui vous ont arreſté & dont vous me parlez dans vôtre lettre. Les voici.

IMP.. M. AUR. ANTON... AUG. la tête de Marc-Aurele.

).(JUNO: une figure debout, ayant un paon à ſes pieds.

FAUSTINA AUG. PII AUG. FIL.

).(P. M. TR. P. XIX. IMP. III. COS. III. une figure debout.

Vous prétendez que ces deux revers n'ont nul rapport avec la tête de Marc-Aurele, & de Fauſtine; vous y trouvez même une certaine diſproportion, qui vous fait conclure en general que les medailliſtes pourroient bien s'être trompez, en aſſurant que les revers regardent l'Empereur ou l'Imperatrice repreſentez dans la medaille. Nos vûes ſont bien differentes. J'ay cru au

contraire que ces deux medailles, bien loin d'être frappées contre les regles, s'expliquoient très-aisément & nous développoient un fait de l'histoire Romaine, que Monsieur de Vallemont n'a qu'ébauché: voïons si je me suis trompé.

Il est incontestable, n'est-il pas vray, que Faustine & que Lucille sont les seules Imperatrices qui sont nées de peres Empereurs, & qui en quelque maniere ont esté cause que leurs maris soient montez sur le throne. Il étoit donc juste & raisonnable que le Senat dans les monnoyes de bronze, & que les Empereurs dans les monnoyes d'argent donnassent à ces Princesses des marques publiques de leur reconnoissance. C'est dans cette vûë que Faustine, & que Lucille prennent le nom de leurs peres, de qui elles tenoient tout ce qu'elles étoient, & non pas de leurs maris. Ainsi au lieu que Plotine, que Sabine & que les autres se sont appellées, PLOTINA AUG. IMP. TRAIANI. SABINA AUGUSTA HADRIANI AUG. FAUSTINA AUG. AN-

TONINI AUG. PII. CRISPINA AUG. IMP. COMMODI. AUG. Fauſtine & Lucille ont pris le nom de leur pere FAUSTINA AUG. PII AUG. F. LUCILLA AUG. ANTONINI AUG. F. Qui nous aſſurera donc que les anciens n'ont pas pouſſé les choſes plus loin, & que dans la penſée d'éterniſer ce point de leur hiſtoire, ils n'ont point ordonné à leurs Monetaires de mettre une Junon à Marc-Aurele, & à Fauſtine cette inſcription P. M. TR. P. XIX. IMP. III. COS. III. Nous avons déja des medailles, qui nous apprennent que pour honorer ces deux Imperatrices, l'on mit au tour de la teſte de Marc-Aurele FAUSTINA AUGUSTA: & ΛΟΥΚΙΛΛΑC CEBACTHC au tour de celle de Luce Vere. Certainement ſi ce n'eſt pas une preuve c'eſt au moins une forte conjecture qu'ils auront également eu des medailles dont les revers n'ont été que par rapport à ce fait ſingulier & nouveau. Les Iſabelles d'Aragon & quelques Reines d'Angleterre ont à peu près fait le même, en exigeant que

les monnoyes de leur temps fussent pour l'ordinaire marquées à leur coin & que leur portrait y fut representé avec celuy des Princes, qu'elles avoient épousé. Cela suffiroit sans doute pour vous déterminer : & vous voyez bien à present qu'il n'est pas un revers, dont les curieux ne puissent rendre raison quand ils se voudront donner la peine de creuser dans l'Histoire, & examiner les choses de plus près que l'on ne faisoit autrefois ; car j'ose vous dire que vous ne trouverés nulle part deux revers, qui aïent plus de disproportion avec la tête de la medaille, que ceux que je viens de vous expliquer.

Mais afin de lever jusqu'aux moindres de vos scrupules, je vas vous montrer le peu de fondement qu'on a d'être d'un autre sentiment. D'abord quels sont les revers qui paroissent à ces nouveaux Auteurs combatre la regle générale ? c'est PIETAS AUGG. dans Julie femme de Severe CONCORDIA AUGG. dans Otacille IMP. T. AEL HADR.

ANTONINUS TR. P. COS III. P.P. dans Fauſtine, & VENERI GENETRICI dans Antonin. En verité ils ſont ſi peu propres à former quelque difficulté, que je voudrois au contraire m'en ſervir à établir l'opinion commune des Medailliſtes. Car quoy de plus beau & de plus flateur pour ces deux Imperatrices que d'apprendre à la poſterité, qu'elles ont contribué à entretenir la paix & l'union entre leurs maris & leurs enfans? Les Monetaires ont-ils pû rien mettre au revers d'une Medaille de Fauſtine qui eût plus de rapport à cette Imperatrice que la Tête d'Antonin Pie? qu'il y ait DIVA AUGUSTA FAUSTINA, & que Fauſtine ſoit repreſentée avec un voile, ou quelle ne le ſoit pas; la même raiſon ſubſiſte. L'une étoit la femme & l'autre le mari. Ce ſont là de ces liens que la mort ne rompt point. Et ſi cette medaille n'a pas beſoin d'une longue explication, puis qu'on lit ſimplement IMP. T. AEL. HAD. ANTONINUS TR. P. COS. III. P.P.

Enfin VENERI GENETRICI. Ne fait point un revers extraordinaire dans l'Empereur Antonin. L'on a une Medaille d'Hadrien avec la même inſcription & qui repreſente Venus debout, tenant d'une main une figure chargée d'un trophée. L'on a dans le même Antonin une autre medaille avec cette inſcription VENERI FELICI. Cet Empereur avoit fait bâtir à Venus un temple ſuperbe : c'eſt pourquoi ces deux revers marquent ſa pieté particuliere envers cette Deeſſe, & ils ne regardent nullement Fauſtine. Par conſequent ſuppoſé qu'on voulût recourir à des revers inexplicables ſelon les loix ordinaires de la Medaille, il falloit faire un meilleur choix. Par exemple s'arrêter à PUDICITIA AUG. dans Voluſien, & à VENUS VICTRIX, dans Gordien. Du moins ſelon mon idée faut-il mettre beaucoup de difference entre ces inſcriptions lors qu'elles ſont au datif, & celles qui ſont au nominatif.

Venons à preſent à la maniere dont ces nouveaux Auteurs expli-

quent les revers, qui leur ſemblent n'avoir nulle convenance avec l'Empereur ou l'Imperatrice, auſquels ils ſont joints. Il eſt ſouvent arrivé, diſent-ils, qu'un ouvrier par trop de précipitation aprés avoir frappé des medailles de Fauſtine & de Marc Aurele du côté de la tête, au lieu de les ſéparer a mêlé une Fauſtine parmi des Marc Aureles: ou un Marc Aurele parmi des Fauſtines: & par là dans la ſuite il a confondu les revers, & donné au mari ce qui convenoit à la femme. En ſecond lieu combien de medailles ont été refrappées ſur des Empereurs ou ſur des Imperatrices qui n'étoient plus. Ainſi le coin n'ayant porté que du côté de la tête, le revers n'a point été effacé, & eſt demeuré tel qu'il étoit dans ſa premiere fabrique. Une infinité de Poſthumes ne nous permettent pas de douter que cela n'ait été en uſage. Il n'eſt point de cabinet un peu nombreux, où l'on ne voie des Fauſtines, des Antonins, des Marc Aureles à demi effacez & ſur leſquels on a imprimé la tête de Poſthume. Et puis de nos jours le

même ne s'eſt-il pas fait dans nos monnoyes? De ſorte que rien ne paroît plus convainquant à ces Auteurs pour prouver que c'eſt là une mépriſe des Monetaites des ſiécles paſſez.

Mais répondre de la ſorte n'eſt-ce pas avoüer ingenuement ſon ignorance? Avec ce principe l'homme le moins verſé dans ce genre de litterature va reſoudre toutes les difficultez imaginables, & prevenir les objections qu'on auroit à lui faire à chaque pas ſur les inſcriptions des medailles. Croyez moy, les Monetaires n'étoient ni ſi ignorans ni ſi négligens que nous les faiſons. En effet, ſi leur précipitation à cauſé une pareille mépriſe dans les revers des medailles, comment ſe peut-il faire que parmi tant d'ouvriers, dans l'eſpace de tant de ſiécles, cela ſoit arrivé ſi rarement? A peine compte-t'on une vingtaine de medailles avec de pareils revers, ſoit dans les livres, ſoit dans les cabinets.

Voilà ce qui m'a obligé de ſuivre juſqu'à-preſent le torrent des Medailliſtes, & de chercher la raiſon

de tous les revers extraordinaires qui me sont tombez entre les mains. Cependant je me soûmetray sans peine à ce que vous déciderez. Je vous prie même de me faire part des raisons que vous avez eû de douter. Vous vous engagerez peut-être par là à me faire une réponse, qui sera une sçavante Dissertation dont le plublic & sur tout les curieux de medailles, tireront un grand profit. Je suis &c.

ABREGE' DE LA DISCIPLINE de l'Eglise tiré d'un grand nombre de Canons choisis & dressez pour l'instruction des Ecclesiastiques avec les Reflexions sur l'état present du Clergé. Par M. L. D. D. S A Paris chez Louïs Coignard & Guillaume Vandive ruë S. Jacques à l'Aigle d'or & au Dauphin couronné 1702. avec Appr. & Privil. in 8°. pagg. 354.

Mr. Lochon Docteur de Sorbonne Auteur de cet ouvrage ne s'est proposé que de faire un assez petit recueil des Canons les

plus autoriſez & qui ſont le plus en uſage. Ce qui l'a engagé à ſe borner à cela, c'eſt qu'on ne lit preſque jamais les gros livres ; que la plus part des Eccleſiaſtiques, & ſur tout ceux de la campagne, ne ſont pas même en état de les acheter ; que faute de Bibliotheques, où l'on trouve des Sommes des Collections de Canons ſur toute ſorte de matieres, chacun doit être bien aiſe d'avoir une eſpece de Manuel qui y ſupplée, & où il voye comme d'un coup d'œil ſes obligations les plus eſſentielles & les plus indiſpenſables. On doit faire au reſte d'autant plus d'attention à ces ſaintes Regles qu'elles ſont preſque toutes fondées ſur le droit naturel & divin.

Quand l'Auteur, pour montrer quelle a été la conduite de l'Egliſe dans tous les tems, cite des Canons qui ne ſont pas d'un droit ſi étroit il les explique par rapport à l'uſage & aux mœurs d'aujourd'huy : & malgré le relaſchement de la diſcipline en certains points, il ne laiſſe pas de faire reſſouvenir les Eccleſiaſtiques d'à preſent de ce qu'ils

doivent à leur miniſtere. Il ſemble qu'il auroit ſouhaité de pouſſer ſes reflexions là deſſus plus loin qu'il ne fait. * *Mais le ſiecle ou nous vivons*, dit-il, *eſt une eſpece de malade, qui outre qu'il a perdu le gouſt des alimens les plus ſains ne peut encore ſouffrir les remedes les plus ſalutaires, &c.*

Il faut avoüer auſſi que comme la Diſcipline change dans l'Egliſe ſelon les tems, il eſt de la prudence de diſtinguer les Canons qui n'obligent plus d'avec ceux qui ſont toûjours dans leur force. Le Docteur a ſceû apporter en cela tout le diſcernement qu'on pouvoit attendre: & les Eccleſiaſtiques qui aiment leur état ne trouveront rien d'outré & rien que de raiſonnable dans la morale qu'il leur propoſe.

Il commence par montrer l'excellence de l'état Eccleſiaſtique : & il fait ſentir en même tems le reſpect qui luy eſt deû. Il ſe plaint du relaſchement des peuples à cet égard; & il remarque très judicieuſement que les Conciles ayant inutilement

* *Avert.*

tenté

tenté d'y remedier, il n'y a que le changement des mœurs, & la sainteté de vie du Clergé qui le puissent faire. Il examine ensuite la vocation à cet état, & fait voir combien il est desavantageux à l'Eglise que tant de gens y entrent avec si peu de reflexion sur les dispositions qu'il demande.

En parlant de la vie & des mœurs des Ecclesiastiques, il leur interdit, conformément aux sacrez Canons, les assemblées prophanes, la chasse, le port des armes. Il prétend que la vie d'un Prêtre ne doit être gueres differente de celle d'un veritable Religieux, & pour justifier cela, il fait voir comment on élevoit autrefois les jeunes Clercs. Un Prêtre ne doit être occupé qu'à mediter la loy de Dieu, qu'à prier, qu'à lire de bons livres, qu'à étudier les Cérémonies de l'Eglise & la maniere de bien faire toutes ses fonctions: mais il doit s'éloigner sur tout des emplois Seculiers. * *On ordonne* dit l'Auteur, *à un Aumônier, à un Chapelain d'avoir soin des terres, de solli-*

* *P.* 84.

citer des procès. On abbaiſſe un Precepteur aux offices les plus honteux & on en fait un veritable valet. La hauteur, l'irreligion, l'avarice des Grands d'un côté; & de l'autre la lâche complaiſance, l'ambition, la veuë de quelque recompenſe en Benefices, changent les Miniſtres ſacrez en hommes tout ſéculiers & tout profanes.

L'Auteur, à propos de la ſcience que doit avoir un Eccleſiaſtique, fait de grands reproches à ceux qui n'étudient qu'autant qu'il faut pour ſe faire Prêtres, & pour arriver à quelque degré; & qui après cela ſe croïent en droit de ſe repoſer toute leur vie, & de ſe dédommager par là de quelques années de travail. * *C'eſt ce qui fait*, ajoûte-t'il, *que beaucoup d'ignorance ſe trouve ſouvent couverte d'une ſuperficie bien mince de capacité, qui ne ſert gueres qu'à faire des préſomptueux & des étourdis, qui parlent de tout ſans ſçavoir ce qu'ils diſent: & que des gens en place, & quelquefois en place conſiderable, étant bien au deſſous des demi-ſçavans, prétendent n'ignorer rien & décident de tout en maîtres.*

* *p.* 101.

L'amour du repos prive l'Eglise du secours d'une infinité d'Ecclesiastiques, qui ont d'ailleurs tous les talens & les moyens necessaires pour travailler avec fruit.* *Ils sont Prêtres*, dit l'Auteur, *pour joüir des graces de l'Eglise, pour dire leur Office, pour celebrer la Messe quand il leur en prend envie, & pour mener avec cela une vie douce, & peut être tout à fait seculiere. L'Eglise leur a semblé un port, où ils seroient à couvert des tempêtes où l'on se trouve exposé dans l'état seculier.* Tout l'Ouvrage est plein de traits semblables, qui marquent le zele de l'Auteur, & qu'il ne tiendroit pas à lui que ce zele ne s'allumât dans les autres.

Le Docteur s'applique particulierement à instruire les Ecclesiastiques sur les vertus propres de leur état ; comme la pureté, la sobrieté, le détachement des biens temporels, l'amour desordonné des proches : & il leur donne sur tout cela de très-belles & de très-importantes instructions, qu'il appuye toûjours sur les Canons, & sur l'autorité

* *p. 133.*

& les exemples des Saints Enfin l'on n'omet dans cet Ouvrage aucun des devoirs des Clercs en général, & des Curez en particulier; & tout y est traitté d'une maniere, qui montre également l'érudition, la prudence, & la pieté de l'Auteur.

Le Livre finit par l'obeïssance que les Ecclesiastiques doivent aux Evêques : on fait voir que les Ordonnances que ceux-cy font aujourd'hui ne sont pas nouvelles, & qu'ils doivent être particulierement obeïs en ce qui regarde l'instruction, la correction & la conduite de leur Clergé. L'Auteur fait à ce propos le parallele de la Discipline ecclesiastique & de la militaire, & montre combien il est honteux que des Officiers d'armée soient mieux obeïs que l'Eglise & les Evêques.

Nous sommes obligez de rendre à cet Ouvrage la justice de dire qu'il n'en est gueres dont la lecture puisse être plus utile aux Ecclesiastiques. Ils s'y instruiront parfaitement de tous leurs devoirs, & ils y trouveront en même-tems les

motifs les plus pressans pour les remplir.

L'ABSTINENCE DE LA viande renduë aisée, ou moins difficile à pratiquer, &c. Par M. Barthelemy Linand, Docteur en Medecine in 12. pagg. 225. A Paris chez Pierre Bienfait, sur le Quay des grands Augustins à l'image saint Pierre. Où l'on trouve aussi le Traité des Eaux Minerales de Forges, du même Auteur 1700. *Avec Approbation & Privilege.*

MOnsieur Linand a déja donné d'autres Ouvrages au Public qui en ont été bien reçûs, & il y a lieu d'esperer que celui-cy aura le même sort. Le sujet en est nouveau, & même très-important; puisqu'il s'agit d'engager les Fidelles à l'observation de celui des preceptes de l'Eglise qui est peut-être le plus mal observé de tous.

En effet l'Auteur montre d'abord que la plûpart des gens du monde, qui ne pratiquent point l'abstinence de la viande dans le tems ou l'E-

glise l'ordonne, n'ont aucune bonne raison de s'en dispenser. Il ne fait pas même grace aux attestations de ses Confreres, sur lesquelles tant de personnes obtiennent la permission de faire gras. *Bon Dieu*, dit-il, * *qu'il y auroit de choses à dire sur cela à la honte de ceux qui les donnent ! Les Medecins vrayment Chrétiens*, ajoute-t'il, *& qui sçavent se soutenir par leur propre merite, ne tombent pas dans ces excés, de donner si indifferemment presque à tout le monde ces sortes d'attestations &c.* Ce qui est de fâcheux, c'est que ces attestations qui damnent ceux qui les donnent, ne sauvent pas ceux qui les reçoivent.

L'Auteur parle ensuite des personnes qui ne gardent point l'abstinence ordonnée par l'Eglise, à cause des grandes incommoditez qu'ils en ressentent; & il recherche la cause de ces incommoditez. La premiere qu'il en apporte est la delicatesse du temperament, & il prend de là occasion de montrer en quoy consiste la foiblesse de la constitution des corps. Mr. Linand prétend avec

* *p. 15.*

raiſon que ſouvent ce n'eſt point encore là un juſte ſujet de rompre l'abſtinence : puiſqu'on peut ſuppléer à ce qui manque au temperament, par un bon regime de vie : & il rapporte à ce ſujet l'exemple de quelques Dames, qui ſe ſont miſes par là en état de garder le precepte de l'Egliſe, dont elles n'avoient pas cru juſqu'alors que l'obſervation leur fût poſſible.

L'Auteur fait icy pluſieurs réfléxions très-ſages. Il remarque entre autres choſes que pendant qu'on ſe diſpenſe dans le monde de ſes devoirs ſur la foibleſſe de ſa conſtitution, on ne fait point de difficulté de ſe ruiner la ſanté par un dérangement perpetuel de conduite, & en s'abandonnant aux excés les plus nuiſibles. L'Auteur remarque encore très-judicieuſement que les perſonnes de qualité, que la delicateſſe de leur temperament rend peu propres aux devoirs de la Religion, devroient au moins profiter de cela pour fortifier celui de leurs enfans, en les accoûtumant à une vie un peu dure, reglée, ſimple &

commune ; au lieu de les affoiblir ; comme on fait , par une education trop molle.

Mr. Linand paſſe enſuite aux autres cauſes des incommoditez que produit l'abſtinence dans ceux là même qui ont le temperament bon. Les alimens maigres, dit-il, ne ſont pas à la verité ſi nourriſſans que les gras , & ne ſont pas tous également bons ; mais de leur nature ils n'ont rien de mauvais : d'où vient donc qu'on en eſt ſi ſouvent incommodé ? Cela vient de trois cauſes, ajoûte-t'il. Premierement de ce qu'on ne prend pas ſoin de faire appreſter la nourriture maigre d'une maniere qui n'ait rien de contraire à la ſanté. Secondement de ce que, bien loin de choiſir parmi les alimens maigres ceux qui conviennent , on s'en fait ſervir de tout à fait contraires à ſa complexion particuliere. Troiſiémement de ce qu'on mange preſque toûjours trop à chaque repas qu'on fait.

Il ne reſtoit plus à l'Auteur que de donner des regles ſur tout cela : & c'eſt à quoy il employe la troiſié-

me partie de ſon livre, où il entre dans un grand détail de tout ce qu'on peut manger dans le tems d'abſtinence. Poiſſons, racines, legumes, graines ou ſemences, fruits, plantes, il n'omet rien dont il ne marque les bonnes ou les mauvaiſes qualitez. Il preſcrit la maniere la plus naturelle & la plus ſaine d'apprêter tous ces divers alimens, & la moderation avec laquelle on en doit uſer.

Les premiers Fidelles n'avoient pas beſoin de ces preceptes pour obſerver l'abſtinence de l'Egliſe: mais aujourd'huy que la lâcheté des Chrêtiens eſt ſi grande, on eſt obligé à Mr. Linand de leur ôter les vains prétextes dont ils ſe ſervent pour ſe diſpenſer des penibles devoirs que la Religion leur impoſe.

L'Auteur inſinuë que pour bien connoître l'utilité des regles qu'il donne, ce n'eſt pas au tems de Carême que les perſonnes délicates & valétudinaires doivent attendre à les mettre en uſage, Il voudroit qu'on commençât à les pratiquer aux jours détachez, ou l'Egliſe or-

donne qu'on faſſe maigre ; afin que le corps s'accoûtumât peu à peu à cette ſorte de nourriture ; & qu'en obſervant les alimens qui conviennent mieux à la conſtitution particuliere d'un chacun, on en uſât avec plus de confiance pendant les Carêmes entiers.

SUITE DU LIVRE DE M. HYDDE Docteur & Profeſſeur d'Oxford, touchant la Religion des anciens Perſes.

On a veû dans les Memoires de Mars de cette année, ſur quoy s'eſt fondé M. Hydde pour ſoutenir que les Perſes d'aujourd'huy, qui font profeſſion de ſuivre l'ancienne Religion qu'ont ſuivi leurs Peres avant l'invaſion des Mahometans, n'adorent que le vray Dieu, & nullement le Feu ny le Soleil. Il nous reſte à raporter les preuves de ce Docteur, pour montrer que c'eſt la même choſe à l'égard de ceux des ſiecles précedens : * que même avant le tems où Zoraſtre

* *P.2,3.23. 86. &c.*

forma le Syſtême preſent de leur Religion, ils avoient toûjours conſervé la créance & le culte d'un ſeul Dieu : créance qu'ils tenoient, dit M. Hydde, d'Elam chef & Auteur de leur Nation, qui étoit fils de Sem & petit fils de Noé ; car c'eſt du nom d'*Elam* qu'ils ſont, appellez *Elamites*. Et cela revient à ce qu'il rapporte enſuite, qu'ils la regardent eux mêmes comme la Religion du Patriarche Abraham. *

On peut partager en trois intervalles tout l'eſpace de tems qui s'eſt écoulé entre la naiſſance de l'idolatrie, & la conquête de la Perſe par les Sarrazins. Le premier depuis le commencement de la Monarchie des Aſſyriens & de l'Idolatrie (car on tient qu'elles ont commencé à peu près en même tems) juſques au regne de Cyrus. Le ſecond ſous ce Prince & ſes Succeſſeurs juſques à Darius qui fut dépoüillé par Alexandre le Grand. Le 3. depuis ce conquerant juſqu'au milieu du VIII. Siecle de Jesus Christ ou les Mahometans s'emparerent de la Perſe.

* *P. 28. 36. 82. 86. &c.*

Que dans ce dernier intervalle, l'ancienne Religion de Zoroastre eût toûjours subsisté parmi les Perses, c'en est déja un grand préjugé, comme on l'a dit, de voir qu'elle s'y est maintenuë jusqu'à nos jours, malgré les mauvais traittemens que nous avons veû qu'ils ont à souffrir. Car ce qui les attache si fort à cette Religion, c'est qu'ils la regardent comme l'heritage de leurs peres. Mais outre ce préjugé l'on en a une preuve positive dans ce que rapporte Mr. Hydde touchant le Roy Ardeschir Babâcan, nommé par les Romains Artaxerxe, lequel dans le troisiéme siécle de J. C. ayant defait Artaban le dernier des Roys Parthes ou Arsacides, fit revenir l'Empire aux Perses dont il descendoit luy-même.

On trouve dans un de leurs livres les plus autorisez * que ce Prince, qui étoit zelé pour l'ancienne Religion des Perses, fit une assemblée générale de tous les Mages ou Docteurs de ses Etats, pour resoudre quelques doutes qu'il avoit, & pour

* *P.18, 276. 277. &c.*

corriger quelques abus qui s'étoient introduits dans cette Religion : & qu'alors elle fut reduite à sa premiere pureté ; comme elle étoit du tems de Zoroastre même. On n'est pas obligé de croire tout ce que racontent à ce sujet les Historiens Persans, qui y mêlent à leur ordinaire des circonstances fabuleuses. Mais au travers de ces fables on ne laisse pas de voir une verité, qui est que l'ancienne Religion du pays subsistoit toûjours, quoy qu'alterée par des erreurs & des nouveautez.

Au reste, loin d'être surpris qu'elle eût souffert des innovations, il y auroit lieu de s'étonner que cela ne fût pas arrivé ; sur tout depuis que les Macedoniens se furent rendu maîtres de la Perse.

2. Si malgré l'exemple & l'autorité de ces conquerans idolâtres la religion de Zoroastre y regnoit encore quatre à cinq cens ans aprés, du tems de cet Ardeschir ou Artaxerxe ; il faut dire, pour remonter au second intervalle que c'étoit donc celle des successeurs de Cyrus :

puis qu'autrement on ne voit pas comment ny par qui elle y auroit été introduite aprés eux.

Mais il n'est pas besoin d'avoir ici recours à des conjectures. Car au rapport des plus celebres écrivains de l'antiquité (M. Hydde en cite quelques uns, * & il en pouvoit nommer plusieurs autres) une des raisons ou même la principale qu'eurent ces Princes de faire la guerre à feu & à sang aux Egyptiens & aux Grecs, c'est parce qu'ils les regardoient comme des corrupteurs de l'ancienne Religion : tant les Rois Perses & leurs sujets étoient ennemis des idoles, & zelez pour le culte d'un seul Dieu !

Quand on laisseroit là les Auteurs profanes, l'Ecriture seule pourroit suffire, pour nous faire comprendre que les Successeurs de Cyrus adoroient le même Dieu que lui. Il ne faut que voir l'Edit de Darius fils d'Hystaspe (1. Esd. chap. 6.) & celui d'Assuerus, que les Interpretes tiennent communément être un des Rois de Perse, quoy qu'ils

* *P. 3. 98.*

ne conviennent pas lequel c'eſt. Le Prince Auteur de cet Edit quel qu'il ſoit, avouë expreſſément que le Dieu très-haut, très-grand & toujours vivant, eſt celui de qui ſes peres & lui même ont reçû l'Empire qu'ils ont poſſedé juſques là : *altiſsimi & maximi ſemperque viventis Dei, cujus beneficiis & patribus noſtris & nobis regnum eſt traditum, & uſque hodie cuſtoditur.* Eſther chap. 16. v. 16.

S'il étoit vray, comme l'ont cru quelques ſçavans, qu'Aſſuerus fût Aſtyages grand Pere de Cyrus, ou un frere de cet Aſtyages comme d'autres l'ont prétendu ; cet Edit fourniroit une preuve démonſtrative de ce que dit M. Hydde, que les Medes & les Perſes avoient toûjours reconnu le vray Dieu. Mais en ne le rapportant qu'à l'un des Succeſſeurs de Cyrus, le moins qu'il puiſſe prouver, c'eſt que Cyrus même adoroit ce Dieu *très-haut & toûjours vivant :* puiſqu'on ne peut pas douter que ces paroles, de l'Edit, *cujus beneficio* &c. ne ſoient relatives à celle de l'Edit de Cyrus en faveur des Juifs, où il dit expreſ-

ſément, que c'étoit le Dieu d'Iſraël qui l'avoit rendu maître de tant de Royaumes : *omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli.... ipſe eſt Deus qui eſt in Jeruſalem.* 1. Eſdr. c.1.

3. Maintenant, pour remonter au delà du regne de Cyrus, Mr. Hydde, ſans ſuppoſer rien de ce qui eſt conteſté entre les ſçavans, trouve dans l'Ecriture de quoy montrer, que même avant ce tems là les Perſes & les Medes avoient toûjours adoré le vray Dieu.

Sa premiere preuve * eſt priſe de ce qu'on lit au chap. 6. de Daniel touchant Darius le Mede Succeſſeur de Baltaſar dans le Royaume de Babylone. Ce Prince, que l'on ſçait avoir été de Medie, comme ſon ſurnom même le marque ; & que pluſieurs croïent oncle maternel de Cyrus : ce Darius, dis-je, âgé pour lors de plus de 60. ans, avoit certainement été élevé dans le culte du vray Dieu, & n'en reconnoiſſoit point d'autre. C'eſt ce que prouve la maniere dont il en parloit, avant même que d'avoir veû le miracle

* *P.159.*

operé dans la perſonne de Daniel. Car étant forcé par une cabale des Grands de ſa Cour, d'expoſer ce Prophete aux lions, il compta néanmoins que le Dieu vivant ſçauroit bien délivrer ſon ſerviteur : *Daniel, ſerve Dei viventis .... Deus tuus, quem ſemper colis, ipſe liberabit te.* Ce n'eſt point là le langage d'un homme élevé dans les ſentimens de l'Idolatrie: & ainſi il faut dire qu'elle n'étoit point la Religion des Medes ny par conſequent des Perſes.

[a] L'autre preuve de Mr. Hydde eſt tirée de ce qu'on trouve de Cyrus dans l'Ecriture. Il remarque d'abord le portrait qu'en a fait [b] Iſaïe par un eſprit Prophetique plus de deux ſiécles auparavant. Ce Prophete, ou plutôt Dieu par la bouche du Prophete, appelle Cyrus ſon *Paſteur*, & même ſon *Chriſt*, c'eſt-à-dire un Roy qui a reçû de lui l'onction : *Qui dico Cyro, Paſtor meus es... Hæc dicit Dominus* CHRISTO *meo Cyro.* Il en parle comme d'un homme qui lui eſt agreable, & qu'il a choiſi pour executer tous ſes deſ-

[a] *P.381.* [b] *Chap. 45.*

ſeins : *virum voluntatis meæ.. Omnem voluntatem meam implebit.* Ce portrait regarde Cyrus avant le tems auquel devenu maître de Babylone, il ſe fit le liberateur du peuple de Dieu , & le reſtaurateur du Temple de Jeruſalem. Peut-on croire que le S. Eſprit eût donné de tels éloges à un Prince encore ennemi du vray Dieu , à un adorateur du Demon ? Ne faut il pas plutôt convenir que c'eſt parce qu'il étoit adorateur du vray Dieu & ennemi de l'idolatrie, qu'il fut ainſi choiſi pour executer les ordres du Seigneur à l'égard de ſon peuple & de ſon Temple ; & que dans cette veuë il avoit été fait le vainqueur des nations ?

Ce qui paroît bien certain & ce qu'on peut ajoûter icy pour confirmer la propoſition de Mr. Hydde touchant Cyrus, c'eſt que ſon Edit même, dont nous venons de parler, fait voir qu'avant qu'il le publiât, & dès le tems de ſon avenement à la couronne de Perſe & de Medie, ſes Sujets adoroient comme luy le vray Dieu. En effet, s'il eût trouvé

l'idolatrie dominante parmi eux, auroit-il osé publier qu'il tenoit son sceptre du Dieu d'Israël; c'est à dire le reconnoître seul, à l'exclusion de tous leurs Dieux, pour Auteur de son élevation, & maître de la fortune de ses peuples?

On sçait à quelle extrémité les Babyloniens reduisirent leur Roy, pour avoir voulu sauver Daniel, qu'ils regardoient comme ennemy de leurs Idoles. Si tout l'Empire de Cyrus eût été attaché au culte des fausses Divinitez, comme on l'étoit à Babylone, il paroît incroyable que ce Monarque eût entrepris de les dégrader toutes d'une maniere aussi éclatante qu'il fait par cet Edit; & que cela n'eût pas causé le moindre mouvement dans ses Etats. Il pouvoit bien le faire malgré les Babyloniens, qu'il regardoit comme des ennemis vaincus; sur tout ayant encore les armes à la main: il le pouvoit, dis-je, supposé qu'il n'eût rien à craindre des Medes ny des Perses. Mais que n'en auroit-il pas eu à craindre, si la Religion pour laquelle il se declaroit si hautement, eût été contraire à la leur?

Enfin si l'on pouvoit supposer que Cyrus, lorsqu'il se rendit maître de la Perse & de la Medie, en eût banni le culte des Idoles, pour y faire adorer le vrai Dieu;il est comme indubitable qu'au moins après la mort de Cambyse son fils, ces Mages qui s'emparerent du trône, auroient commencé par rétablir leur ancienne Religion; quand ce n'eût été que pour mettre le peuple dans leurs interests. Ainsi toutes choses vont à persuader, & que Cyrus en s'avoüant redevable de l'Empire au Dieu d'Israël, parloit dans le sentiment de sa Nation, & que ce n'étoit point un sentiment quelle eût pris de nouveau.

Pour revenir à Mr. Hydde, ce fait une fois établi, il a raison de soutenir, [a] que ces peuples n'avoient donc jamais abandonné le culte du vrai Dieu, ny adopté l'idolatrie, pas même durant le regne des Assyriens. Et en effet, dit ce Docteur, si les Perses où les Medes y avoient été une fois engagez, [b] quand & par qui peut-on imaginer qu'ils en eus-

[a] *P.15. 379, &c.* [b] *P.15.*

ſent été retirez, pour redevenir adorateurs d'un ſeul Dieu, comme on a prouvé qu'ils l'étoient à la naiſſance de Cyrus ? Seroit-ce les Aſſyriens qui les euſſent convertis, lorſque ceux-cy, ſelon la plûpart des anciens Hiſtoriens, ſe rendirent maîtres de l'Aſie ſuperieure juſqu'aux Indes ? Mais tout au contraire, chacun ſçait que l'Aſſyrie ou la Chaldée eſt le berceau de l'idolatrie, & que c'eſt aux Aſſyriens principalement qu'elle doit ſes progrès. Que ſi leur autorité ou leur exemple l'avoit fait embraſſer aux Medes & aux Perſes, il ſeroit impoſſible qu'au tems de Cyrus & de Darius le Mede, ce n'eût pas encore été la religion dominante parmi eux. Et ainſi c'eſt une même choſe de prouver que ces peuples adoroient alors le vrai Dieu, & de prouver qu'ils n'avoïent jamais changé à cet égard, mais qu'ils avoient toûjours conſervé la religion d'Elam auteur de leur nation ; ou comme diſent leurs hiſtoriens, la Religion d'Abraham.

Mr. Hydde en donne encore une preuve tirée de leurs meilleurs Hiſ-

toriens, & qui lui paroît conſiderable. * C'eſt que Houſchang, le ſecond de la premiere dynaſtie de leurs Rois, qui a fini ſelon eux, longtems avant Cyrus, & qui ſemble par conſequent être une dynaſtie des Rois Medes : que ce Prince, dis-je, celebre dans leurs anciennes hiſtoires par ſa ſageſſe & ſa juſtice, adoroit le vray Dieu, & le faiſoit adorer de tous ſes ſujets. Il paſſe même parmi eux pour Auteur d'un livre touchant la Divinité, intitulé en leur langue, *la Sageſſe éternelle* ou *de tous les tems :* quoique M. d'Herbelot doute qu'il ſoit auſſi ancien que ce Roy.

Il ne reſte plus qu'à entendre ce que répond Mr. Hydde aux témoignages de pluſieurs anciens qui accuſent les Perſes d'idolatrie, ſoit à l'égard du Soleil & du Feu, ſoit à l'égard des autres Divinitez profanes. Voici à quoi ſe reduiſent ſes réponſes.

Aux témoignages de ces Auteurs il oppoſe en premier lieu les anciens livres de la nation, qui doi-

* *Præf. p. 5. 6. & cap. 8. p. 156.*

vent être crûs préférablement à ce qu'en ont pû dire les étrangers : parce qu'enfin personne ne pouvoit mieux sçavoir que les Perses mèmes s'ils prétendoient adorer le Soleil & le Feu, ou non. En second lieu, à ceux de nos anciens auteurs qui font les Perses idolâtres, il oppose d'autres anciens qui assurent expressément le contraire. Il en nomme quelques uns, & il en auroit pû ajoûter plusieurs autres : par exemple Diogene Laërce, & Clearque disciple d'Aristote cité par Josephe, * qui parlent de la religion des Juifs comme étant la même que celle des Mages & des Brachmanes : tant ils étoient persuadez que les Mages, non plus que les Juifs n'adoroient qu'un seul Dieu.

Et il ne faut pas dire que ce partage des anciens Auteurs là-dessus, rend la chose indécise. Dès-la qu'il s'en trouve qui nient positivement le fait de l'idolatrie des Perses, fussent-ils en beaucoup plus petit nombre, ils doivent l'emporter sur les autres. La raison en est manifeste. C'est qu'on peut bien soupçonner les pre-

* *Lib. 2. contra App.*

miers d'y avoir été trompez, mais non pas les derniers. Pour croire que les premiers s'y sont trompez, il ne faut que supposer, ce qui est très-ordinaire & même très-difficile à éviter, sçavoir * qu'ils en ont jugé sur les apparences, & qu'ils ont parlé suivant les idées & les prejugez de leur nation. On en doit être convaincu par les réfléxions suivantes.

1° De tous ces Auteurs ou de ceux sur les memoires de qui ils ont écrit, il y en a fort peu dont on puisse assurer qu'ils ayent jamais été dans la Perse même, & que ce soit là qu'ils ont appris ce qui concernoit sa religion. Ils n'en connoissent que ce qu'on en voyoit pratiquer & ce qu'on en pouvoit apprendre dans les Provinces Occidentales de l'Asie, où les Perses avoient étendu leur Empire. Or comme ces Provinces étoient déja idolâtres par le commerce avec les Assyriens d'une part, & de l'autre avec les Grecs, on ne peut pas douter que ce qu'elles avoient adopté de la religion

* *P.5.10.*

Religion des Perſes leurs nouveaux Maîtres, elles ne l'euſſent alteré par le mélange de leurs propres ſuperſtitions: & que des céremonies qui pouvoient n'être pas idolatriques dans la Perſe, ne le fuſſent effectivement devenuës chez ces autres peuples, par l'eſprit d'idolatrie dans lequel il les pratiquoient. C'eſt ce que Mr. Hydde explique au long [a] touchant les *Mithriaca*, c'eſt à dire le culte du Soleil adopté par les Romains à l'imitation des Perſes, ſelon qu'ils prétendoient. Et de là vient que pluſieurs Auteurs ont regardé fauſſement comme la Religion Perſienne ce qu'ils voyoient pratiquer comme tel par ces étrangers Idolatres.

2°. S'il y a quelques-uns de ces Ecrivains qui euſſent voyagé dans la Perſe, il eſt encore aiſé avec tout cela qu'ils ayent été trompez par les apparences & par les préjugez. C'étoit des Grecs; puiſque c'eſt d'eux que vient tout ce qu'on ſçait de l'ancienne Perſe. [b] Or élevez

[a] *P.* 17. 108. 109. 111. *&c.* [b] *p.* 6. 12. 90. 101. 109. 111. 137. 138.

comme ils étoient dans l'Idolatrie, lorſqu'ils voyoient les Perſes, par exemple, ſe proſterner devant le Soleil, ou jetter des parfums & des liqueurs dans le Feu ; il étoit fort naturel qu'ils s'imaginaſſent que tout cela ſe faiſoit dans le même eſprit que le pratiquoit toute la Grece : que c'étoit pour adorer le Soleil, & pour faire des ſacrifices à cet Aſtre, ou au feu même, c'eſt-à-dire à Vulcain ou à Veſta &c. On ſçait ce qui eſt arrivé à l'égard des Juifs: parcequ'en priant ils élevoient les yeux & les mains au Ciel, des Payens les ont accuſez d'adorer le Ciel, ou les nuées: *Nil præter nubes & cœli numen adorant.* Parce qu'ils n'avoient point de nom propre pour nommer Dieu, ou parce qu'ils ne prononçoient pas ce nom, les Payens accoûtumez à donner au ſouverain de tous les Dieux le nom de *Jupiter*, s'en ſervoient auſſi pour nommer le Dieu des Juifs ; comme on le voit dans S. Auguſtin, *de Conſ. Evang. lib.* 1. *cap.* 3.

Il eſt bien aiſé que par une ſemblable erreur ils ayent impoſé aux

Perses les mêmes choses, soit faute de les consulter eux-mêmes sur le fait de leur Religion, soit pour n'avoir consulté que des gens du peuple mal instruits : parceque les Mages qui en étoient les dépositaires, ont toûjours eu soin de l'envelopper sous des symboles mysterieux & des figures énigmatiques, dont ils n'expliquent le sens qu'avec beaucoup de reserve, sur tout aux étrangers. Car c'est ce que M. Hydde [a] a remarqué de ceux même d'aujourd'huy, conformément à ce qu'en rapportent la plusspart des voïageurs. On ne peut gueres douter que ce ne soit là ce qui a trompé plusieurs des anciens.

3°. Il faut encore distinguer ceux d'entr'eux qui ont écrit avant la conqueste d'Alexandre le Grand, & ceux qui ont écrit depuis. Ceux-cy ont pû dire avec verité qu'on adoroit dans la Perse les Divinitez des Grecs : puisqu'on ne peut pas douter, comme nous l'avons dit aprés Mr. Hydde, [b] qu'avec leur empire ils n'y ayent introduit leur

[a] *P. 5.* [b] *p. 276. 278.*

idolatrie. Mais il ne s'enſuit pas qu'elle y ait anéanti l'ancienne Religion ; & l'on a vû des preuves du contraire. M. Hydde pouvoit appuïer ſon obſervation par le témoignage d'Agathias Hiſtorien Grec, qui remarque fort bien que cette multitude de Dieux attribuée par quelques-uns aux Perſes, ne venoit que des Grecs : *Hoc Græcanicum eſt.* C'eſt à dire,ou que c'étoit une erreur des Grecs idolâtres de la leur avoir imputée ſur des apparences trompeuſes, ou que ce ſont les Grecs mêmes qui l'avoient introduite dans la Perſe en s'y rendant les maîtres.

4°. Enfin, dit Mr. Hydde, dans l'ancienne Religion des Perſes,comme dans toutes celles qui ont eû quelque durée, * il s'eſt élevé de tems en tems diverſes ſectes, parmi leſquelles une ſeule eſt reputée orthodoxe , & les autres ſont tenues pour hérétiques. Il aſſure qu'il y en a eu juſqu'à 70. Quand on dit que cette nation a toûjours reconnu un ſeul Dieu ſans s'abandonner à l'idolatrie , on ne l'entend que de ceux

* *P. 26.*

qui ſont demeurez attachez à leu Religion primitive, & qui compoſent ce que Mr. Hydde appelle leur *Egliſe Orthodoxe.* C'eſt faute d'une telle obſervation [a] que pluſieurs, par exemple, ont attribué aux Perſes ſans diſtinction l'erreur capitale du Manicheiſme, qui eſt d'admettre deux Principes ou Dieux ſouverains, l'un bon & l'autre méchant: [b] au lieu que cette impieté n'eſt pas moins une héréſie parmi les Sectateurs de l'ancienne Religion de Zoroaſtre, que parmi nous. De même qu'autrefois les Payens imputoient à tous les Chrêtiens les erreurs & les dereglemens particuliers des Gnoſtiques & des autres Sectes, ne les diſtinguant pas de l'Egliſe Catholique qui les condamnoit.

5. Enfin Mr. Hydde ne nie point, que même dans les tems où la Religion de Zoroaſtre a été la Religion dominante, comme ſous les ſucceſſeurs de Cyrus, il ne ſe ſoit gliſſé par abus quelque idolatrie parmi les Perſes: [c] témoin ce qu'He-

[a] *P. 26.* [b] *P. 289. 290.* [c] *P. 2. 18. 27. 90. 92. &c.*

rodote raconte d'Artaxerxe surnommé Mnemon, qu'il erigea des Statuës à Diane ou plûtôt à Venus, & qu'il établit un corps de Prêtresses pour luy faire des Sacrifices. Mais à cela Mr. Hydde répond. 1. Qu'il n'a trouvé nulle part, luy qui a fait tant de recherches sur ce qui regarde les Perses,* qu'ils ayent jamais eû d'autre idole que celle là. 2. Selon luy c'est un abus particulier de ce Prince débauché lequel ne fut point imité par le corps de la Nation, & n'abolit pas pour cela l'ancienne Religion parmi eux : non plus que ces Rois de Juda, qui sacrifioient aux faux Dieux, n'abolirent pas néanmoins celle de Moïse. Cependant il ne faut pas douter que les étrangers qui passoient alors par la Judée, & qui étoient témoins de ces abominations, ne s'en allassent persuadez qu'on y adoroit les Dieux des peuples voisins, & qu'on y étoit de la même Religion. Il se peut donc fort bien faire que la même chose soit arrivée au regard des Perses : c'est-à-dire qu'à l'occasion

* *P.* 3. 4.

des abus qui se sont introduits parmi eux en certains lieux ou en certains tems seulement, les étrangers ayent pris pour la Religion du pays ce qui n'étoit qu'un dereglement de quelques particuliers, condamné par cette Religion même.

Ainsi, dans la contrarieté qui se trouve entre nos anciens Auteurs touchant la Religion des Perses d'autre fois, M. Hydde croit avoir raison de supposer que ceux qui les font passer pour idolâtres, ne doivent pas être écoutez au préjudice de ceux qui assurent le contraire. Les premiers peuvent aisément avoir été prévenus par leurs propres préjugez & par les apparences exterieures, signes fort équivoques: au lieu que pour les seconds, qui en ont parlé contre ces apparences & ces préjugez, ce ne peut pas être la prévention qui leur a fait prendre ce parti; & il n'y a que les preuves positives qui ayent pu les empêcher d'en juger comme les premiers.

Par toutes ces raisons là, & par d'autres qu'il seroit trop long de

rapporter, M. Hydde ne fait point difficulté de soutenir * que de tous les peuples qu'on connoît aujourd'hui, les Perses sont les seuls, excepté les Juifs, qui ayent toûjours conservé jusqu'icy la connoissance & le culte d'un seul Dieu. Mais, quoiqu'il en soit des autres peuples, cet Auteur ne sçavoit pas que parmi les diverses sectes qui regnent dans les Indes, il y en a une qui peut disputer cet avantage aux Perses. C'est dequoy l'on a un témoignage non suspect dans un Discours ou Traitté de l'Archevêque d'Armach Pierre Lombard; celui-là même qui durant la Congregation *de Auxiliis* dressa le fameux projet de Bulle si vanté par les uns & si méprisé par les autres.

Quelques années après ces disputes Rome en vit une autre toute pareille à celle qui occupe depuis quatre ou cinq ans le Pape & les Cardinaux. Les Jesuites Missionnaires de Maduré dans les Indes permettoient aux Brachmannes convertis de garder certaines coûtu-

* *P.* 22. 379.

mes & certains ornemens qui ſont en uſage parmi eux. Il parut à bien des gens que c'étoit leur permettre de faire profeſſion publique d'idolatrie, parce qu'on prétendoit que c'en ſont les marques. L'affaire étant portée à Rome, cet Archevêque entr'autres fut commis pour l'éxaminer & en faire ſon rapport. Il le fit ſur les memoires authentiques envoyez par les Archevêques de Goa & de Cranganor, & il opina pour les Jeſuites, dont la pratique auſſi fut approuvée juridiquement par un Bref du Pape Gregoire XV.

Or une des raiſons alleguées par ce Prelat dans ſon ſuffrage, pour montrer que ces coûtumes & ces ornemens des Brachmanes n'étoient point des marques d'idolatrie, mais purement de nobleſſe ou de dignité; c'eſt qu'entre pluſieurs Sectes qui partagent les Indiens & leurs Brachmanes, il y en a une, & la plus eſtimée parmi eux, qui a fait de tout tems profeſſion de ne reconnoître qu'un ſeul Dieu, Eſprit ſouverain, auteur & maître de l'Univers. Auſſi a-t'on des relations tou-

tes recentes qui portent que c'est encore aujourd'hui la même chose. On ne peut pas douter que ce ne soient les successeurs de ces Philosophes dont Bardesanes Auteur Chrétien cité par Eusebe * assure que jusqu'à son tems il y en avoit là plusieurs milliers, aussi-bien que dans la Chine, & la Bactriane Province de l'Empire Persan, qui vivoient dans une grande pureté de mœurs, s'appliquant à servir Dieu, & n'ayant aucunes idoles. Les Perses ne sont donc pas les seuls comme l'a cru M. Hydde, parmi lesquels cette ancienne créance ait duré jusqu'à nos têms.

DISSERTATION SUR SAINT Denis l'Areopagite, où l'on fait voir que ce Saint est l'Auteur des Ouvrages qui portent son nom. A Paris chez Pierre de Bats ruë saint Jacques à l'Image saint François, & Imbert de Bats à l'Image saint Benoît 1702. pagg. 452. in 12.

ON regardoit le procès des Ouvrages attribuez à saint Denis

* *Præpar.Evang.* l. 6. c. 10.

comme une affaire finie. Mais voici un Auteur qui demande la revision de tout le procès. Selon lui les Ouvrages en question apartiennent incontestablement à l'Areopagite. Nous allons donner un précis fidelle des raisons qu'il aporte. C'est lui qui parle dans cet extrait. Ce n'est nullement nous. A quelques Critiques des deux derniers siécles qui se sont élevés contre les Ouvrages de saint Denis, j'oppose, dit-il, un S. Denis d'Alexandrie, qui vivoit au III. siécle, & qui selon Anastase le Sinaite composa des Scholies sur les livres en question, un saint Gregoire de Nazianze, un saint Jean Chrysostome, deux Ecrivains disciples de S. Ephrem, un S. Cyrille d'Alexandrie, & Juvenal de Jerusalem, sans parler de l'Auteur des questions à Antiochus attribuées à S. Athanase, ni d'une infinité d'autres qui ont vécu depuis le V. Siécle;

Ce sont des vetilles que ce qu'on oppose à une foule de témoins si vénérables. Hypatius, disent les Adversaires de l'Areopagite, ayant parlé dans une conference tenuë à

Conſtantinople l'an 533. s'inſcrivit en faux contre quelques paſſages tirés des livres attribués à S. Denis. On l'avoüe, mais que s'enſuit-il delà ? qu'on avoit cité de faux extraits de S. Denis, & c'eſt tout ; Car Leonce de Bizance qui ſe trouva preſent à cette même conference, & les autres Auteurs contemporains tels que ſont Ephrem Patriarche d'Antioche, Jobius, Liberat Diacre de l'Egliſe de Carthage, Anaſtaſe le Sinaïte attribuent unanimement les Ouvrages dont il s'agit au S. Areopagite, & ils ne marquent en aucun endroit qu'on les eût même ſoupçonnés d'être ſuppoſés.

S. Gregoire le Grand, le Concile de Latran tenu l'an 649. & deux Conciles Généraux le VI. & le VII. atteſtent la même verité chacun à leur maniere ; de ſorte qu'il faut ceſſer de déferer à la Tradition la plus évidente, ou reconnoître pour inconteſtable celle qui parle en faveur des Ouvrages de ſaint Denis. Ce qu'on dit icy eſt ſelon les regles de la Critique la plus exacte, puiſque comme l'enſeignent Tertul-

lien au Livre contre Praxeas, c. 2. & Vincent de Lerins dans ſon Commonit. p. 1. c. 3. Le premier ſelon l'ordre des tems eſt le vray : & le ſentiment des Anciens eſt ſûr, quand il eſt de tous, ou de preſque tous. Auſſi ſaint Maxime dans ſes Scholies ſur le c. 7. de la Hierarchie Eccleſiaſtique traite de rêveurs ceux qui revoquent en doute qu'un tel ouvrage ſoit de ſaint Denis, & il ne daigne pas même les nommer. En effet comme les livres attribuez à ſaint Denis ſont manifeſtement les ouvrages d'un ſaint Homme, & comme d'ailleurs leur témoignage eſt clair pour l'Areopagite, il faut dire qu'ils ſont de lui.

Laurent Valle Auteur du XV. Siécle eſt le premier adverſaire connu des livres en queſtion, & quel fond doit on faire ſur la Critique d'un homme à qui l'on a reproché tant d'erreurs, & qui eût expiré dans le ſupplice du feu, ſi le Roy Alphonſe ne l'eût pris ſous ſa protection? Doit-on même avoir égard à la cenſure d'Eraſme, qui étoit ſi libre dans ſes ſentimens. Mais quoy qu'on

ait d'ailleurs de l'estime pour ces deux Critiques, les objections qu'ils forment contre les Ouvrages de saint Denis sont toutes très-foibles comme on le verra dans la suite.

Les Lutheriens font le gros des Anti-Areopagites. Mais les Centuriateurs de Magdebourg n'ont jamais fait de fautes plus grossieres qu'en traitant cette matiere. Ils disent que les livres que nous avons de saint Denis sont en petit nombre, si on les compare avec ceux, dont parle Suidas. Cependant cet Auteur ne donne point d'autres Ouvrages à S. Denis que ceux que nous lui donnons. Ils disent que si l'Areopagite eût écrit de tels livres il eût parlé de S. Paul. Mais c'est une chose étonnante que les Centuriateurs n'ayent pas même sçû que dans les livres en question il est fait mention de S. Paul.

Scultet & Rivet deux fameux Calvinistes, ont porté ce même jugement que les Lutheriens, & ils ont été suivis sur cet article par le Cardinal Bona, le Pere Morin, Mr. de Launoy & Mr. du Pin.

Les Auteurs que vous citez pour l'Areopagite, dit le P. Morin, atteſtent que les Ouvrages dont on diſpute ſont de ſaint Denis, mais ils ne diſent point qu'ils ſoient de ſaint Denis l'Areopagite. En verité le P. Morin avoit-il lû les livres de S. Denis, ou s'il les avoit lûs comment pouvoit-il ignorer que leur Auteur dit qu'il a été ordonné par ſaint Paul ? Le P. Morin devoit ſe ſouvenir que l'argument negatif dont il tâche de faire icy pluſieurs fois uſage ne prouve rien, dés qu'on a des preuves poſitives de quelques Auteurs anciens qui parlent des livres de S. Denis, ſans marquer que c'étoit des livres qui paroiſſoient de nouveau.

Denis Evêque de Corinthe, dit-on, écrivant aux Atheniens pour les exhorter à la vertu, leur parle de S. Denis l'Areopagite, & ne parle pas de ſes livres. Eh bien que conclure de là ? Tous les jours les Predicateurs propoſent S. Pierre pour un modele de penitence, & ils ne parlent point de ſes Epitres, s'enſuit il de là qu'ils n'ont aucune connoiſſance de ſes lettres ?

Mais Euſebe ne fait nulle mention des Ouvrages de l'Areopagite, quoy qu'il parle de ce Saint. On a déja dit que l'argument negatif ne prouve rien, quand on a des preuves poſitives contraires. On ajoûte. 1. qu'Euſebe comme il l'avoüe luy-même l. 1. c. 1. n'a eu nulle connoiſſance de mille ſortes de livres. 2. Que comme il a ſupprimé la condamnation d'Arius, parce qu'il aimoit cet hereſiarque, il à pû ſupprimer autant qu'il dépendoit de luy les livres de ſaint Denis, qui condamnent ſi formellement l'Arianiſme. Pourquoy n'auroit-il pas fait pour Arius en oubliant les traitez de S. Denis, ce qu'il a fait pour Origene en oubliant de citer le livre de Methodius Evêque de Tyr ſur la Reſurrection contre Origene? Tous les ſçavans ont remarqué qu'Euſebe parle d'Hymenée & de Narciſſe Evêques de Jeruſalem, & qu'il ne fait néanmoins nulle mention de leurs Ouvrages, dont il eſt parlé dans les Scholies de S. Maxime.

Si le ſtyle des Ouvrages de ſaint Denis eſt diffus, quoy que celuy des

Atheniens fut ordinairement concis, cela prouve tout au plus que l'Areopagite n'avoit pas le ſtile du monde le plus chatié. Si le Saint refute des erreurs dont la naiſſance eſt poſterieure à ſon ſiecle, je répons, qu'il ne les refute, que comme l'Evangile les refute, c'eſt-à-dire en établiſſant les veritez qui les condamnent.

Pour ce qui regarde l'erreur des Millenaires on ſoûtient que S. Denis a pû la refuter en termes formels, puiſque Cerinthus qui en eſt l'Auteur a debité ſes rêveries dès l'an 41. de JESUS-CHRIST.

Un Saint qui avoit des liaiſons auſſi étroites avec les Apôtres que les avoit Saint Denis devoit ſans heſiter mettre au rang des livres Canoniques, l'Epitre aux Hebreux, l'Apocalypſe, les Epîtres de S. Jean, & celle de S. Jude, quoique d'autres Auteurs très-anciens, mais qui n'avoient point eu de commerce avec les Apôtres ayent douté, ſi ces ſortes d'Ouvrages étoient Canoniques. Il n'eſt pas non plus ſurprenant qu'un homme auſſi âgé, & auſſi ſçavant que l'étoit S. Denis ait appellé

ſaint Timothée ſon fils ; & luy ait donné quelques avis. Il a même pû lui citer cette belle maxime de ſaint Ignace *Amor meus crucifixus eſt*, ſans la tirer de l'Epître de S. Ignace aux Romains, qui n'a été écrite qu'aprés la mort de S. Timothée. En effet S. Ignace n'a-t'il pas pû écrire ces paroles ailleurs que dans ſa lettre aux Romains , ou S. Denis n'a t'il pas pû ſçavoir qu'elles étoient ſouvent dans la bouche de ce Saint, avant que d'avoir leu la lettre de S.Ignace dont nous venons de parler?

Un Critique équitable ne ſera pas ſurpris que l'Areopagite dans ſes livres parle des Moines, & les place au deſſus des Laïques. Philon dont les livres ne paſſent point pour être ſuppoſez , parle auſſi de ces Moines ſous le nom de *Therapeutes*. Les Moines de l'Areopagite étoient les Clercs à ſimple tonſure ; car leur conſecration rapportée par S.Denis reſſemble à celle des Tonſurés qu'on voit dans le Pontifical Romain.

Le P. Morin fait de grands raiſonnemens ſur le mot *d'hypoſtaſe* qu'on trouve dans les Ouvrages de

l'Areopagite , & il prétend que ce mot n'a été en uſage que long tems après le Siecle où S. Denis à vécu. C'eſt dommage que le P. Morin n'ait pas ſceu qu'Ariſtote au livre du mõde, ſe ſert du mot *d'hypoſtaſe* pour ſignifier une choſe réelle , & que S. Denis ne l'a pris que dans ce ſens. Cela lui auroit épargné bien de la peine.

S. Denis ne parle point de la doctrine du Baptême des Enfans , comme d'une tradition ancienne ; mais comme d'une tradition primitive, le terme dont il uſe ſignifiant autant *primitive*, qu'*ancienne*. L'Areopagite a pû dire qu'il n'expliquoit pas l'élection de S. Mathias comme quelques autres l'expliquoient. Il a pû être diſciple d'un ſaint Hierothée habile Theologien & Auteur celebre, puiſque l'Egliſe Grecque & Latine reconnoiſſent un S. Hierothée Areopagite converty par S. Paul. Au reſte les fragmens des livres de Hierothée qui reſtent dans les œuvres de S. Denis font autant de foy, que les fragmens de pluſieurs Auteurs qu'on trouve dans Photius, & qu'on ſuppoſe n'avoir pas été faits à plai-

ſir. On montre après cela contre le P. Morin que S. Gregoire le Grand ne combat point la Doctrine de ſaint Denis ſur les Anges; & que ce dernier a fort bien entendu les mots de *Cherubin* & de *Seraphin*.

Mr. de Launoy paroît auſſi ſur la ſcene. Les Ceremonies du baptême, dit-il, & celles des Cathecumenes, des Energumenes, & des Penitens, dont il eſt traité dans les livres en queſtion, ne pouvoient être en uſage dans un tems tel que celui de S. Denis, c'eſt à-dire dans un tems de perſecutions. Cette objection prouve que les plus hardis Critiques ne ſçavent pas tout. Mr. de Launoy devoit faire réfléxion que le tems de S. Denis n'a pas été un tems de perſecutions. Car excepté la perſecution de Neron depuis l'an 66. juſqu'à l'an 70. & la bouraſque de Jeruſalem contre S. Etienne, quelle perſecution l'Egliſe a-t'elle ſouffert juſqu'à l'an 92. ou Domitien commença ſa perſecution? On prouve d'ailleurs par un grand nombre de paſſages que la plûpart des Ceremonies dont Mr. de Launoy fait une

objection ſont de l'Inſtitution des Apôtres. A quoi penſoit Mr. de Launoy quand il s'imaginoit que ſaint Denis diſtingue les Moines en ceux qui ſont Therapeutes & ceux qui ſont ſeulement Moines? Les Therapeutes & les Moines ſont une même choſe. Ce n'eſt pas là la ſeule faute que fait Mr. de Launoy. 1° Il dit que l'Initiation des Moines n'eſt pas décrite plus au long dans les Auteurs du 4. & 5e Siécle. Cependant les Auteurs de ce tems-là ne parlent point de l'Initiation des Moines. 2° Il aſſure que S. Denis cite des Auteurs qui ont écrit devant lui des *Noms divins* ; cependant cela eſt faux, car ce que dit S. Denis de ceux qui ont parlé avant lui des noms divins, ne marque pas plus un livre, qu'un ſimple diſcours.

Saint Jerôme, il eſt vray, n'a point fait mention des œuvres de S. Denis, peut-être en avoit-il parlé à l'endroit de l'Apologie d'Athenagore, philoſophe Athenien preſentée à Marc Aurele, & des Ouvrages de Theognoſte d'Alexandrie, dont on ne trouve plus nul veſtige dans ſaint Jerôme.

Dans une note du 2. tome des Mémoires Ecclesiastiques qui ont paru sous le nom de Mr. de Tillemont, on avance plusieurs choses sans fondement. 1° On y assure faussement que le P. Sirmond & Mr. le Fevre precepteur de Loüis XIII. ont écrit que les Ouvrages de S. Denis n'ont été composés que vers le sixiéme Siécle. 2° On accuse saint Denis de Pelagianisme, c'est une beveuë, car S. Denis reconnoît que l'homme est devenu esclave du peché par le peché originel. Les accusations d'Apollinarisme & d'Eutychianisme ne sont pas mieux fondées.

L'Auteur attaque aprés cela Illyricus & fait voir que la lettre de S. Denis à S. Polycarpe ne prouve point de supposition, puis qu'on ne sçait point si c'est à Polycarpe de Smyrne qu'elle étoit addressée, ou a un autre Polycarpe. Il prouve contre Rivet que S. Denis a pû se trouver à la mort de la sainte Vierge, cette mort n'étant arrivée tout au plutôt que huit ans aprés la conversion de ce Saint. Il avouë que

S. Denis cite un Clement dans ses Livres. C'est à Rivet à montrer que ce Clement est le Clement d'Alexandrie : or il ne le sçauroit faire. L'Auteur de cette Dissertation donne ensuite une Analyse des Ouvrages de S. Denis.

TRAITE' DES ALIMENS &c. Par Mr. Loüis Lemery, Docteur Regent en la Faculté de Medecine de Paris, de l'Accademie Royale des Sciences. A Paris chez J. B. Cusson & P. Witte, ruë S. Jacques 1702. in 12. pagg. 541.

NOus ne sçaurions nous passer d'alimens : ils sont absolument necessaires pour la conservation de nôtre santé & de nôtre vie. Mais il est très-dangereux d'en faire un mauvais usage : de la viennent la plûpart des maladies ausquelles nous sommes sujets. C'est pour cela qu'on est très-obligé à Mr. Lemery d'avoir voulu nous instruire sur une matiere si importante : personne ne l'avoit fait encore d'une maniere si solide & si agréable en même tems.

Son Ouvrage eſt divisé en trois parties : dans la premiere il parle des alimens tirez des Vegetaux ou Plantes : dans la ſeconde, de ceux qui nous ſont fournis par les Animaux : la troiſiéme eſt un Traité des Boiſſons. Comme il n'y a gueres d'autre Mineral que le ſel commun qui ſoit en uſage parmi les alimens, Mr. Lemery n'en a point fait une claſſe particuliere : il l'a mis à la fin des Vegetaux.

Il ſuit un même ordre dans tous les chapitres. Il parle d'abord de l'eſpece & du choix de l'aliment dont il s'agit ; enſuite des bons & des mauvais effets qu'il produit ; des principes Chymiques qu'il contient, & ſur tout de ceux qu'il contient en plus grande abondance : enfin du tems, de l'âge & du temperament auquel il convient. Piſanelle avoit à peu près ſuivi le même ordre dans ſon Traité des Alimens : c'eſt la ſeule choſe que Mr. Lemery ait empruntée de cet Auteur. Il y a à la ſuite de chaque chapitre des remarques, qui ſont la principale partie de l'Ouvrage. On y trouve

tout

tout ce qu'il y a de particulier ſur la nature & les uſages de l'aliment dont il a été parlé dans le chapitre. On y explique par des raiſonnemens chymiques & mechaniques les qualitez & les vertus qui lui ont été attribuées, & ces explications ſont claires & intelligibles. A la fin des remarques on donne l'étymologie de la plû-part des alimens : mais Mr. Lemery n'a pas voulu ſe rendre garant de toutes ces étymologies. Il y en a en effet quelques unes qui ſont trop éloignées & peu naturelles, & que Mr. Lemery n'avoit garde d'approuver.

Quoyque l'Auteur ait obſervé la même methode dans tous les chapitres de ſon Ouvrage, il ne faut pas croire que cette uniformité ait rien de rebutant & d'ennuieux. La brieveté des chapitres, la varieté & la multitude des choſes qu'ils contiennent, la netteté du ſtyle, la juſteſſe des expreſſions, tout contribue à ſoutenir le Lecteur. Il y a à la tête du premier livre un Traité des Alimens en général qui renferme pluſieurs choſes curieuſes.

Mr. Lemery appelle *aliment* tout ce qui eſt capable de reparer les parties ſolides ou fluides de nôtre corps. Suivant cette definition l'air doit être regardé comme un veritable aliment, & comme le plus neceſſaire de tous. Car 1. il concourt neceſſairement, dans les deux mouvemens alternatifs d'inſpiration & d'expiration, à entretenir la circulation du ſang dans les poumons. 2. Ses particules ſalines, nitreuſes & volatiles, qui ſe mêlent dans le ſang, en conſervent la fluidité, & le rendent plus propre à circuler par tout le corps. 3. Par ſes parties élaſtiques il communique à nos humeurs un certain mouvement d'oſcillation ou tremouſſement qui leur eſt neceſſaire. 4. Enfin il eſt fort vray ſemblable que l'air ſert à la génération de la plus grande partie des eſprits animaux : & c'eſt peut-être là une des raiſons pourquoi nous en avons beſoin à chaque inſtant.

Il y a deux autres ſortes d'Alimens qui ne nous ſont pas neceſſaires à tout moment comme l'air ; mais ſans leſquels neanmoins, nous ne pourrions ſubſiſter long-tems:

les uns ſont ſolides,& les autres fluides : la faim nous fait ſentir le beſoin que nous avons des premiers, & la ſoif le beſoin que nous avons des ſeconds.

Nous reſſentons la faim, lorſque le ſuc ſalival devenu plus acre, piquote plus fortement les fibres de l'eſtomac. C'eſt l'acreté du ſang qui rend acre le ſuc ſalival : & l'acreté du ſang vient de ce qu'une partie de ſes principes huileux & balſamiques a été emploïée à la reparation des parties ſolides du corps, & que l'autre a été trop diviſée par la fermentation, pour pouvoir temperer l'action violente des ſels acres de cette liqueur. Les jeunes gens & les perſonnes d'un temperament chaud & bilieux reſſentent la faim plus frequemment que les autres ; parce qu'il ſe fait en eux une plus grande diſſipation, & que les humeurs y ſont dans une agitation plus conſiderable. Il y a des animaux qui peuvent ſubſiſter pluſieurs mois ſans rien prendre, parceque leurs humeurs ſont plus agitées, ou que les pores de leur peau ſont fort

reſerrez ou qu'ils ſont long-tems enſevelis dans un profond ſommeil. Le tabac pris en fumée appaiſe l'appetit, mais il ne nourrit pas. Lappetit quand il eſt moderé, contribue à la ſanté, parceque le ſuc un peu acre qui le cauſe, aide la digeſtion. Quand l'appetit eſt alteré, toutes les fonctions du corps s'en reſſentent. S'il eſt trop foible, & que le ferment de l'eſtomac ſoit trop viſqueux, on a du dégout pour les alimens, on ne les digere pas, & on tombe dans la langueur & l'abbatement : s'il eſt exceſſif, & que les ſucs de l'eſtomac ſoient trop acres, il arrive ordinairement qu'on ſurcharge ſon eſtomac d'alimens, & qu'on vomit à meſure qu'on mange ; ſi l'appetit eſt depravé, on n'a du goût que pour de mauvaiſes choſes.

On appelle alimens *ſimples* ceux qui nourriſſent & reparent les parties ſans en changer la diſpoſition : & medicamenteux ceux qui en nourriſſant changent la diſpoſition actuelle de nótre corps. L'aliment eſt plus ou moins agréable, ſelon que ſes parties ſont plus ou moins diſpoſées à paſſer legerement ſur les

petites fibres de la langue. Il eſt facile à digerer, quand il eſt mou & humide, ſans être viſqueux. Il produit un bon ſuc, lors qu'il produit des humeurs qui ſont dans un juſte temperament : il paſſe aiſément à meſure qu'il a plus de particules volatiles & exaltées : il cauſe au contraire des obſtructions quand il contient beaucoup de parties gluantes & groſſieres : enfin il eſt plus ou moins nourriſſant ſelon qu'il abonde plus ou moins en parties huileuſes & balſamiques, & qu'il a plus de rapport par la tiſſure de ſes parties avec celles de nôtre corps.

Il n'eſt pas poſſible de déterminer la quantité d'alimens que chaque perſonne doit prendre. La même quantité qui eſt moderée pour quelques uns, ſeroit exceſſive pour d'autres. Une diete trop exacte enflamme les humeurs ; mais l'excés d'alimens eſt encore plus contraire à la ſanté, que la diete.

La préparation des alimens conſiſte dans la coction & dans les aſſaiſonnemens : l'un & l'autre aident à digerer : on ne doit ſe ſervir des

assaisonnemens que dans cette vûe, & non pas seulement pour irriter l'appetit. Hippocrate, Celse & Galien croïent qu'il faut dîner peu & souper davantage : d'autres Medecins disent qu'il faut plus manger au dîné qu'au soupé. Mr. Lemery conseille aux personnes d'une santé foible & delicate de souper peu : & à ceux qui ont une santé parfaite, il leur permet de manger un peu plus le soir que le matin, pourvû qu'ils ne passent point trop les bornes de la mediocrité. Cependant en général il est persuadé que pour vivre long-tems il faut peu manger le soir. Il est ennemi de la grande varieté des mets dans un même repas. Il veut qu'on mange d'abord les alimens les plus liquides & les plus aisez à digerer. Une application d'esprit trop serieuse, un exercice trop violent, le sommeil immediatement après le repas, une boisson trop abondante empêchent la digestion & nuisent à la santé.

Mr. Lemery explique ensuite d'une maniere très-physique comment se fait la digestion des alimens & la

nutrition du corps. Puis il entre dans la premiere partie de ſon Ouvrage qu'il commence par un diſcours général ſur les plantes. Après en avoir expliqué la nature d'une maniere très-nette, il remarque que dans le tems qu'on ne ſe ſervoit que d'alimens ſimples tels que ſont les fruits & les plantes que la terre fournit liberalement, les hommes étoient robuſtes; qu'ils vivoient long tems & avoient beaucoup moins de maladies. En effet, ajoûte-t'il, ces ſortes d'alimens ſont plus legers que les autres, plus faciles à digerer & produiſent des humeurs plus temperées.

Il y a un grand nombre de Plantes continue Mr. Lemery, qui ſont en uſage parmi les alimens, les unes pour leurs fruits, les autres pour leurs racines, les autres pour leurs fleurs, les autres pour leurs ſemences, d'autres enfin pour leurs tiges & leurs feüilles tendres. M. Lemery entre dans le détail de tous ces alimens differens, & en explique la nature ſuivāt la methode que nous avons dite.

Dans la ſeconde partie il parle des alimens que nous fourniſſent les Ani-

maux ; & il la commence comme la premiere par un discours general.

Les animaux dit-il, qui servent à la nourriture de l'homme sont de quatre sortes, les Quadrupedes ou terrestres, les Oiseaux, les Poissons & les Amphibies, comme les Grenoüilles, les Tortues qui vivent sur la terre & dans l'eau. Les Animaux terrestres nourrissent plus que tous les autres, & fournissent un aliment plus solide. Les Oiseaux sont délicats & se digerent plus facilement. Les Poissons sont de tous les Animaux les plus aisez à digerer; comme ils sont humides & froids, ils se distribuent aisément, sans exciter de grands mouvemens dans la masse du sang ; c'est pourquoi quelques Medecins les ordonnent dans la diete des febricitans; mais si les poissons se digerent mieux que les autres Animaux, en échange ils nourrissent moins, & se corrompent plus facilement. Les Amphibies participent des terrestres & des aquatiques.

De toutes les parties des Animaux, la chair musculeuse est la plus nourrissante & qui produit un meilleur

ſuc. Les Animaux trop jeunes & qui tetent encore, ont ordinairement une chair tendre, mais viſqueuſe & chargée d'humiditez ſuperfluës. La chair des Animaux un peu plus avancez en âge produit un meilleur aliment. Celle des Animaux vieux eſt ſêche, dure & difficile à digerer: il faut neanmoins en excepter les Poiſſons dont la pluſpart deviennent meilleurs au goût à méſure qu'ils vieilliſſent. La chair des Animaux qui vivent dans les lieux marécageux, produit beaucoup d'humeurs groſſieres: celle des Animaux qui habitent les montagnes ou qui ſont continuellement en mouvement, eſt plus ſalutaire. La chair des Animaux ſe reſſent des alimens dont ils ſe ſont nourris: les mâles ſont encore ordinairement preferables aux femelles, & leur chair eſt plus ſaine. Les viandes boüillies conviennent à ceux qui ſont d'un temperament ſec, bilieux & qui ont le ventre reſerré; les viandes frites & rôties conviennent à ceux qui ſont d'un temperament pituiteux & qui ſont ſujets à des catharres.

Le foye des quadrupedes déja avancez en âge doit passer pour un fort mauvais aliment. La Rate produit toûjours un suc grossier, épais & melancholique. Les rognons, si ce n'est ceux de quelques animaux jeunes, sont fort difficiles à digerer & très-propres à faire des obstructions. Le cœur quand il est bien cuit, nourrit beaucoup & produit un assez bon suc; mais il se digere difficilement. Le Poumon est d'une substance legere, nourrissante & peut passer pour un bon aliment. Les Glandes d'un animal qui s'est bien porté sont agréables & aisées à digerer. Les langues sont communément aisées à digerer : celle du Bœuf nourrit beaucoup. Les pieds & les autres extremitez produisent un suc visqueux & rafraichissant : ces parties sont ordinairement difficiles à digerer. Le cerveau & la moëlle sont d'une substance difficile à digerer, propre à produire un suc grossier, & à exciter des nausées. Les cornes de Cerf nouvellement nées nourrissent beaucoup & sont un manger très-delicat. On fait aussi

avec les cornes de cerf une gelée qui a de très-bons uſages. Mr. Papin dans ces derniers tems a inventé une machine, où les os ſe diſſolvent & ſe reduiſent en une eſpece de boüillie ou de gelée fort nourriſſante. L'eſtomac & les inteſtins ſont durs, glutineux & propres à produire des obſtructions. Le ſang eſt une mauvaiſe nourriture; parce-qu'il ſe coagule aiſément, & qu'il fournit quantité d'humeurs groſſieres.

Les mêmes viandes ne ſont pas également eſtimées chez tous les peuples. Les Polonois, les Allemans & les Anglois font plus de cas de la chair de Bœuf & de Cochon, que de celle de tout autre animal. Les Siciliens, les Italiens & les Eſpagnols mangent peu de viande. Les François ſe ſervent de bien des ſortes d'animaux, & ils ont beaucoup rafiné ſur la maniere de les aprêter. Les peuples du Septentrion ſe font un grand regal de la chair d'Ours, de Loup & de Renard. Les Turcs mangent volontiers de la chair de Brebis & de Chevre boüillie avec le ris, qu'ils mêlent avec la ſemence de

Cardamome. Jonſton rapporte que les Tartares modernes mangent la chair de cheval à demi-cruë : ils en boivent le ſang, auſſi bien que le lait de jument. Les Arabes aiment fort la chair & le lait de Chameau. Galien aſſure que les gens de travail parmi les Egyptiens ſe nourriſſoient de chair d'Aſne & de Chameau. Les peuples de Senega & les habitans de la Guinée ſe ſervent beaucoup de la chair de Chien : & les Chinois engraiſſent les Chiens & les vendent dans les marchez, comme on fait icy les Moutons. Scaliger dit que les Chauveſouris ſont fort eſtimées en pluſieurs endroits pour leur bon goût, & que dans les païs Orientaux elles ſont plus agréables que nos Poules domeſtiques. On mange des Rhinoceros en quelques lieux de l'Afrique & de l'Aſie, & ſur tout dans le Royaume de Bengala. Les Africains ne ſe font point de peine de manger des Pantheres, des Crocodiles, des Lions, des Elephans, des Serpens & des Singes. Il y a des Barbares, qui font leurs delices de manger de la chair humaine.

Quelques gens prétendent que les alimens qui nous ſont fournis par les Animaux ſont nuiſibles & préjudiciables à la ſanté. Mr. Lemery dit qu'il n'eſt plus queſtion de philoſopher là-deſſus, que la longue habitude a rendu cet uſage neceſſaire, & qu'il ne faut penſer qu'à en uſer moderément. Pythagore qui a cru que les ames des hommes paſſoient ſouvent aprés leur mort dans le corps des Animaux, ne croïoit pas qu'il fût permis de tuer aucun Animal. Empedocle, Porphyre & Plutarque ont été preſque dans le même ſentiment : & il y a encore en Orient des peuples qui croient la Metempſychoſe, & qui ſont aſſez ſuperſtitieux pour ſe faire un ſcrupule de tuer le plus vil des animaux. Ces opinions ridicules ſont mépriſées avec raiſon par les Chrétiens : & s'il ſe trouve parmi nous des Religieux qui ſe font une loy de ne point manger de viande, ce n'eſt point en conſideration de l'opinion extravagante des Pythagoriciens ; c'eſt par un principe de mortification & de pieté, qu'ils refuſent à leur corps ce ſoulagement.

Mr. Lemery traite des Boiſſons dans la troiſiéme partie. La boiſſon eſt neceſſaire pour reparer la perte des parties aqueuſes & phlegmatiques, du ſang & des autres liqueurs de nôtre corps qui ſe diſſipent continuellement. La nature nous avertit du beſoin indiſpenſable que nous avons de boire, par le ſentiment de la ſoif, qui ſe produit en cette maniere. La membrane interieure de l'eſtomac eſt parſemée d'une infinité de petites glandes, qui l'humectent. Quand donc la maſſe du ſang eſt devenuë trop acre par la diſſipation de ſes parties aqueuſes, elle ne fournit plus aux glandes de l'eſtomac qu'un ſuc acre, qui au lieu d'humecter la membrane la deſſeche, la picotte, l'échauſe, & cauſe le ſentiment de la ſoif. La ſoif s'augmente dans les grandes évacuations, dans la fiévre, & dans les exercices violens: parce qu'il ſe fait alors une grande diſſipation des parties aqueuſes. Les alimens ſalez, épicez ou trop ſecs produiſent le même effet, parce qu'ils picottent la membrane de l'eſtomac, en abſorbent les

humiditez, & la deſſechent. Les perſonnes d'un temperament bilieux ont plus ſouvent beſoin de boire, ceux qui ſont phlegmatiques ſe paſſent plus long-tems de boiſſon.

Il y a de deux ſortes de boiſſons: l'une qui eſt ſimple & que la nature fournit abondamment, ſçavoir l'eau: l'autre qui eſt artificielle, ou compoſée, comme le vin, la Biere, le Cidre. La premiere eſt la plus ſaine & la plus convenable à nôtre conſtitution: les autres ne ſont ſalutaires qu'autant que l'eau s'y trouve mêlée dans une quantité ſuffiſante: elles ont neanmoins leur utilité, pourvû qu'on n'en abuſe point: elles r'animent le ſang & les eſprits, & ont pluſieurs bons effets.

On n'entre point ici dans le détail de toutes les Boiſſons ni de tous les alimens dont Mr. Lemery parle dans ſon livre. Cela ſeroit infini. Cependant afin que le Lecteur puiſſe avoir une idée plus nette de la methode que tient Mr. Lemery, on va faire l'extrait des trois derniers chapitres, où il eſt parlé du

Chocolat, du Caffé & du Thé.

Le Chocolat doit être choiſi nouveau fait, aſſez peſant, dur & ſec, de couleur brune, rougeâtre, d'une bonne odeur & d'un goût agreable. Il nourrit beaucoup, il fortifie & donne de la vigueur, il aide à la digeſtion, il adoucit les humeurs acres, & abat les fumées du vin. Mais quand on en uſe par excés, ou qu'on fait entrer dans ſa compoſition beaucoup de drogues acres, il échauffe conſiderablement & empêche de dormir. Le Cacao qui fait la baſe de la compoſition du Chocolat contient beaucoup d'huile & de ſel eſſentiel : les autres drogues qu'on y mêle ſont chargées d'huile exaltée & de ſel volatile. Le Chocolat convient principalement en tems froid, aux vieillards, aux perſonnes d'un temperament phlegmatique, & à ceux qui on l'eſtomac foible & delicat : mais les jeunes gens & les perſonnes d'un temperament chaud & bilieux doivent s'en abſtenir, ou en uſer ſobrement. Quoyque ce ſoit les Americains qui nous ont appris l'uſage du Chocolat, cependant

celui qu'on prépare maintenant en France eſt meilleur que celui qu'ils nous envoient. Mr. Lemery à cette remarque en ajoute pluſieurs autres qui regardent la maniere de le faire & de le préparer, & les raiſons pourquoi il produit les bons & les mauvais effets qu'on vient de marquer.

Le Caffé doit être choiſi nouveau , net , de moyenne groſſeur, bien nourri, grisâtre, qui n'ait point été moüillé par l'eau de la mer & qui jette une odeur agreable quand il a été brulé. Il fortifie l'eſtomac & le cerveau , il hâte la digeſtion, il appaiſe les maux de tête , & abbat les vapeurs du vin ; il excite les urines , & purge certaines gens , il rend la memoire & l'imagination plus vive , & donne de la gayeté. Mais l'uſage exceſſif du Caffé maigrit beaucoup , empêche de dormir , épuiſe les forces , & produit pluſieurs autres mauvais effets. Le Caffé contient beaucoup d'huile & de ſel eſſentiel : il convient moderément pris, principalement en tems froid , aux vieillards, aux phlegmatiques & à ceux qui ſont gras & re-

plets ; mais il eſt moins convenable aux bilieux , aux melancoliques, & à ceux qui ont un ſang épais & brulé. L'arbre qui porte le caffé naît en abondance dans l'Arabie heureuſe , & principalement dans le Royaume d'Yemen. On dit que ce ſont les bergers d'Arabie , qui en ont les premiers introduit l'uſage ; parce qu'ils remarquerent que quand leurs moutons avoient mangé de cette eſpece de legume, ils en étoient plus guais, & gambadoient d'une maniere extraordinaire.

Le Thé doit être choiſi nouveau, en petites feüilles , vertes & entieres , d'une odeur & d'un goût de violette. On le doit garder dans un vaiſſeau de verre ou dans une boëte bien bouchée , de peur qu'en s'éventant il ne perde beaucoup de ſa force. Il eſt ſalutaire pour les maladies du cerveau & des nerfs : il recrée les eſprits , il abat les vapeurs , il ôte le mal de tête & empêche l'aſſoupiſſement : il hâte la digeſtion & purifie le ſang : il excite l'urine , & convient aux Phtyſiques & aux ſcorbutiques. On ne

remarque point qu'il produiſe de mauvais effets. Neanmoins étant pris en grande quantité il pourroit ſubtiliſer un peu trop le ſang. Il contient beaucoup d'huile exaltée & de ſel volatile. Il convient en tout tems, à toute ſorte d'âge & de temperament. Les feüilles du Thé naiſſent à un petit arbriſſeau aſſez reſſemblant au myrthe, & qui croît également bien en terre maigre & en terre graſſe. Les Chinois, les Japonois, & les Siamois, chez qui cet arbriſſeau eſt fort commun, en cueillent les feüilles dans le printems, pendant qu'elles ſont encore petites & tendres, & ils nous les envoient aprés les avoir fait ſecher. On dit que dans les lieux où vient le Thé, ceux qui s'en ſervent ordinairement, ne ſont jamais expoſez aux atteintes de la pierre ni de la goute. Nous ne voyons pas que ceux qui s'en ſervent ici tous les jours en reçoivent les mêmes avantages: apparemment qu'on ne nous envoie pas le meilleur, ou que le tems & la longue navigation lui font perdre beaucoup de ſa vertu.

ANCIENNE ET NOUVELLE *diſcipline de l'Egliſe touchant les Benefices & les Beneficiers, extraite de la Diſcipline du R. P. Thomaßin, par un Prêtre de la même Congregation.* A Paris chez Nicolas Pepie, ruë S. Jacques 1702. in 4°. pages 904.

L'Excellent Ouvrage du feu Pere Thomaſſin, *de la diſcipline de l'Egliſe touchant les Benefices & les Beneficiers*, eſt trop connu & trop generalement eſtimé, pour qu'il ſoit neceſſaire d'en faire icy l'éloge. Mais bien des gens ne ſont pas en état d'achepter les trois gros volumes qu'il comprend, ou n'ont pas le loiſir de les lire. C'eſt pour la commodité des uns & des autres qu'un Ecrivain de la même Congregation a entrepris cette eſpece d'abregé, dont-on rend compte dans cet Extrait.

Non ſeulement il a reſſerré les matieres que le P. Thomaſſin avoit traittées plus au long; mais il en a encocore retranché tout à fait quelques

tunes, qu'il a jugé ne convenir pas au commun des Ecclesiastiques. Ainsi il a supprimé tout ce qui regarde l'origine des Abbaïes & des Monasteres, ou l'alliance de l'Etat Monastique avec les Ordres & les fonctions de l'Eglise. Il a jugé aussi qu il n'étoit pas necessaire de parler ni des Vierges ou des Veuves consacrées à Dieu, ni des Hôpitaux, ni de l'administration du temporel des Eglises, ni de plusieuas autres matieres, sur lesquelles le P. Thomassin avoit cru devoir nous instruire.

Mais en abregeant de la sorte l'Ouvrage du P. Thomassin, on n'a pas pris pour cela la liberté d'y rien ajoûter. On a tâché d'exprimer fidellement les sentimens de l'Auteur, & souvent on s'est servi de ses propres termes : on n'a mis de reflexions que celles qu'il avoit faites, & l'on s'est uniquement borné aux choix des matieres.

Toutes ces precautions sont très-sages, & l'on n'en pouvoit trop prendre en abregeant un Ouvrage, comme celuy du P. Thomassin, qui

contient peu de diſcours & beaucoup de choſes. Il y a bien des gens qui ne ſçauroient ſouffrir qu'on abbrege ces ſortes d'Ouvrages, ni qu'on en retranche abſolument certaines matieres. Ils prétendent que pour ſe former une idée juſte de la diſcipline de l'Egliſe & de ſon eſprit, il eſt neceſſaire d'avoir en même tems devant les yeux tous les Canons qui ont été faits ſur un même ſujet, l'un ſervant d'explication à l'autre : & ils ſont perſuadez que ſouvent ce n'eſt qu'en comparant enſemble divers Canons, qu'on peut diſcerner ceux qui ſont de tous les tems & qui doivent ſervir de regle à toute l'Egliſe, d'avec ceux qui expriment ſeulement les uſages particuliers d'une Province ou d'un ſiecle : diſcernement au reſte très-neceſſaire, & ſans lequel on eſt en danger ou d'impoſer aux Eccleſiaſtiques des obligations qu'ils n'ont pas ; ou, ce qui ſeroit encore plus fâcheux, de les diſpenſer de leurs devoirs les plus eſſentiels. C'eſt là ce que penſent ceux qui aimeroient mieux qu'on eût fait une nouvelle édition

de l'Ouvrage du P. Thomaſſin, qu'un ſimple Abregé: & il eſt aſſez vrayſemblable que le P. Thomaſſin en a penſé de la même maniere. Car, quoy qu'il ait vêcu long tems depuis la premiere édition de ſon livre, il ne paroît pas qu'il ſe ſoit jamais mis en devoir de l'abreger luy même, ou de le faire abreger par un autre.

Après tout, ces raiſons ne ſont pas convaincantes: elles prouvent ſeulement que cet Abregé étoit difficile à faire: mais elles ne prouvent pas, qu'il ne puiſſe être utile & d'un grand ſecours, s'il eſt exact & bien fait. Plus il étoit difficile, plus on a d'obligation à celuy qui l'a entrepris, ſuppoſé qu'il y ait reüſſi. C'eſt ſurquoy nous n'oſons pas décider ni prévenir le jugement du Public. On n'entre point dans le détail des matieres contenuës dans la Diſcipline Eccleſiaſtique du P. Thomaſſin, parceque ce détail eſt connu de tous ceux qui étudient les Matieres Eccleſiaſtiques, & qu'il ne ſeroit pas du goût des autres.

L'ART DE CONNOITRE les hommes par Monſieur L. D. B. A Paris chez Proſper Marchand & Gabriel Martin ruë S. Jacques 1702. in 8°. pagg. 345.

PLuſieurs Auteurs de ce ſiecle ont traité de la connoiſſance de ſoy-même ; mais peu ont entrepris de nous faire connoître à fonds les autres hommes : auſſi faut-il avoüer qu'il eſt très-difficile d'y reüſſir. Mr. de la Chambre dans ſon Art de connoître les hommes, nous apprend plûtôt ce que chaque homme en particulier pourroit être, que ce qu'il eſt en effet. C'eſt pour cela que Monſieur L. D. B. dit que cet Ouvrage n'eſt qu'une Anatomie ſeche des vertus & des paſſions, qui peut ſervir aux Philoſophes, mais qui eſt tout à fait inutile à ceux que la Societé civile & la neceſſité des affaires engagent à traiter avec les autres. Selon ce même Auteur l'art de connoître les hommes doit nous donner des regles pour deméler les differens motifs qui font agir les hommes,

hommes, & par là nous mettre en état de prévenir les embuches qu'ils voudroient nous dresser. C'est là le dessein qu'il se propose : voicy comment il l'a executé.

Il s'applique dans tout le livre à faire voir que les actes exterieurs des vertus morales viennent presque toûjours d'un mauvais principe & d'un fonds d'interest & de corruption. La Justice des Princes n'est selon luy qu'un desir ardent de regner. L'integrité des Magistrats est le plus souvent une affectation d'une réputation singuliere, ou un desir de s'élever aux premieres charges. La justice des personnes privées n'est qu'une adresse qui tend à mettre leur vie, leur bien, leur honneur à couvert des injures qu'on leur peut faire : comme celle des Philosophes n'étoit qu'un desir de se distinguer des autres hommes. La patience de Socrate étoit la plus délicate ambition qui se puisse former dans le cœur de l'homme : celle de ceux qui ne se vangent point est une crainte des inconveniens & des suites de la vengeance : la patience des

Souverains eſt une diſſimulation politique,qui tend à faire croire qu'ils ſont dignes de leur rang. Les hommes ne ſont temperans que par la crainte de la mort, par l'envie de joüir d'une parfaite ſanté, ou par avarice. L'intereſt fait la probité des ames baſſes, & l'ambition la probité des honnêtes gens. Il en eſt de même de toutes les autres vertus purement morales : ſelon nôtre Auteur elles ont preſque toûjours pour principe quelque paſſion,quelque crainte, ou quelque deſir déreglé. C'eſt tout ce qu'il apprend dans ſon livre : enſorte qu'il ſemble qu'il devoit l'intituler non pas *l'Art de connoître les hommes*, mais *l'Art de juger temerairement de tous les hommes*, ou plûtôt *l'Art de n'eſtimer perſonne, & de ſe défier de tout le monde*. Que l'Auteur eſt à plaindre s'il eſt bien perſuadé de ce qu'il écrit! Car que peut on concevoir de plus fâcheux que l'état d'un homme, qui s'imaginant qu'il n'y a dans le monde ni équité, ni probité,ni ſincerité, ſe défieroit de tout, ſe tiendroit en garde contre tout? Un excès de cre-

dulité ſeroit un defaut beaucoup plus ſupportable, que cet excès de ſoupçon & de defiance. Dailleurs un homme qui croit & qui publie que tous les autres ſont des fourbes & des hypocrites, eſt en danger de paſſer luy-même pour tel dans l'eſprit de tout le monde. Car enfin il eſt naturel de penſer que c'eſt par les réflexions qu'il a faites ſur luy-même, qu'il s'eſt ainſi acoûtumé à juger mal de l'interieur de tous les autres hommes.

DICTIONNAIRE DE MARINE contenant les termes de la Navigation & de l'Architecture navale avec les Regles & proportions qui doivent y être obſervées. A Amſterdam chez Pierre Brunel & ſe vend à Paris chez la veuve de Daniel Horthemels 1702. in 4° pagg. 776.

CE nouveau Dictionnaire a été compoſé par Mr. Aubin refugié François, qui n'a rien omis pour le faire valoir. Il s'eſt ſervi des autres Dictionnaires qui avoient paru avant le ſien : mais il a eu ſoin

d'avertir qu'ils avoient tous quelque defaut. Le Dictionnaire de Mr. Guillet, dit-il, eſt admirable en ce qu'il comprend ; mais il n'eſt pas aſſez étendu , & il s'en faut bien qu'il ne contienne tous les termes de Marine. Le Dictionnaire de Mr. Deſroches eſt plus abondant en termes : mais les definitions & les deſcriptions y manquent. Les deſcriptions de Mr. Ozanan ſont trop abregées & ne ſont propres que pour des gens qui ont déja connoiſſance de la Marine. Les Dictionnaires généraux des Arts & des ſciences n'ont rien par rapport à la marine qui ne ſoit tiré des Dictionnaires particuliers dont on vient de parler , & ils ne ſont pas plus riches. On n'a garde de ſouſcrire à cette critique de Mr. Aubin : c'eſt à ceux du metier de juger, ſi elle eſt bien ou mal fondée : les autres doivent ſuſpendre leur jugement, d'autant plus qu'il ſe peut très-bien faire que ceux qui travailleront après Mr. Aubin ſur la même matiere diſent de lui ce qu'il dit de ceux qui l'ont precedé.

Il y a trois ou quatre choſes qui

enrichissent le nouveau Dictionnaire, & qui le font paroître singulier.

1. L'Auteur a mis après le François le terme Hollandois qui y répond : ce qui a dû lui coûter quelque peine : mais en recompense cela lui facilite beaucoup l'Edition du Dictionnaire Hollandois de Marine qu'il prepare.

2. Mr. Aubin non seulement a mis la definition des termes, mais encore quand les choses signifiées par ces termes ont pû être representés par des figures, il n'a point manqué de le faire : ce qui releve extrêmement le prix de son livre ; les figures rendant l'intelligence des termes facile à ceux qui n'ont point d'usage de la Marine.

3. Enfin Mr: Aubin a ajoûté à la définition des termes d'assez longues descriptions, qui contiennent toutes les regles & les proportions qu'on doit observer dans l'Architecture navale, & plusieurs autres instructions utiles pour la navigation : ensorte que si ces descriptions étoient ramassées en un corps, elles

feroient presqu'un Traitté de Marine complet.

CARTES ET DESCRIPTIONS *générales & particulieres pour l'intelligence des affaires du tems, au sujet de la succession de la Couronne d'Espagne en Europe, en Asie, Afrique & Amerique dressées & dediées à S. M. C. Philippe V. On trouvera dans cet ouvrage les cartes du Theatre de la guerre. Par N. de Fer Geographe de Monseigneur le Dauphin. A Paris chez l'Auteur, dans l'Isle du Palais, sur le Quay de l'Horloge à la Sphere Royale.*

LA seule idée de ce recueil de Cartes suffit pour exciter la curiosité. Comme les affaires d'Espagne occupent maintenant tous les esprits, il faut avoir devant les yeux un plan de ce qui compose cette Monarchie: Outre qu'elle s'étend dans les 4. parties du monde, & qu'en étudiant les Cartes des Etats de sa dépendance, on étudie en quelque sorte la Géographie universelle. Pour distinguer davantage les païs qui lui appartien-

nent, M. de Fer les a marquez de rouge : & de cette ſorte on peut voir du premier coup d'œil ce qu'on diſoit pour compliment à Philippe II. que le Roy d'Eſpagne eſt le ſeul Prince dont le ſoleil éclaire toûjours les Etats.

On a gravé ici dans la premiere Table un extrait de la Bulle d'inveſtiture pour le Duché de Milan & ſes dépendances. On ne peut être trop inſtruit d'un point qui fait aujourd'hui le nœud ou le pretexte de la guerre. Charles V. dans cette Bulle du mois de Decembre 1549. donne à Philippe II. ſon fils le Duché de " Milan en fief, avec les Comtez de " Pavie & d'Anglerie : marquant " pour ordre de ſucceſſion, que cet " Etat à perpetuité paſſera d'ainé en " ainé mâle ; qu'au defaut de l'ainé " ce ſera le puiſné mâle, & enſuite " l'aîné du puiſné ; & que la ligne " maſculine manquant, ſuccedera " la fille aînée, & enſuite l'aîné mâle " de la fille aînée dans le même or- " dre que cy-deſſus. " Cette diſpoſition a été ratifiée par quatre Empereurs ſucceſſeurs de Charles V.

Il n'en faut pas d'avantage pour voir clairement de quel côté eſt le droit dans l'affaire dont il s'agit.

On a gravé dans la table ſuivante un autre petit diſcours pour donner une idée générale de la Monarchie d'Eſpagne. Ce qui en releve dans l'Amerique ſeule a beaucoup plus d'étenduë que toute l'Europe. Vient enſuite la carte du plan de Madrid, & toutes les autres que marque le titre, au nombre de 20. d'une grandeur à rendre le livre portatif.

LETTRES CURIEUSES DE Litterature & de Morale. Par Mr. l'Abbé de Bellegarde. A Paris, ruë S. Jacques, chez Jean & Michel Guignard, devant la ruë du Plâtre, à l'image ſaint Jean 1702. avec privilege & permiſſion vol. in 12. pagg. 409.

CE volume contient cinq lettres. Ce ſont autant de réponſes à differentes queſtions que lui avoit faites une Dame de la Cour. Sa premiere lettre eſt ſur le bon goût, la

seconde sur l'histoire, la troisiéme sur la difference des mœurs des anciens & des modernes. Dans la quatriéme il examine si les femmes sont inferieures aux hommes pour le merite de l'esprit. La derniere est sur les pieces de theatre.

Ces lettres sont écrites d'une maniere fort aisée & avec beaucoup de facilité. Il seroit à souhaiter qu'il y eût un peu plus d'ordre, d'arrangement & de justesse. Mais M. de B. a prit soin de prévenir le lecteur là-dessus & de l'avertir qu'*il a écrit au hazard ce qui lui est venu en pensée sur chaque matiere, & qu'il ne s'est pas gêné à observer une methode exacte & une grande regularité.*

L'auteur dit d'abord que le bon goût n'est autre chose qu'un effet de la droite raison, qui prend toûjours le bon parti dans les choses douteuses & équivoques; qu'il est d'une grande étenduë & suppose de rares qualitez; que c'est ce qui regle nos sentimens & nos idées, & qui fait que nous nous connoissons tels que nous sommes.

Ce bon goût, selon lui, est un cer-

tain je ne sçay quoy qui fait plaisir ; & qu'on ne sçauroit bien definir. Ce je ne sçay quoi entre dans tout, donne des graces aux choses les plus simples & les plus communes : il embellit les productions de l'esprit, & les inventions de l'art, qui ne sont excellentes qu'à proportion que le bon goût y regne. C'est lui qui releve si fort les *Caraches* & les *Titiens* audessus des autres peintres. Le bon goût enfin se fait sentir par tout où il est, & paroît même, dit l'auteur, jusques dans la débauche.

Il cherche ensuite la cause de la difference des goûts. Il prétend qu'elle vient de la differente disposition des organes sur lesquels les objets agissent differemment ; de la diversité du temperament ; des fibres du cerveau & de la substance dont il est rempli. Il croit que la vivacité, la delicatesse & la force, qui sont les qualitez essentielles de l'esprit, dépendent d'une tête bien faite, d'un cerveau bien temperé & rempli d'une substance delicate, d'une bile ardente & lumineuse, mais addoucie par le sang. Car la

bile donne le vif & le brillant, la melancholie le bon ſens, & le ſang l'agrément & la delicateſſe. De là vient, dit-il, que les gens de qualité ont plus de vivacité & de delicateſſe que les autres : parce qu'outre l'éducation, les bons alimens dont le ſuc ſe mêle avec les humeurs du corps, les ſubtiliſent & les rendent plus propres aux fonctions de l'eſprit. Si cette raiſon étoit généralement vraye, il n'y auroit aucune perſonne de qualité qui ne dût avoir toutes les qualitez d'eſprit qu'il rapporte. Cependant l'experience fait ſouvent voir le contraire. Mais il ne faut pas prendre les paroles de l'Auteur dans la rigueur de l'Ecole.

Le mauvais goût, continuë-t'il, eſt un certain je ne ſçay quoi qui gâte l'eſprit. Les gens d'une grande étude ſont fort ſujets à ce defaut, à moins qu'ils ne ſe poliſſent par l'uſage du monde. Ce mauvais goût ſe trouve dans toute ſorte d'états & de conditions : mais il ſe fait remarquer ſur tout dans le jugement que l'on fait du merite vray ou faux, & dans la diſtribution des graces.

Sa ſeconde lettre commence par une critique des Romans, & marque les raiſons principales qui ont dégoûté de la lecture de ces ſortes d'Ouvrages. Il les compare avec les Nouvelles hiſtoriques auſquelles il donne l'avantage ſur les premiers par leur brieveté, & parceque le caractere des perſonnes qui paroiſſent ſur la ſcene, y eſt mieux menagé, & que le vray ſemblable y eſt mieux gardé : au lieu que dans les Romans tout eſt outré. Il n'exempte pas cependant les Nouvelles hiſtoriques d'un defaut qui leur eſt commun avec les Romans, qui eſt de mêler des hiſtoires particulieres à la principale ; ce qui fait perdre ſouvent la ſuite de l'hiſtoire.

Il répond enſuite à une queſtion qu'on lui avoit propoſée ſçavoir ſi l'on peut quelquefois lire les Romans. Il dit qu'il faut ſe conſulter ſoy-même là-deſſus, & voir qu'elle impreſſion cette lecture fait ſur le cœur. Il ajoûte qu'il n'oſeroit deffendre abſolument à une Dame, qui mene une vie toûjours appli-

quée, la lecture des Romans, lors qu'ils ne blessent point la bienseance, tels que sont ceux de Mr. de la Rochefoucault & de Madame de la Fayete. Il ne prétend pas au reste que son avis tienne lieu de décision, & cette précaution est sage.

Il prescrit aprés cela les regles que doit garder un bon historien. Par occasion il décrit en abregé comment se sont établis les divers Empires : il fait voir leurs revolutions, leurs décadences, comment les uns se sont élevez sur les débris des autres. Il marque l'ordre qu'il faut garder dans la lecture des auteurs ; afin d'étudier l'histoire avec fruit : & finit par quelques traits d'histoire particuliers.

Dans la troisiéme l'Auteur répond à differentes questions qu'on lui a faites sur les Anciens & leurs mœurs, sur les Fées, sur les Sibylles, sur les Geans, sur la longue vie des anciens Patriarches: Mr. de Bellegarde semble préferer les Anciens aux modernes. Il dit que depuis le tems d'Homere, de Virgile & de Ciceron, il ne s'est trou-

vé personne qui ait égalé ces grands hommes : qu'il ne faut pas juger de leurs Ouvrages par les traductions qu'on en a faites, parce qu'elles sont d'ordinaire imparfaites, & qu'on ne sçauroit bien rendre dans une autre langue toutes les graces qu'elles ont dans l'original : qu'il faut de plus entrer dans les mœurs de ce tems-là pour en pouvoir juger sainement.

Il ne nie pas qu'il ne se trouve quelques négligences dans Homere, mais il prétend que ce n'est pas le fait d'un genie superieur de s'arrêter à ces sortes de minucies ; & qu'une exactitude si scrupuleuse est la marque d'un petit esprit. Pour ce qui est des mœurs, les hommes ont toujours été également vicieux, & Juvenal reprochoit aux femmes de son siécle les mêmes défauts qu'on reproche à celles du nôtre. Il y en a un en quoy celles-cy l'emportent sur les autres ; c'est la galanterie.

Mr. de B. montre que tout ce qu'on dit des Fées est purement fabuleux. Il croit que ce qui a don-

né lieu à tous les contes que l'on en fait, ça été les rêveries de quelques Philosophes, qui se sont follement imaginez que tous les élemens étoient habitez par differens genies qui apparoissoient de tems en tems aux hommes. Il dit que ces opinions s'étoient merveilleusement accruës du tems des Croisades, par les differens recits que ceux qui avoient passé les mers faisoient de ce qu'ils avoient vû : que les fictions du Tasse & de l'Arioste ont reveillé de nos jours ces vieilles idées qui étoient entierement assoupies.

Il n'en est pas de même, selon lui, des Sibylles. Les Auteurs grecs & latins en font souvent mention : & les Peres même ont quelquefois cité leurs écrits. Il finit cette lettre en faisant voir qu'aprés ce que l'Ecriture nous dit des Geans & du tems qu'ont vécu les premiers hommes, ce seroit une témerité de revoquer ces veritez en doute.

La quatriéme lettre a dû plaire sans doute aux femmes. Il n'y a rien qui ne flatte leur ambition. Car, si on en croit Mr. de B. elles ne cedent

en rien aux hommes. Il ny a point de ſcience dans leſquelles elle ne puiſſent reüſſir. Elles ont mêmes cet avantage par deſſus ceux-cy, qu'elles ont l'eſprit plus vif & plus net, & la memoire plus heureuſe. peut-être eſt-ce là un de ces endroits où l'Auteur dit qu'il a *écrit au hazard ce qui lui vient en penſée.* Il n'y a aucun employ, continue-t'il ; qu'elles ne puiſſent remplir avec dignité. Athenaïs fille du Philoſophe Leonce & laquelle pour ſon grand mérite épouſa Theodoſe le jeune ; Zenobie Reyne des Palmyreniens, ſi fameuſe par les deux ſieges qu'elle ſoutint contre l'Empereur Aurelien ; Elizabet Reine d'Angleterre ; Debora, Judith, Eſther, Arria, Lucrece, Artemiſe, Sapho, Marie Stuart, Marguerite de Valois, la Reine Chriſtine, Victoire Colonne en ſont des preuves authentiques.

La cinquiéme lettre eſt ſur les pieces de theatre. L'Auteur commence par une longue énumeration des livres qu'il a lûs & qui traitent de cette matiere : enſuite de-

quoy il rapporte l'étymologie du nom de *Tragedie* & de *Comedie.* Il en décrit l'origine ; il marque les qualitez que doivent avoir l'une & l'autre pour être parfaites & pour plaire, quels ſont les defauts les plus ordinaires des pieces de Theatre qui nous reſtent des anciens. Il remarque auſſi quelques defauts que n'ont pas évité les modernes. Il termine ſa lettre par une Diſſertation, ſçavoir s'il eſt permis à un Chrétien d'aller à la Comedie, il rapporte tout ce qui a été dit pour ou contre, ſans prendre aucun parti : il croit cependant, ſelon ſon cœur, qu'un Chrétien doit s'abſtenir du Theatre comme de bien d'autres plaiſirs, à cauſe de la difficulté qu'il y a d'y conſerver ſon cœur dans l'innocence.

NOUVEAU RECUEIL *d'Obſervations Chirurgicales faites par Mr. Saviard Ancien Maître Chirurgien de l'Hôtel Dieu & juré à Paris.* A Paris chez Jacques Colombat, imprimeur ordinaire de M. L. D. de B. ruë S. Jacques au Pelican 1702. p. 585. in 12.

LE Recueil que Mr. Saviard nous donne eſt le fruit d'une experience conſommée qu'il a acquiſe dans l'Hôtel Dieu de Paris, où il travaille depuis vingt-années. On trouve dans ce livre la pratique, c'eſt-à-dire les moyens dont l'Auteur s'eſt ſervi pour guerir les maladies dont il parle : ce qui doit être d'un fort grand ſecours, ſur tout dans la Province, où ceux qui ont des cures difficiles à faire, ne trouvent pas toûjours des perſonnes qu'ils puiſſent conſulter. Mr. Saviard eſt reconnu pour un homme d'un eſprit ſolide & juſte : mais ſi ſa réputation n'étoit pas établie, ſon livre ſuffiroit pour faire connoître ſon merite. Pluſieurs de ces obſervations ont déja paru

dans differens Journaux, ſans quoy nous en donnerions ici un extrait fort long, & tel qu'elles le meritent.

LES CARACTERES DE L'AMITIE'. A Paris chez Jacques le Fevre ruë S. Severin prés la ruë de la Harpe, au Soleil d'or 1702. p. 234. in 12.

LEs Caracteres ſont à la mode. La plû-part des Lecteurs aiment un livre dont la lecture ne demande point de contention d'eſprit : & les Auteurs aiment un ouvrage où le deſſein ni la ſuite ne les gênent point. Il y a de l'eſprit, & de la politeſſe dans celui dont il s'agit, ſur tout lors que l'Autheur tâche de perſuader qu'un ami doit être liberal. On ne peut tourner cette penſée avec plus d'art, ni en plus de manieres differentes, qu'elle eſt menagée dans ces caracteres. Il ſemble, ou que l'Auteur ſouhaitte qu'on lui donne, ou que lui-même donnant beaucoup, il veüille qu'on l'imite. Ce qu'il raporte de Voiture & de Balzac à cette occaſion eſt agréable.

Celui-ci envoïa prier le premier de lui prêter douze cens livres,& chargea le porteur d'une promesse de pareille somme. Quand Voiture eut vû la promesse où il y avoit ces mots, *Je soußigné confesse devoir à Mr. de Voiture la somme de quatre cens écus qu'il m'a prêté &c.* il prit la promesse, & y souscrivit ces paroles : *Je soußigné confesse devoir à Mr. de Balzac la somme de huit cens écus, pour le plaisir qu'il m'a fait de m'en emprunter quatre cens.* Aprés cela il renvoïa le valet de chambre avec les douze cens livres & la promesse.

On ne doit pas être surpris que l'Auteur dise peu de choses nouvelles : la matiere de l'amitié est un sujet usé. Mais je ne sçay si l'on goûtera certaines maximes qu'il debite. A l'entendre on n'est point ami, si l'on n'est exempt de defaut, si l'on n'a une ouverture sans reserve, si l'on n'est prêt à sacrifier tous ses interêts pour son ami , si l'on ne donne sans mesure. Il ne paroît pas qu'on doive exiger à la lettre des conditions de cette sorte. Heureux celui qui auroit un ami de ce caracte-

re : mais qui oseroit l'esperer , à prendre les hommes tels qu'il sont? l'Auteur parloit d'une maniere bien plus juste, quand supposant que les meilleurs amis ont des defauts, il disoit p. 221. Mon ami est en colere contre moy : il croit que l'ay of- " sé : je pourrois lui prouver mon " innocence : mais il faudroit pour " cela lui faire voir qu'il à tort, & " peut-être l'aigrir davantage. Je " rentre dans son cœur par la sou- " mission, & j'aime mieux qu'il me " pardonne, que de me justifier. "

LETTRE DE MONSIEUR FRAIN du Tremblay de l'Academie établie à Angers, à Monsieur...... sur le Parrhasiana *de M. le Clerc.*

MOnsieur j'ay leu avec plaisir le petit livre que vous m'avez fait la grace de m'envoyer. J'ay été bien aise de voir que les reformateurs du Dictionnaire de Mr. Furetiere ne sont dans nôtre langue, non plus que dans la Religion, que des reformateurs prétendus. Mais ce qui m'a plû davantage, c'est que

l'on y découvre le poiſon que ces Meſſieurs ont répandu dans tout leur ouvrage. Cela donne juſte ſujet de ſoupçonner de l'avoir entrepris, moins pour épurer le langage, que pour corrompre la Religion.

J'ay été ſur tout ſatisfait des preuves que donne l'Auteur de l'autre piece; que Mr. le Clerc dans ſon Harmonie, ſans parler de ſes autres ouvrages, eſt en effet Socinien. Pour vous payer en quelque façon du plaiſir que vous me faites de me communiquer ce que l'on vous envoye de nouveau, je vous manderay ce que l'on diſoit dernierement de Monſieur le Clerc dans une compagnie de perſonnes de Lettres au ſujet de ſon *Parrhaſiana*. On ſoutenoit que Mr. le Clerc dans l'endroit où il preſcrit des regles pour l'Hiſtoire, viſe à établir l'indifference des Religions ou le Deïſme. Voici comme on s'y prit pour le montrer.

On lut d'abord ces paroles à la page 184. *Comme l'Hiſtoire renferme tous les peuples & tous les temps; & que l'Hiſtorien doit être un juge équita-*

ble de tant de Nations diverſes, & dont les ſentimens ont été ſi éloignez les uns des autres, il faut qu'il ſe renferme dans les idées generales que le bon ſens peut fournir touchant la Religion, touchant la vertu & le vice.

Selon Mr. le Clerc, voilà la Religion ſoumiſe aux idées du bon ſens: & comme chacun ſe picque de ce bon ſens (car c'eſt en quoi aucun homme ne le veut ceder à un autre) la Religion ſera ce qu'il voudra bien croire & pratiquer ; & l'Hiſtorien aura tort de laiſſer aller le moindre mot contre ceux qui ſe font des Religions à leur phantaiſie.

En effet dans cet endroit M. le Clerc ſe propoſe de décrier les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, qui ſelon lui ont pris parti dans la Religion, parce qu'ils ont blâmé les hérétiques : & à ſon avis, hors quelques dattes & quelques époques que ces Hiſtoriens ont conſervées, ils ne meritent gueres que d'être mis au feu.

Mr. le Clerc continuant ſes regles ſur l'Hiſtoire ne veut pas que les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques pré-

viennent en aucune maniere la raison par leur jugement sur les choses de la Religion, ni sur les differens dogmes de ceux qui ont divisé l'Eglise, & que nous appellons hérétiques ; afin de laisser à la raison une liberté toute entiere : parce, dit-il, que si nous condamnons les autres, ils en feront de même de nous. Il ne veut pas même que l'Historien s'ingere de juger de la Religion des Mahometans ny des Payens.

C'est pourquoi il ajoûte ces paroles à la même page 184. *Autrement, si un Historien juge d'une nation, par les principes d'une Religion qui lui est inconnuë, ou qu'elle desaprouve, il prend parti, & il expose sa Religion à subir la même loy. Car aucun homme sur la terre n'a droit de supposer des opinions contestées, comme indubitables. Et s'il veut condamner un autre sur ce pied là, il ne peut pas se plaindre si un autre le condamne.*

Dans tout ce discours il n'y a pas une parole, dit-on, qui ne prouve que toutes Religions sont égales à Mr. le Clerc. Ce ne sont toutes que des

des opinions dont aucune n'eſt indubitable, parceque toutes ſont conteſtées. Il n'excepte pas même le Chriſtianiſme.

Selon Mr. le Clerc, l'Hiſtorien ſe doit donc contenter de * *conſiderer quels ſont les devoirs que la conſtitution même de la nature humaine a impoſez à tous les hommes, dans quelque état & dans quelque lieu, ou dans quelques pays qu'ils ſoient nez : parceque ce ſont les loix que tous les hommes ſont obligez d'obſerver les uns avec les autres.*

Si Mr. le Clerc croit que ces connoiſſances générales ſuffiſent à un Hiſtorien, même Eccleſiaſtique (car c'eſt de cette ſorte d'hiſtoire qu'il parle) pour le mettre en état de juger ſagement & ſolidement de toutes les choſes qu'il écrit ; il faut qu'il ſoit perſuadé que c'eſt une choſe indifferente à la nature humaine d'avoir une religion plutôt qu'une autre : & que l'on peut parler raiſonnablement des deſirs, des deſſeins, des actions, & des mœurs des hommes ſans aucun égard à leur Religion.

* *p.* 197.

Mais quoy ? Mr. le Clerc croit-il qu'il y ait dans le monde une Religion établie de Dieu même ; qu'il n'y ait que celle là où il veüille être servi ; & que cette Religion ſoit le Chriſtianiſme ? S'il ne croit pas cela, il condamne ſa propre Religion de fauſſeté, puisqu'un des premiers articles qu'elle ordonne de croire, c'eſt qu'elle eſt la ſeule vraye, la ſeule où l'on puiſſe faire ſon ſalut : & qu'on ne peut pas, ſans déplaire à Dieu, la rejetter lors qu'on l'a ſuffiſamment connuë. S'il le croit, peut-il preſcrire à un auteur Chrétien de regarder comme une choſe indifferente à l'homme de quelle religion il ſoit.

Sans avoir recours aux principes propres du Chriſtianiſme, on pourroit prouver la fauſſeté d'une ſemblable maxime, par le conſentement de toutes les Nations, au moins de celles qui ont eû quelque police. En effet plus les nations ont été policées, plus elles ont été attachées à la Religion, & ont voulu même que la Religion fût uniforme ; perſuadées qu'il n'y avoit rien de plus

capable d'étreindre les liens de la ſocieté, que d'avoir les mêmes Dieux & les mêmes Autels. C'eſt dequoi toute l'Hiſtoire rend témoignage.

Il eſt vray que chez les Payens chaque peuple avoit ſes Dieux: mais dans chaque païs on étoit coupable quand on s'éfforçoit d'introduire des Dieux étrangers. Et cela ſeul prouve que les hommes ſentent qu'ils devroient tous êtres uniformes dans la Religion. Car s'il eſt vray que ſelon l'inſtitution de la nature, ils ne duſſent tous compoſer qu'une même famille, il eſt certain que tous ne devroient avoir qu'une Religion.

C'eſt ainſi qu'auroient raiſonné tous les hommes, s'ils avoient été rechercher les choſes dans leur veritable origine. Mais les Chrétiens ne ſçauroient raiſonner autrement, eux qui connoiſſent l'origine du genre humain. Car trouvant dans cette origine que Dieu a imposé à l'homme une loy, c'eſt-à dire un culte, ils en doivent conclure que tous les hommes ſont obligez de ſervir Dieu comme il le leur a ordonné, & non

pas à leur phantaiſie : & cette obligation emporte celle de l'uniformité dans le culte.

Or ſuivant ces principes, Mr. le Clerc ne ſçauroit refuſer de prononcer condamnation contre ceux qui les premiers ont changé ce culte, & diviſé les hommes au ſujet de la Religion : & s'il avoit plu à Dieu d'établir dès les premiers tems une autorité viſible pour maintenir l'uniformité de ſon culte, avec pouvoir de punir ceux qui auroient voulu y introduire des nouveautez & le corrompre ; Mr. le Clerc pourroit-il encore s'empêcher de loüer les Miniſtres de cette puiſſance, qui ſe ſeroient acquitez de leur devoir à cet égard ?

Si nous ne voyons point que Dieu ait rien fait de ſemblable dans les premiers tems, peut-être pour faire comprendre aux hommes dequoi ils étoient capables, quand il les abandonnoit à leurs paſſions, & qu'il les laiſſoit marcher dans leurs voyes; nous ſommes aſſurez qu'il l'a fait dans la Loi de Moïſe & dans celle de Jeſus-Chriſt. Il a preſcrit l'or-

dre de ſon culte ; il a établi des Miniſtres pour l'enſeigner avec une autorité pour le maintenir : & s'il y a quelque choſe de clair dans l'ancien Teſtament & dans le nouveau, c'eſt l'établiſſement de cet ordre. Mais quand même l'Ecriture n'en parleroit pas en termes clairs, la conduite des Apôtres & de leurs diſciples, en un mot la pratique des premiers ſiecles de l'Egliſe nous aſſureroit d'une maniere inconteſtable de la verité de cet établiſſement, parce qu'il n'y a point de meilleur interprete de la loy que la coûtume.

La Synagogue étoit un corps viſible dont on ne pouvoit ſe ſéparer ſans crime. L'Egliſe l'eſt de même ; & ceux qui ont voulu enſeigner autrement qu'elle, ont été notez & frappez d'anatheme. Voilà l'ordre ſous lequel a commencé l'Egliſe, ſous lequel elle a perſeveré & perſeverera toûjours. Cet ordre a ſon principe dans la conſtitution même de la nature de l'homme ; puiſque Dieu a fait l'homme pour lui, & que c'eſt par ſon cul-

te qu'il veut qu'il retourne à luy.

Un Historien doit être parfaitement instruit de cet ordre, s'il veut parler avec sagesse des choses de la Religion. Et si Mr. le Clerc, homme d'un esprit profond comme il est, avoit bien voulu suivre ces principes jusqu'où ils doivent aller, & leur donner l'étenduë qui leur convient; il n'auroit jamais pû accuser ni de partialité, ni de defaut de jugement les Historiens Ecclesiastiques, qui dans le cours de leurs histoires blâment tous ceux qui ont troublé & divisé l'Eglise par la nouveauté de leur doctrine; & qui loüent au contraire les Pasteurs, lesquels par leur zele & leur vigilance, ont sollicité & formé les assemblées, où l'on a condamné ces nouveautez.

Il ne les pourroit pas non plus condamner de donner aux Princes de la terre des éloges, pour avoir fait servir leur puissance au maintien de celle de l'Eglise; puis qu'étant certain par l'Ecriture que les Souverains tiennent leur puissance de Dieu, il doit paroître aussi, & même à Mr. le Clerc, que Dieu

ne peut la leur avoir donnée que pour la rapporter à lui, en la faisant servir à l'établissement de son Royaume. Comment s'est-il pu faire que Mr. le Clerc toûjours éclairé des lumieres de la raison les plus pures, n'ait pas apperçû des choses si claires?

Quand Mr. le Clerc ne voudroit admettre que des loix civiles d'une Politique purement humaine, & tout à fait indépendantes de la Religion; on ne comprendroit pas comment il peut parler comme il fait. Car il est certain que la Societé Chrétienne ne peut être déchirée sans que la societé civile en soit troublée: l'experience de tous les temps le fait voir. C'est sur ce fondement que les Payens mêmes ont défendu les changemens dans la Religion. Il n'y a point de Royaume Chrêtien, où il n'y ait des loix sur ce sujet; & il y en a même dans le païs de liberté où vit Mr. le Clerc. Il sçait quelle agitation ont souffert ces Provinces au sujet des changemens que l'on vouloit faire, & que l'on fit dans la reformation prétenduë, & que si elle se sont relaschées à cet

égard, elles n'ont pas pourtant abandonné la Religion au caprice des particuliers : il y en a des exemples tous recens. Comment Mr. le Clerc ose-t'il donc se déclarer contre la police de tous les Etats, contre les loix les plus certaines, & ce qui est le plus manifestement marqué dans l'ancien & dans le nouveau Testament ; que Dieu veut que les Chrétiens ne fassent qu'un corps, qu'ils n'aïent qu'un esprit, & qu'ils ne composent qu'une même famille dont il soit le pere ?

On sçait que Mr. le Clerc veut que l'union s'y maintienne par la tolerance. Mais en cela il fait voir qu'il ne connoît pas la constitution de l'homme, luy qui nous y rappelle si souvent ; & qu'il ne pense pas à ce qui nous est ordonné dans l'Ecriture. S'il connoissoit bien la nature de l'homme, il reconnoîtroit qu'il n'est pas possible, que les hommes se tolerent dans la diversité des sentimens & des pratiques de Religion, la chose de toutes, sur laquelle ils sont le plus sensibles.

Mais s'il est vray que l'union de

charité que JESUS-CHRIST demande de nous, & aprés luy les Apôtres, ait pour fondement l'union dans les ſentimens, *unanimes, unum ſentientes*; ſi de plus il n'y a rien qui ſoit plus expreſſément commandé aux Chrétiens que de ſe ſéparer de tous ceux qui oſent enſeigner autre choſe que ce qu'ils ont appris: Mr. le Clerc ne montre t'il pas qu'il s'eſt fait une idée de Religion, qui n'a aucun fondement dans l'Ecriture; lors qu'il prétend établir l'union ſur une tolerance également impoſſible & défenduë?

Mr. le Clerc qui prétend tirer ſes principes de ſi haut, & en pouſſer ſi loin les conſequences, nous renvoye à la Juriſprudence: * & il deſapprouve en même temps l'ordre de l'Egliſe Catholique, lequel eſt appuyé ſur toutes les maximes de la Juriſprudence. C'eſt par le conſentement de la pluralité que ſe font les loix: c'eſt par le même conſentement qu'elles s'interpretent, & que ſe décident les queſtions: C'eſt ſur la pluralité des témoignages que ſe

* 172. 209. 210.

jugent les coupables. L'Eglise garde un ordre à peu près semblable dans ses Conciles ; & il n'est pas possible à la sagesse humaine d'en établir un meilleur.

Mr. le Clerc trouve étrange que l'on appelle *verité* ce qui resulte du jugement de la pluralité; *juste* ce que fait cette pluralité pour soutenir son jugement. C'est qu'il ne connoît ni la verité ni la justice. En matiere de Religion, où les veritez n'ont pas l'évidence des Mathematiques, puisqu'elles demandent la soumission de nôtre esprit ; & où il s'agit de sçavoir ce que J. CHRIST a enseigné aux Apôtres, ce que les Apôtres ont enseigné à leurs Disciples, & ce qui a été ainsi enseigné de suite jusqu'à nous ; la verité doit être ce que la pluralité de l'Eglise même a jugé vray. Il n'y a point d'autre voïe par laquelle on se puisse assûrer que l'on possede la verité du sens de la revelation à l'exclusion des autres, que celle de ce jugement; à moins que d'être Fanatique & de prétendre que Dieu ne s'est revelé qu'à nous.

De même la justice n'est autre chose que l'exercice de la puissance legitime, ou pour faire rendre à la verité la soumission qui luy est dûë, ou pour faire reparer les outrages qu'on luy a faits, soit en la rejettant, soit en blasphemant contre elle. Ce sont là les vrayes idées de la verité & de la justice selon l'esprit & la lettre de l'Ecriture qui veut que nous écoûtions l'Eglise, que nous la regardions comme la colonne de la verité, & que l'on prononce anatheme contre ceux qui ne se soumettent pas à ce qu'elle a prononcé. Cela est tellement certain que si nous connoissons aujourd'huy l'Ecriture, s'il y a quelque forme de Religion Chrétienne sur la terre, on le doit à cette autorité.

On remarque encore une grande ignorance de l'ordre par lequel se maintiennent toutes les Societez & tous les Corps, dans ces paroles de Mr. le Clerc, qui sont au même endroit. *Que les assemblées qui ont condamné ceux qu'elles nommoient hérétiques, leur ont bien souvent ôté la liberté de se défendre, & ont été*

compoſées de gens qui étoient ſans ſcrupule juges & parties. Peut-on avancer quelque choſe de plus faux dans le fait que de dire que l'on ait ôté aux hérétiques la liberté de ſe défendre ? peut-on imaginer quelque choſe de plus oppoſé à toutes les loix divines & humaines dans le droit, que de dire que les aſſemblées de l'Egliſe ayent été juges & parties ?

Jamais hérétique n'a été condamné par aucun Concile, ou qu'il n'ait été ouï parlant pour lui-même de vive voix, s'il a voulu, ou qu'au defaut de ſa perſonne, ſa doctrine n'ait été examinée dans ſes écrits. Il ne tint qu'aux Proteſtans d'être ouïs dans le Concile de Trente: mais qu'y auroient-ils dit qu'ils n'euſſent pas cent fois repeté dans leurs livres qui étoient entre les mains des Peres du Concile ? ſi ceux qui ſont accuſez dans l'un ou l'autre Tribunal, civil ou eccleſiaſtique, ſur tout dans ce dernier, peuvent regarder leurs juges comme leurs parties, & alleguer contre eux des cauſes de recuſation ; il n'y a plus

moyen de maintenir la Societé ni l'Eglise contre les entreprises des scelerats & des novateurs, qui traittent toûjours d'ennemis leurs juges naturels , parceque ces juges sont ennemis du crime & de la nouveauté.

Est-il possible que M. le Clerc qui fait à tous les Etats des leçons sur les loix du bon gouvernement , ait ignoré à ce point là les fondemens de l'ordre politique & de toutes les societez ?

Voilà, Mr. les refléxions que l'on a faites sur quelques endroits du discours de Mr. le Clerc qui regarde l'Histoire, & ce que je puis vous en mander.

Cependant les Sçavans qui les ont faites ont veû quelques uns des ouvrages de Mr. le Clerc, & conviennent que c'est un bel esprit, un homme d'une naissance heureuse pour les sciences, & qu'il est sçavant en effet : mais qu'ayant le malheur d'être dans l'erreur, tous ses grands talens ne servent qu'à l'éloigner davantage de la verité : comme celui qui court hors de la carriere s'éloi-

gne d'autant plus du but qu'il a un cheval plus vigoureux.

Mr. le Clerc ſe vante quelque part de chercher la verité dans l'Ecriture avec auſſi peu de préjugez, que s'il étoit le premier qui eût entrepris un ſemblable travail. Mais s'il eſt en effet auſſi vuide de préjugez qu'il ſe l'imagine, c'eſt qu'il s'en eſt défait par le moyen du préjugé de tous le plus funeſte, & le plus capable de nous égarer. Ce préjugé eſt celui qu'il a en faveur de ſes lumieres particulieres & de ſa propre ſuffiſance. Il nous en fait une vive peinture dans l'hiſtoire de ſes Ouvrages & de ſes guerres avec les Sçavans. Or le ſauveur nous enſeigne que ſon Pere ne revele point la verité aux hommes de ce caractere.

On peut, ce me ſemble, ajoûter que Mr. le Clerc ne ſe doit nullement flatter d'avoir trouvé la verité; puiſque toutes ſes nouvelles découvertes ſont ſelon luy-même combattuës par quelques Docteurs des Sectes ſéparées de l'Egliſe. Vous m'avoüerez, Mr. que cela eſt bien

glorieux à l'Eglise ; & que c'est une preuve bien sensible, qu'elle est seule le domicile, aussi bien que la colomne de la verité ; de voir que ses ennemis se défont les uns les autres, sans qu'il soit besoin que les Docteurs Catholiques prennent les armes pour sa défense : & que si ses adversaires sont asseurez de posseder quelques veritez, c'est seulement en ce qu'ils ont encore de commun avec elle. Je suis, Monsieur, &c.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences. Année 1699. avec les Memoires de Mathematique, & de Physique pour la même année, tirez des Regîstres de cette Academie. A Paris chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Royale des Sciences. Ruë S. Jacques au soleil d'or proche la Fontaine S. Severin 1702. in 4°. *Hist. pag.* 124 *Mem. pag.* 284. *&* 29. *grandes planches en taille douce.*

L'Academie Royale des Sciences fut établie dés l'an 1666. par les

ordres du Roy, mais ſans aucun acte émané de l'autorité Royale. Sa Majeſté, pour rendre cette compagnie plus durable chargea, à la fin de la derniere guerre Mr. de Pontchartrain alors Miniſtre & Secretaire d'Etat, & depuis Chancelier de France, de donner à l'Academie des Sciences la forme la plus propre à en tirer toute l'utilité qu'on s'en pouvoit promettre.

Mr. de Pontchartrain avoit établi chef de cette Compagnie depuis quelques années Mr. l'Abbé Bignon ſon Neveu. Celui-ci communiqua ſes veuës à Mr. de Pontchartrain qui de ſon côté y joignit ſes lumieres. Le nouveau reglement dreſſé par Mr. de Pontchartrain fut approuvé par le Roy le 26. de Janvier 1699.& lû dans une aſſemblée de l'Academie le 4. de Fevrier ſuivant. En vertu de ce reglement l'Academie des Sciences devenoit un corps établi en forme par l'autorité Royale. On lût auſſi dans l'Aſſemblée une lettre de Mr. de Pontchartrain qui contenoit les noms des Academiciens que Sa Majeſté avoit agréé, & du merite

& de l'application desquels elle avoit marqué une satisfaction particuliere.

Il fut resolu unanimement que la compagnie en corps, présidée par Mr. l'Abbé Bignon, iroit remercier très-humblement Mr. de Pontchartrain & luy demander la continuation de sa protection. Quelques jours après on resolut que l'Academie iroit par députez remercier Mr. l'Abbé Bignon, & l'on regla cette députation un jour qu'il n'étoit pas à l'assemblée.

Quelques séances se passerent à se mettre dans la nouvelle forme que le Reglement prescrivoit. Le sceau qu'on a choisi est un soleil entre trois fleurs de lis, & la devise est une Minerve environnée des instrumens des Sciences & des Arts avec ces mots Latins, *invenit & perficit.*

L'Academie reçût bien-tôt aprés une nouvelle grace du Roy, qui donna un logement spatieux & magnifique dans le Louvre, au lieu de la petite chambre serrée qu'elle occupoit dans la Bibliotheque du Roy.

L'Histoire de l'Academie Royale des Sciences a deux parties. L'une qu'on a voulu appeller plus particulierement historique, est l'extrait de ce qui s'est dit de remarquable dans l'Academie. L'autre partie ce sont les Memoires, ou les Pieces qu'on a jugé dignes d'être données au public dans toute leur étenduë. On ne peut voir un Ouvrage plus sçavant ni plus utile.

On doit regarder comme un chef d'œuvre la Preface qui est au commencement de cette Histoire. On y sent un Auteur à qui les tours les plus naturels pour exprimer d'une maniere sensible les choses les plus abstraites semblent se presenter aussitôt qu'il prend la plume. La lumiere qu'il répand sur la Physique & la Mathematique ne leur permet plus d'être épineuses, ni sauvages. Mr. de Fontenelles s'applique particulierement dans sa Preface à faire connoître l'utilité de la Mathematique & de la Physique. Voicy seulement quelques traits de cette Preface.

» N'y eut-il dans toute l'Astro-

nomie d'autre utilité que celle qui "
ſe tire des ſatellites de Jupiter "
pour rendre la navigation plus ſu- "
re & plus parfaite, elle juſtifieroit "
le grand appareil d'inſtrumens, & "
le bâtiment ſuperbe élevé pour "
l'uſage de cette ſcience. Les Ma- "
çons & les Mariniers qui ont été "
ſoulagez dans leur travail par le "
moyen des Mathematiques, ne ſe "
ſont pas apperçus de l'habileté du "
Geometre qui les conduiſoit, & "
ils ont été mûs à peu prés comme "
le corps l'eſt par une ame qu'il ne "
connoît point. L'Anatomie n'a pû "
devenir plus exacte ſans rendre la "
Chirurgie plus infaillible dans ſes "
operations. "

Ce qui regarde la conſervation "
de la vie appartient particuliere- "
ment à la Phyſique, & par rap- "
port à cette veüe elle a été parta- "
gée dans l'Academie en trois bran- "
ches qui font trois eſpeces diffe- "
rentes d'Academiciens, l'Ana- "
tomie, la Chimie, & la Bota- "
nique. "

Les Arts qui dépendent les uns "

„ de la Phyſique, & les autres de la
„ Mathematique, tiennent neceſſai-
„ rement les uns aux autres. L'Art
„ de la navigation dépend de l'Aſ-
„ tronomie : l'Aſtronomie a un be-
„ ſoin indiſpenſable de l'Optique :
„ & l'une & l'autre ſont fondées
„ ſur la Geometrie, & ſur l'Alge-
„ bre. Ces ſciences qui s'occupēt des
„ rapports abſtraits peuvent paroî-
„ tre infructueuſes pendant qu'elles
„ ne ſortent point, pour ainſi dire,
„ du monde intellectuel : mais les
„ Mathematiques mixtes qui deſ-
„ cendent à la matiere, vont d'au-
„ tant plus loin que l'art de décou-
„ vrir des rapports en général eſt
„ plus parfait. C'eſt pourquoi les
„ Geometres ou les Algébriſtes font
„ une claſſe dans l'Academie auſſi
„ bien que les Aſtronomes & les
„ Mechaniciens. Le concours de
„ pluſieurs veritez fort abſtraites
„ produiſent preſque toûjours un
„ uſage. Sçavoir que dans une Pa-
„ rabole, la ſoûtangente eſt double
„ de l'Abſciſſe correſpondante, cela
„ ſert à tirer une bombe avec juſ-
„ teſſe. La connoiſſance de la Cicloi-

de donne aux pendules toute la "
perfection poſſible. "
Il en eſt de la Phyſique comme "
de la Geometrie. Telle partie dont "
la ſtructure eſt délicate, ou confu- "
ſe, ou inſenſible dans le corps hu- "
main, eſt manifeſte dans le corps "
d'un certain animal, dont la con- "
noiſſance, à ce qui ſemble d'abord, "
nous devroit être aſſez indifferen- "
te. Si les Anciens avoient exami- "
né un peu plus les proprietez de "
l'Aiman, une ſeule experience leur "
eût appris que cette pierre ſe tour- "
ne d'elle même vers les poles du "
monde, & leur eût mis entre les "
mains le threſor ineſtimable de la "
Bouſſole. Amaſſons toûjours des "
veritez de Mathematique & de "
Phyſique au hazard de ce qui en "
arrivera. Il eſt certain qu'elles "
ſont priſes dans un fond d'où il "
en eſt déja ſorti un grand nombre "
qui ſe ſont trouvées utiles. Mais "
quand elles ſeroient inutiles par "
rapport aux uſages ſenſibles, du "
reſte elles ne le ſont pas. Il eſt uti- "
le de penſer juſte, même ſur des "
ſujets inutiles. Ces connoiſſances "

„ nous accoutument à operer ſur les „ veritez, à en prendre le fil ſouvent „ très-delié & preſque imperceptible, & à le ſuivre auſſi loin qu'il „ peut s'étendre.

„ L'ordre, la netteté, la préciſion, „ l'exactitude qui regne à preſent „ dans les bons livres pourroient „ bien avoir leur premiere ſource „ dans l'eſprit geometrique qui ſe „ répand plus que jamais. Cependant ſi les Mathematiques & la „ Phyſique ont des endroits qui ne „ ſont que curieux, cela leur eſt „ commun avec les connoiſſances „ les plus généralement reconnuës „ pour utiles, telle qu'eſt l'Hiſtoire.

„ L'Hiſtoire ne fournit pas dans „ toute ſon étenduë des exemples „ de vertu, ni des regles de conduite. Ce n'eſt ſouvent qu'un ſpectacle de revolutions continuelles. Au lieu de ce mouvement qui „ renverſe les Etats, la Phyſique „ conſidere ce grand mouvement „ qui a arrangé toute la nature. Si „ la difference des mœurs de divers Peuples eſt agréable, on étudie auſſi avec plaiſir la diverſité

de la ſtructure des Animaux. Le " monde ce grand Ouvrage, toû- " jours plus merveilleux à propor- " tion qu'il eſt plus connu, nous " donne une ſi grande idée de ſon " Ouvrier, que nous en ſentons " nôtre eſprit accablé d'admiration " & de reſpect. "

Les differentes vûës de l'eſprit " humain ſont preſque infinies. De " tous les uſages dont les Mathe- " matiques pouvoient être il y a cent " ans, aucun n'étoit comparable aux " lunettes qu'elles nous ont don- " nées depuis ce tems-là ; & qui ſont " un nouvel organe de la vûë que " l'on n'eût pas oſé attendre des " mains de l'art. La Machine Pneu- " matique nous montre les corps " comme tranſportez dans un mon- " de different du nôtre. Ce n'eſt que " depuis environ un ſiécle qu'on " s'eſt mis ſur les bonnes voies pour " donner de l'étenduë aux ſcien- " ces, & malgré mille obſtacles on " a déja ſujet d'admirer la grandeur " & la rapidité du progrés qu'elles " ont fait. On en voit tous les jours " de toutes nouvelles ſortir du "

„ neant. La Physique n'est encore
„ qu'au berceau ; mais les obser-
„ vations de l'Academie pourront
„ être un jour les fondemens d'un
„ systeme , quoi qu'elles ne soient
„ à present que des morceaux déta-
„ chez dont chaque particulier qui
„ en est l'Auteur garantit les expe-
„ riences , & dont l'Academie n'ap-
„ prouve les raisonnemens qu'avec
„ toutes les restrictions d'un sage
„ Pyrrhonisme.

On voit par la seule Preface de l'Histoire de l'Academie Royale des sciences, & on le verra encore plus par l'abregé que nous donnerons de l'Histoire même, combien cette Academie a fait un choix heureux dans la personne de Mr. de Fontenelles , pour lui confier le soin de mettre en œuvre la matiere de ses Meditations : & combien Mr. de Fontenelles doit être felicité d'avoir à travailler sur un sujet qui brille de toutes parts dès que l'on commence à le polir.

PHYSI-

PHYSIQUE

Sur la lumiere & les Couleurs.

LE Pere Malebranche a abandonné le ſyſteme de Mr. Des-Cartes ſur la lumiere, & il en a établi un nouveau formé ſur le modelle du ſyſteme des ſons. Le ſon eſt cauſé par les vibrations des parties inſenſibles du corps ſonore. Le ſon eſt plus fort s'il eſt cauſé par des vibrations plus grandes & plus fortes. Les vibrations promptes forment les tons aigus, & celles qui ſont plus lentes, les tons graves. Le P. Malebranche applique cecy à la lumiere. Toutes les parties du corps lumineux ſont dans un mouvement très-rapide, qui d'inſtant en inſtant cauſe des vibrations de preſſion dans la matiere ſubtile, laquelle va juſqu'à l'œil. Quand les vibrations ſont plus grandes le corps paroît plus lumineux ou plus éclairé : & ſelon qu'elles ſont plus promptes, ou plus lentes, il paroît de telle, ou de telle couleur.

Sur le Barometre.

Mr. Maraldi a comparé des obſervations faites ſur le Barometre à Upminſter en Angleterre avec celles qui avoient été faites à l'Obſervatoire de Paris, & il a trouvé. 1. Que les vènts ont été les mêmes dans ces deux villes un grand nombre de jours pendant les differentes ſaiſons de l'année. 2. Que ſouvent il a plû, neigé, ou fait beau les mêmes jours. 3. Qu'il y a eu un grand accord entre la variation de la hauteur du Barometre dans les deux villes, lors même qu'il faiſoit des vents differens, & fort oppoſez. 5. Qu'il a neigé dans les deux endroits lors que le Mercure a été le plus bas. 6. Qu'il a fait ſouvent beau tems & lorſque le mercure s'eſt élevé, & lors qu'il étoit plus bas 7. Que quand le Mercure a baiſſé en même tems dans les deux villes, lorſqu'il faiſoit beau dans l'une, & qu'il pleuvoit dans l'autre, il a ſouvent plus baiſſé à proportion dans celle où il pleuvoit.

De la Circulation du ſang dans le Fœtus.

Dans le Fœtus la cloiſon qui ſepare les deux oreillettes du cœur eſt percée d'un trou, qu'on appelle le trou ovale : & le tronc de l'Artere pulmonaire, peu aprés qu'elle eſt ſortie du cœur, jette dans l'Aorte deſcendante un canal que l'on appelle *canal de communication.* Le Fœtus étant né le trou ovale ſe ferme peu à peu, & le canal de communication ſe deſſeche & devient un ſimple ligament. On a long tems diſputé dans l'Academie pour décider ſi le ſang qui coule dans le trou ovale paſſe du côté droit du cœur dans le gauche, ſelon l'opinion commune que Mr. du Verney a ſuivie, ou du côté gauche dans le droit comme le prétend Mr. Mery.

Mr. du Verney ſoûtint qu'il y avoit au trou ovale une valvule qui permettoit le paſſage du côté droit dans le gauche, & qui empêchoit abſolument qu'il pût paſſer une goutte de ſang du côté gauche dans

le droit. Mr. Mery nia l'uſage & l'exiſtence de cette valvule ; ce qui fut cauſe qu'on entra dans un détail fort délicat d'Anatomie, & la diſpute ſe jetta ſur un autre point. Nous avons cru devoir l'expliquer en peu de mots.

L'Artere pulmonaire & l'Aorte reçoivent la même quantité de ſang dans l'homme, & elles ſont égales en capacité ; mais dans le Fœtus l'Artere pulmonaire & l'Aorte reçoivent des quantitez inégales de ſang ſelon Mr. du Verney. Le trou ovale dérobe à l'artere pulmonaire la plus grande partie du ſang de la veine cave, & ce ſang étant entré dans le ventricule gauche en doit ſortir par l'Aorte, qui de plus fait ſa fonction ordinaire de recevoir le ſang qui a circulé par le poumon. L'Aorte reçoit donc plus de ſang que l'Artere pulmonaire.

Selon Mr. Mery l'Artere pulmonaire reçoit le ſang de la veine cave, & de plus elle reçoit par le trou ovale une partie du ſang des veines pulmonaires naturellement deſtinées à l'Aorte. L'Aorte reçoit donc

moins de ſang que l'artere pulmonaire. Pour décider ſur ce differend, il faut voir lequel de ces deux vaiſſeaux, l'Aorte ou l'Artere pulmonaire, a le plus de capacité dans le Fœtus. Mr. Mery trouva que le tronc de l'Artere pulmonaire étoit environ la moitié plus gros que celuy de l'Aorte : mais M. Tauvry verifia enſuite des experiences contraires ; & il prétendit que quand l'experience de Mr. Mery ſeroit véritable, elle ne prouveroit rien : parceque, quoyque l'Artere pulmonaire ſoit plus groſſe, cela ne prouve pas qu'il y paſſe plus de ſang, mais que le ſang y paſſe moins viſte, parceque les poumons vers leſquels il eſt pouſſé ne ſont pas alors aiſez à penetrer.

Du cœur de la Tortuë de terre.

Comme le cœur de la Tortuë de terre où le ſang paſſe de gauche à droite par une eſpece d'ouverture, avoit donné lieu à Mr. Mery de croire qu'il en pouvoit être de même dans le fœtus, Mr. du Verney à examiné ce cœur avec ſoin.

Dans l'homme & dans la plus part des animaux qui ſont deſtinez à beaucoup de mouvement, il faut que le ſang ſoit penetré de pluſieurs parties aëriennes qui donnent du reſſort. C'eſt pourquoy dans eux il ſe fait deux circulations differentes du ſang : l'une dans le poumon, où le ſang s'imbibe d'air ; & l'autre dans tout le corps, où le ſang porte l'air dont il eſt rempli. Cette double circulation du ſang s'execute par le moyen des deux ventricules du cœur, qui ſont entierement ſéparez.

La Tortuë dont les mouvemens ſont très-lents, n'a pas beſoin d'un mouvement ſi vif. Son cœur eſt diſpoſé de maniere que le ſang a très peu d'air qui l'anime. Son cœur a trois ventricules : mais ces trois ventricules n'en ſont qu'un, puiſqu'ils s'ouvrent les uns dans les autres. De plus il paroît par la capacité des ventricules, qu'il n'y a qu'environ le tiers de ſon ſang qui aille prendre de l'air dans le poumon. Mr. Tauvry croit que la Tortuë ne reſpire que quand elle marche ; parce qu'a-

lors pouſſant dehors ſa tête & ſes pieds qui étoient auparavant retirez, elle forme interieurement un plus grand eſpace où l'air entre.

Comme cet extrait ſeroit trop long pour une ſeule fois, on en reſerve le reſte au mois ſuivant.

DISSERTATION SUR LE Syſteme des Dynaſties d'Egypte du Chevalier Marsham.

JE vous ſçay bon gré, Monſieur, de vouloir faire des découvertes dans le païs d'Antiquité : mais je ne ſuis point du tout de l'avis de ceux qui vous ont dit que le *Chronicon* du Chevalier Marsham eſt un guide aſſuré pour cela. Si vous l'aviez cru, je vous conſeillerois de lire au moins *Hermanni Vitſii Ægyptiaca.* On y découvre la mauvaiſe foy ou l'ignorance de l'Auteur Anglois, dans ce qu'il avoit malignement avancé de la conformité des loix d'Egypte avec celles de Moyſe. Vitſius en fait voir l'oppoſition avec une entiere évidence.

Beaucoup d'habiles Ecrivains ont

détruit absolument tous les paralogismes dont s'étoit servi Marsham pour faire tomber la fin des soixante & dix semaines de Daniel au tems d'Antiochus ; privant ainsi les Chrétiens d'un des plus forts argumens qu'ils puissent employer contre les Juifs. Entre autres un Memoire inseré dans un des premiers tomes *de l'Histoire des Ouvrages des Sçavans* a refuté Marsham sur cet article avec autant de netteté & de force que de brieveté.

Tous les gens habiles se sont moquez des visions de cet Anglois sur je ne sçay quel Royaume Medo-Persique, le passage d'Eschyle dont il se sert pour l'établir, prouve tout le contraire.

Peut-être ceux qui vous l'ont ainsi vanté n'ont-ils voulu parler que de l'arrangement que Marsham a fait des Dynasties d'Egypte. Mais sur cela même le sçavant Dom Pezron Abbé de la Charmoye, dans son bel ouvrage *de l'Antiquité des tems rétablie*, & depuis peu le Pere Bonjour Augustin, dans ce qu'il a imprimé à Rome sur ces Dynasties,

relevent avec beaucoup d'érudition plusieurs fautes de Marsham. J'en ay moy-même remarqué plusieurs qu'il seroit assurement difficile d'excuser.

1°. Tout ce que nous avons sur les Dynasties d'Egypte n'est venu à nous que dans les écrits de Syncelle & d'Eusebe. Syncelle avoit copié Jules Africain, & Jules Africain avoit travaillé sur les memoires de Manethon Prêtre Egyptien. Syncelle s'étoit aussi servi des écrits d'Eratosthene & d'Apollodore, qui avoient travaillé depuis Manethon. Syncelle & Eusebe conviennent à marquer pour premier Roy de Memphis, Necherophes. Marsham page 28. nomme un autre Roy, sans autorité & sans nulle raison que parce qu'il lui plaît d'en nommer un autre.

2. Page 92. vers la fin, il retranche tous les Rois de la seconde Diospolis; sous pretexte qu'il n'y en a jamais eu qu'une, sçavoir la ville de Thebes capitale de la haute Egypte, laquelle effectivement s'appelloit *Diospolis*, & en Hebreu *No-hammon*, c'est-à-dire la ville de

Jupiter Hammon. Mais par malheur pour Marsham, rien n'est plus constant dans l'ancienne histoire que l'existence d'une autre Diospolis située dans la basse Egypte. Strabon en marque nettement la situation livre 17. *Proche de Mendes, on trouve Diospolis environnée d'un lac.* Suidas parle aussi d'une Diospolis située au milieu des marais ou Demetrius Phalereus fut enterré : & Suidas a pris ce qu'il en dit de Diogene Laerce, livre 5. Le Prophete Nahum chapitre 3. verset 8. parle d'une Nohammon environnée d'eau, ce qui ne peut convenir à Thebes.

3. Marsham fait profession de suivre Eratosthene : c'est son grand auteur. Cependant il s'en est écarté quand il lui a plu, sans qu'il paroisse avoir eu aucune raison de s'en écarter.

4. Syncelle nous a conservé les noms des trente huit premiers Rois de Thebes, avec le tems de leur regne & l'explication de leurs noms ou plutôt de leurs surnoms qu'il avoit appris dans Apollodore, &

Apollodore dans le Canon d'Eratosthene. Marsham déclare plus d'une fois qu'il fait de ce Canon le fondement de son systeme des Dynasties d'Egypte. Le nom du trente-sixiéme Roy se trouve omis dans les manuscrits de Syncelle. Sur ce pretexte Marsham retranche non seulement ce Roy, mais les années de son regne que Syncelle avoit marquées.

5. Il met pour le trente troisiéme Roy de Thebes *Sistosichernies*, c'est-à-dire, comme l'explique Eratosthene, celui qui a la force d'Hercule: deux cens cinquante ans aprés il marque Osorcho, qu'il convient avec tous les Auteurs être l'Hercule Egyptien beaucoup plus ancien que le Grec: & cependant par une nouvelle erreur, il les fait contemporains. La premiere est aussi grossiere que le seroit celle d'un historien de France qui marqueroit le regne de Louïs XI. après celui de Louïs XIII.

6. Voici une faute bien plus considerable, & qui se répand dans tout l'ouvrage de Marsham. C'est l'E-

poque du regne de Seſoſtris mal placée Marsham convient que c'eſt la clef de ſon ſyſteme. Ce ſera donc l'avoir détruit entierement que d'avoir demontré qu'il a mal placé ce regne. Il confond *Seſoſtris* avec *Seſac*, dont il eſt parlé dans le troiſiéme livre des Rois, & qui prit Jeruſalem ſous le regne de Roboam. J'avoüë que c'eſt une faute qui ne lui eſt pas particuliere, puis qu'elle lui eſt commune avec Joſeph : mais un homme qui ſe vante d'avoir débroüillé le premier l'hiſtoire d'Egypte devroit avoir évité cette mépriſe.

Le Pere Pezron & le ſçavant Mr. Bianchini dans ſon excellent ouvrage de l'*hiſtoire univerſelle prouvée par les monumens antiques*, ont bien fait voir que Seſoſtris n'étoit pas Seſac. Ils ont fort avancé le regne du premier & l'ont fait regner dans le tems qui s'eſt écoulé ſous le gouvernement des Juges d'Iſraël. Je ne puis cependant m'empêcher de dire que je croy qu'ils ſe ſont trompez : & je ſuis perſuadé que c'eſt faute d'attention que ces deux grands hom-

mes n'ont pas apperçû les preuves dont je vas me ſervir pour fixer l'Epoque de Seſoſtris d'une maniere qui me paroît inconteſtable.

Herodote prouve très-bien que les Colches étoient une Colonie des Egyptiens. Apollonius, Valerius Flaccus &c. nous apprennent que les Egyptiens, d'où deſcendoient les Colches, avoient été placez dans la Colchide par Seſoſtris, pour y défendre la frontiere de ſon Empire contre des peuples barbares voiſins. Ces barbares avoient vaincu dans un combat Seſoſtris, juſque-là toûjours vainqueur, & qui avoit ſoumis à ſes loix en neuf ans l'Afrique, l'Aſie & la Grece.

Le docte Bochart a voulu refuter le ſentiment d'Apollonius, mais il l'a fait d'une maniere très-foible; & le Paſſage de Pline dont il ſe ſert, ne prouve rien autre choſe ſinon qu'il y avoit eu dans la Colchide d'autres peuples & d'autres Rois avant que Seſoſtris y eût placé ſa Colonie.

Mais quand Pline le diroit poſitivement, Apollonius ſeroit plus

croyable que lui. Il vivoit ſous le troiſiéme Ptolomée : il avoit ſoin de la fameuſe bibliotheque d'Alexandrie : & il ſucceda dans cet employ au ſçavant Eratoſthene, ſi verſé dans l'hiſtoire de l'ancienne Egypte.

D'ailleurs, quoy qu'Herodote ne diſe pas expreſſément que les Colches ſoient une Colonie de Seſoſtris, il le donne aſſez à entendre, quand il aſſure que les predeceſſeurs de Seſoſtris n'avoient rien fait de cõſiderable, ni qui meritât qu'on s'en ſouvînt. Et il ne paroît pas en effet que, ſans une occaſion pareille aux conquêtes de Seſoſtris, les Egyptiens ayent pû traverſer toute l'Aſie pour s'aller établir dans la Colchide. On convient qu'avant ce Prince il n'avoient aucun uſage des vaiſſeaux.

Bochart lui-même, ſur l'autorité de pluſieurs anciens, reconnoît que les Colches avoient des Cartes de Geographie fort exactes, & qu'ils les tenoient de Seſoſtris. Je me ſers donc de ce qu'il prouve très-ſolidement que les Colches ſont ceux

que l'Ecriture (Gen. 10.) appelle *Casluchim* ou *Casluïm*, & qu'elle marque dans cet endroit parmi les enfans de *Misraïm*, c'est à-dire parmi les Colonies des Egyptiens; & dont elle dit que deux autres peuples sont sortis, sçavoir les Philistins & les *Caphtorim*, qui sont appellez Cappadociens dans le second chapitre du Deuteronome, parce qu'ils avoient habité la Cappadoce. C'est de ces Egyptiens venus de la Colchide & établis dans la Cappadoce, que sont sortis ensuite les Philistins; comme l'Ecriture le marque & dans le chapitre dixiéme de la Genese, & dans le second du Deuteronome.

De toutes ces preuves rassemblées, je forme l'argument dont je me sers pour établir l'Epoque du regne de Sesostris. Au tems que les Israëlites sortirent d'Egypte, les Philistins venus de Cappadoce s'étoient déja établis dans le païs de ce nom, lequel comprenoit cinq villes, dont ils avoient chassé les Hevéens peuple Cananéen. Ces Philistins étoient les descendans des

defcendans des Egyptiens que Sefoftris avoit placé dans la Colchide, ou plûtôt d'une partie de ces Egyptiens placez dans la Colchide par Sefoftris, lefquels de la Colchide avoient paffé dans la Cappadoce. Tout cela n'avoit pu fe faire que dans un affez long efpace de tems. Il eft donc certain que Sefoftris avoit regné long-tems avant la fortie des enfans d'Ifraël hors d'Egypte.

Le Pere Nicolas Abram Jefuite, dans *fes Queftions* facrées fur l'ancien Teftament, en propofe une touchant le Pharaon qui refifta à Moyfe. Il prouve par Manethon & par Cheremon autre ancien Auteur, que c'étoit *Amenophis* petit fils de Sefoftris. Il prétend que Sefoftris a été le premier Roy d'Egypte qui ait perfecuté les Hebreux; que Ramaffés fon fils eft celuy qui voulut faire mourir Moïfe, & l'obligea de s'enfuir dans le païs de Madian; enfin que le petit fils de Sefoftris eft celuy qui perit dans la mer rouge. Il prouve ce fentiment par l'Ecriture même. La longueur des regnes de Sefoftris & de fon Succeffeur, dont

l'un dura 59. ans & l'autre 66. convient fort à ce que marque l'Ecriture de la longueur de la persecution contre les Hebreux, & sur tout de la longue vie du Pharaon qui voulut faire mourir Moïse. Les grands Ouvrages de ces deux Princes, ausquels ils firent gloire de n'employer aucun Egyptien, conviennent encore mieux à ce que l'Ecriture nous apprend des travaux dont on accabloit les Hebreux. Une des Villes que l'on contraignit ce miserable peuple de fortifier, porte dans l'Ecriture le nom de *Ramessés*. Enfin Sesostris & le premier persecuteur des Hebreux ont bien des rapports. Tous les Historiens qui parlent de Sesostris, parlent aussi de sa fille Princesse d'un merite très distingué, & dans qui son pere avoit une entiere confiance : ils dépeignent tous Sesostris comme un Prince vain, soupçonneux & cruel.

Le Pere Abram fait icy une observation très-belle & très ingenieuse, sur les peines dont Dieu punit Sesostris. Il avoit sacrifié à ses soupçons les enfans mâles des Hebreux:

Dieu le contraignit de sacrifier à sa seureté ses propres enfans. Son frere nommé Danaus ayant conspiré contre luy, fit mettre le feu dans une maison où il l'avoit reçû. Sesostris voyant la chambre, où il étoit avec la Reyne & quatre de ses enfans, prête d'être embrasée, prit le parti de jetter dans les flammes deux de ses enfans, & de passer sur leurs corps pour se sauver. Herodote & Diodore nous rapportent cet évenement de la vie de Sesostris. Dans sa vieillesse il perdit la vuë, & troublé par l'horreur de ses crimes il se donna luy même la mort.

Il faut avoüer que ce sentiment du P. Abram sur le tems de Sesostris a de grands avantages : & si l'on y joint la preuve dont je me sers, & dont il ne s'est point servi, il paroîtra préferable à tous les autres. Aucuns sur tout n'explique plus précisément que luy les causes de la décadence subite du vaste empire qu'avoit formé Sesostris, & qui fut pour ainsi dire enseveli dans la mer rouge avec Amenophis & toute l'armée d'Egypte. Manethon convient

qu'Amenophis fit une grande perte en poursuivant les Lepreux qui se retiroient avec Moïse; qu'il s'enfuit en Ethiopie & ne parut plus dans l'Egypte , laquelle resta en proye à ses voisins & dans un état fort déplorable. Il paroît que c'est là un détour pour déguiser la vraye cause du malheur & de la mort d'Amenophis.

Il ne faut pas dissimuler une objection que l'on pourroit faire contre le Systeme du P. Abram & le mien touchant l'époque du regne de Sesostris. On lit au chapitre 20. de la Genese qu'Abimelech regnoit dans le païs des Philistins : & au chapitre 26. que les Philistins ayant bouché les puits qu'Abraham avoit fait faire , Isaac les fit ouvrir de nouveau. Bochart conclut de ces deux passages qu'il faut que longtems avant Abraham les Egyptiens fussent établis à Colchos, puisque dès son temps les Philistins sortis d'eux étoient déja dans la Palestine : d'où il s'ensuit que si Sesostris est celuy qui a fondé la colonie Egyptienne

de la Colchide, il faudroit qu'il eût regné non seulement avant la sortie des Israëlites de l'Egypte; mais avant le temps même d'Abraham.

Sans examiner presentement s'il y auroit un grand inconvenient à admettre cette consequence, il est aisé de répondre que l'objection porte à faux, parce qu'elle suppose comme certain ce qui n'est point prouvé & ne sçauroit l'être: sçavoir que ces Philistins, dont les Rois firent alliance avec Abraham & puis avec Isaac, étoient ceux là même qu'on lit dans l'écriture qui étoient sortis des *Casluim*: c'est à dire des peuples de Colchos. Car c'est ce qu'elle ne dit point, & nous allons montrer qu'elle donne lieu de juger le contraire.

Il est vray que l'Ecriture nomme *Philistins* ceux qui occupoient ce païs là du temps d'Abraham, & qu'elle donne encore le même nom à ceux que les Hebreux y trouverent au retour d'Egypte. Mais il ne s'ensuit pas que ce fût le même peuple. Du tems d'Abraham c'étoit les He-

véens peuple deſcendu de Chanaan: du temps de Moyſe c'eſtoit des *Caphtorim*, c'eſt-à-dire des Cappadociens iſſus de ces Egyptiens habituez dans la Colchide. Les uns & les autres, je parle des Hevéens & des *Caphtorins*, ſont appellez dans l'Ecriture Philiſtins : mais c'eſt un nom qu'ils ont eu à raiſon du Pays même, l'ayant poſſedé ſucceſſivement ; & non pas leur propre & premier nom, qu'ils y euſſent apporté.

Au reſte ce n'eſt point une choſe nouvelle que cette diſtinction : & ſans en chercher ailleurs des exemples, qui ne ſont que trop communs, nous en avons un dans le dernier même de ces peuples, je veux dire les Cappadociens nommez dans l'Ecriture *Caphtorim*. Ce nom vient de *Caphtor* qui ſignifie *Grenade* en Hebreu. De *Caphtor* on a nommé *Caphtorim* & la partie de Cappadoce voiſine de Colchos, parce qu'elle eſt abondãte en grenades; & les Colches qui s'y établirent. C'eſt par la même raiſon que de *ſidè*, qui en Grec ſignifie auſſi une *grenade*, ce pays a été

nommé *Sidene*, & le peuple *Sidéens*, *ou Sidéniens*. Comme donc ils avoient eu le nom *Caphtorim* du pays qu'ils habitoient, de même s'étant ensuite rendu maîtres de la Province appellée Palestine ou terre des *Philistins*, on leur en donna pareillement le nom. De sorte que depuis qu'ils y furent, *Caphtorim* étoit l'ancien *nom* de ces peuples que l'Ecriture leur donne encore quelquefois ; & *Philistins* le nom du pays, qu'ils porterent après les Hevéens, comme ceux-cy l'avoient porté eux mêmes après les premiers habitans qu'ils chasserent.

On voit assez que cette réponse, qui ne sçauroit être refutée positivement suffiroit seule pour détruire l'argument de Bochart, quand elle ne seroit d'ailleurs soutenue d'aucune preuve positive. Mais en voicy deux qui ne paroissent point méprisables.

La premiere est que les Historiens & les Geographes nomment *Palestine* tout ce que nous appellons la Terre Sainte. C'est ainsi qu'Herodote, Pline, Mela, Ptolomée en

ont parlé. Il paroît donc que Palestine étoit le nom de ce pays-là, non seulement avant que les Egyptiens nommez *Caphtorim* s'en emparassent, mais encore avant que les Cananéens s'y fussent établis. Et je croirois que ce nom de *Palestine* qui dans son origine signifie *division, separation*, lui avoit été donné par les enfans de Noé, pour marquer que c'étoit la frontiere de l'Asie & de l'Afrique, & pour être les bornes du partage de Sem & celui de Cham.

On peut ajouter pour seconde preuve que les noms Philistins qui se trouvent dans le livre des Rois, par exemple le nom d'*Achis*, ont du rapport aux noms Egyptiens : au lieu que le nom du Roy qui fit alliance avec Abraham, est un nom purement Cananéen, *Abimelech*.

Au reste de ce que ces nouveaux habitans de la Palestine, quoique venus des Colches qui pratiquoient la circoncision, négligerent dans la suite une coûtume si rude & si dangereuse pour la vie des enfans; on auroit tort de conclure qu'elle

n'étoit pas en uſage chez les Colches, quand ils s'en étoient ſéparez. Quoi que les Caphtorins, leurs Anceſtres, qui de Colchos étoient venus en Cappadoce, euſſent peut-être retenu cette pratique, il n'eſt pas ſurprenant que les Philiſtins l'ayent omiſe dans la ſuite. Herodote livre 2. nous apprend que les Phéniciens établis dans la Grece l'avoient auſſi négligée, quoi qu'ils l'euſſent reçûë de leurs peres.

Pour revenir à Marsham, je crois pouvoir conclure de toute cette diſſertation qu'il s'en faut bien que ſon ouvrage ne ſoit un ouvrage parfait. Il y a ſans doute dans ce livre des recherches ſçavantes & des conjectures heureuſes : mais on ne peut pas ſe fier à l'auteur. Il eſt de ces eſprits hardis & imperieux qui veulent perſuader à quelque prix que ce ſoit ; qui debitent avec une entiere aſſurance les choſes les plus douteuſes ; qui écartent avec ſoin tout ce qui pourroit faire naître au Lecteur quelque ſoupçon ; qui du reſte ne ſe piquent pas de citer juſte, & qui ne prennent dans leurs auteurs

teurs que ce qui paroit les favoriser, sans s'embarrasser si le sens est alteré ou non. Ils donnent par là un tour fort brillant à leurs preuves; ils imposent à beaucoup de gens: mais ils ne trompent pas les connoisseurs, & ceux qui n'épargnent point leurs peines pour trouver la verité.

Outre quelques autres fautes évidentes, je croy avois prouvé assez solidement que de toutes les differentes opinions sur le tems du regne de Sesostris, c'est-à-dire sur l'époque fondamentale de l'Histoire d'Egypte, Marsham a choisi la moins favorable à la Religion, mais aussi la moins soutenable. C'est ce qui arrive pour l'ordinaire à ceux qui veulent combattre la verité. Ils ne peuvent y opposer que des citations ou des autoritez suspectes, qu'on détruit aisément avec un peu d'attention.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ESPAGNE.

ON fait icy (*à Valence*) une seconde édition du *Retrato Politico del Señor Rey de Castilla , D. Alphonso el octavo*, c'est à dire, *du Portrait politique d'Alphonse VIII. Roy de Castille* , par D. Gaspard Mercader Comte de Bougol & de Cervellon, Baron de la ville d'Oropeza & de plusieurs autres lieux du Royaume de Valence. Ce Gentilhomme s'étoit beaucoup appliqué à l'étude de la Philosophie, des Mathematiques, de l'Histoire & de la Politique. Il a laissé plusieurs Manuscrits qui meritent d'être imprimez. Il est mort à l'âge de trente ans avec de grands sentimens de pieté, regretté de tous ceux qui l'avoient connu.

Il paroît ici de nouveaux Prolegomenes sur l'Ecriture , *Hagiographa Prolegomena , seu Proœmialia in universam sacram Scripturam , in 4°.* Ils sont du R. P. Joseph de la Oseria Capuçin.

On nous fait esperer bientôt la 2. & la troisiéme partie de l'Histoire du Royaume d'Italie sous le joug des Barbares, traduite de l'Italien en Espagnol par le R. P. J. Baptiste Aguilar Trinitaire. C'est ce même Religieux qui fit imprimer il y a plusieurs années un recueil de poësies Espagnoles sous ce titre, *Varias hermosas flores del Parnasso*, & une espece de Mythologie intitulée *Teatro de los Dioses de la Gentillidad.* Il a aussi composé des entretiens philosophiques & moraux sous ce titre, *Fabio instruido de Lelio à Lauro.* Il a fait la vie de Caton d'Utique. Le *Perfeto Politico*, & une autre livre qui a pour titre *El silentio hablador*, le silence parleur &c.

Dom. Jean Baptiste Strobat Docteur en Droit qui mourut ici l'an passé, y avoit publié l'année precedente un Ouvrage Latin, qui a pour titre *De effectibus immemorialis præscriptionis & consuetudinis*, Traitté des effets de la prescription & de la coûtume de temps immemorial, en deux Tomes in *folio.* Nous venons de perdre icy le Pere Onufre Misio

Religieux Trinitaire d'un grand merite. Il a composé un livre latin in *folio* contre l'Alcoran, sous ce titre, *Lex Evangelica contra Alcoranum.* On fait imprimer une nouvelle vie de S. Dominique en deux tomes in *folio.* Je ne vous parle point de plusieurs Vies & autres Livres de pieté qui paroissent icy en grand nombre.

Le R. P. Raphaël de S. Jean, cy-devant Général des Religieux Dechaussez de la Redemption des Captifs, a composé un Livre intitulé, *De Electione Canonica Prælatorum Regularium, brevis elucidatio*: c'est à dire éclaircissement sur l'élection Canonique des Superieurs Reguliers. C'est un in 4°. imprimé en cette Ville (*Madrit*) l'année passée chez Antoine Gouzalez de Reyez. L'Auteur y explique par les Decrets des Souverains Pontifes & par les Canons, ce qui est requis afin qu'une election soit canonique. Ce Reverend Pere a déja mis au jour plusieurs autres Ouvrages : un en Latin sur la regle des mœurs, *De Regula morum*, dans lequel il combat avec

force l'usage de l'opinion probable: un autre en Espagnol sur la voye qui conduit à la perfection : & de plus un Traité de la Redemption des Captifs, de l'établissement de l'Ordre de la sainte Trinité, de son antiquité & de ses privileges &c. ..... Ce dernier Ouvrage est aussi en Espagnol & in folio : les autres sont seulement in 4°.

FRANCE.

(*Paris.*) Le R. P. Mabillon va commencer au plûtôt à imprimer les Annales de son Ordre. Cet Ouvrage comprend les Vies des Saints, les Hommes illustres, les Ecrivains de l'Ordre, les Chartres, les Bienfaicteurs des Abbayes, enfin les sepultures & les anciens Monumens qu'on y voit. Tout cela peut contribuer à la perfection de l'histoire non seulement Ecclesiastique & Monastique; mais Politique & Civile.

Memoire touchant le retardement de l'édition des Ouvrages de S. Jerôme, par les RR. PP. Benedictins, & de l'Apologie d'Origene & du même S. Jerôme contre la Critique de Mr. Jean le Clerc.

Si le troisiéme volume de la nouvelle édition des Ouvrages de saint Jerôme n'est pas encore entre les mains du public, il n'en faut point chercher d'autre cause qu'une longue maladie de celuy qui est chargé de cette edition. Il y a plus de trois ans que Dieu l'exerce par diverses maladies, & dans un voïage qu'il a fait dans son pays, il a été taillé de la pierre à Bordeaux. Il n'est de retour à Paris que depuis le mois d'Octobre de l'année derniere encore y est il arrivé accablé d'une fievre double tierce qui ne l'a quitté que vers la fin de Janvier. Presentement qu'il commence à se porter mieux & à pouvoir s'appliquer à l'étude, il va reprendre l'edition des Ouvrages de saint Jerôme & mettre sous la presse le troisiéme tome qui

contiendra les Commentaires de ce Pere ſur tous les grands & petits Prophetes.

Il a déja fait une Apologie d'Origene, de ſaint Jerôme & de ſa nouvelle edition, contre les *Quæſtiones Hieronymianæ* de Mr. Jean le Clerc, qui s'eſt élevé contre les plus grands hommes de l'Egliſe ancienne Grecque & Latine, & qui a entrepris de les faire paſſer pour des ignorans, quoy que le ſeul nom d'Origene & de ſaint Jerôme eût dû l'empêcher de ſonger à une critique auſſi temeraire & auſſi dangereuſe. Dom Jean Martianay a donc pris la défenſe de ces Peres, & l'on dit qu'il va mettre au jour une réponſe, dans laquelle il prétend montrer les fauſſes accuſations de Mr. le Clerc, ſon peu d'erudition, & ſa mauvaiſe foy, tant à l'égard de ſaint Jerôme qu'à l'égard de la nouvelle edition de ſes Ouvrages. On eſpere faire retomber ſur cet accuſateur tous les reproches qu'il a faits aux autres ſans aucun juſte fondement, & faire voir par des faits inconteſtables que le Profeſſeur d'Amſterdam entend

ſort mediocrement les langues qu'il ſe pique de ſçavoir mieux que perſonne.

HOLLANDE.

Mr. *Hoochſtratan* qui regente la ſeconde dans le College d'Amſterdam a donné une nouvelle édition des fables de Phedre avec des notes & des figures *in uſum Principis Naſſaviæ gubernatoris Friſiæ*. C'eſt une imitation des éditions *in uſum Delphini*. L'édition eſt belle & in 4° à Amſterdam chez François Halma. L'Auteur dans les notes rejette pluſieurs conjectures des critiques touchant la correction du texte, & il ſe fonde très-ſouvent ſur ce que les mots que ces Critiques voudroient inſerer au texte gâteroient la meſure du vers : il ne peut croire ce que bien des gens on dit que Phedre ſe ſoucioit peu d'obſerver les regles de la quantité. Mr. Weſthein fameux Libraire d'Amſterdam, & qui eſt fort attaché à ce qu'on prétend aux ſentimens de M. Poiret & de feuë mademoiſelle Bourignon (qui, par pa-

renthese, devoit être nommée la premiere) vient de reimprimer la vie du marquis de Renty par le R. P. de S. Jure sous ce titre; *Le Chrétien réel ou la vie du Marquis de Renty, servant de modele à la vie vrayement Chrétienne, & d'apologie effective aux maximes & voyes spirituelles de la vraye Theologie mystique vainement combattuë par les esprits du siécle* in 12. Il y a ajouté une Préface qu'on attribuë à Mr. Poiret, & un second tome, avec le même titre, hormis qu'au lieu de la vie du Marquis de Renty, c'est *la vie de la vénérable mere Elizabeth de l'Enfant Jesus* éleve de Mr. de Renty.

On attribuë encore à Mr. Poiret un livre nouveau intitulé le saint refugié ou la vie & la mort édifiante de Wernerus mort à ** l'an 1699. In 12. Il y a déja quelque tems que la Lettre de Mr. Morel à Mr. Perizonius sur les medailles Consulaires a paru ici en latin; on l'a imprimée depuis en François & en Latin: la traduction n'est pas assurément d'un fort habile homme ni en Latin ni en François, ni en fait d'hist-

toire & de medailles. Cela n'empêche point l'ouvrage de M. Vaillant ſur ce même ſujet *de Nummis Conſularibus* , d'aller toûjours ſon train. On l'imprime chez Mrs Huguetan. Il y a bien de l'apparence que l'ouvrage de Mr. Vaillant n'empêchera pas non plus Mr. Morel de faire part au public des belles découvertes qu'il a faites là-deſſus. Il s'eſt engagé a éclaircir l'hiſtoire des familles Romaines par les medailles, & cet ouvrage même n'eſt qu'une petite partie de ce qu'il fait eſperer. Perſonne aſſurément n'a plus d'avance que lui pour un ſi vaſte deſſein, n'y ayant gueres de medailles un peu conſiderables en Europe qu'il n'ait vuës, & même qu'il n'ait tirées exactement. Il s'eſt aſſocié depuis quelque tems Mr. Schegel, ne pouvant ſeul ſuffire à ce grand travail ſur tout depuis ſa derniere maladie, qui l'a fort abbatu & lui a ôté l'uſage de la main droite. Il y a déja un nombre prodigieux de medailles d'Empereurs toutes gravées. Mrs. Huguetan font encore une nouvelle édition in 8°. des Caracteres de

Theophraste Gr. Lat. avec des notes de Casaubon. Ils y ajoutent de petites notes de M. Jean le Clerc & une Dissertation de sa façon *de animo quo sunt veteres Ethnici legendi.* Ils mettront en 4. volumes in folio l'ouvrage du P. Petau *De doctrina temporum*, en y ajoutant des notes de feu M. Blondel, des dissertations de Mr. Bauldry & de quelques autres sçavans, l'*Uranologium*, les lettres du P. Petau qui ont rapport à ces matieres, & d'autres pieces semblables.

Le titre entier du livre de Dapper est ; *Description exacte des Isles de l'Archipel & de quelques autres adjacentes, dont les principales sont Chypre, Rhodes, Candie, Samos, Chio, Negrepont, Lemnos, Paros, Delos, Patmos, avec un grand nombre d'autres, Comprenant leurs noms, leur situation, leurs villes, leurs chateaux, & l'Histoire tant ancienne que moderne de leurs Habitans, leur Gouvernement, les Revolutions qui y sont arrivées, & les Plantes, Animaux, &c. qui s'y trouvent. Enrichie de plusieurs Cartes des Isles & figures en taille-douce, qui represen-*

tent les habits de leurs Habitans, les Plantes & les animaux les moins connus, traduite du Flamand de M. Dapper M. D. *A Amsterdam chez G. Gallet Directeur de l'Imprimerie des Huguetans.*

La Bibliotheque de *Photius* est bien avancée. Outre les notes anciennes de David Hoeschelius & du P. André Schott Mr. Cl. Capperonnier Docteur de Sorbonne a fait une nouvelle version latine, & Mr. Louïs Ellies Dupin y a joint de longues notes, & toutes nouvelles. Un libraire d'Amsterdam nommé Vander-Plaat a achevé la nouvelle édition de *Naudæana & Patiniana* avec des corrections considerables & des additions curieuses sur le *Naudæana*, qui lui ont été fournies de Paris, il travaille aussi à la methode de dessiner les passions par M. le Brun peintre du Roy T. C. avec 44. planches très-bien gravées.

Mr. Mortier & L. de Lorme font imprimer in fol. la traduction Françoise de la *Bible* sur l'édition de Geneve. On a achevé d'imprimer la nouvelle traduction de Petrone par

Mr. Vanette Doyen des Medecins de la Rochelle.

Le Properce de M. Brockhuſe eſt maintenant en vente *(9. de Mars)* c'eſt une fort bonne édition, le texte eſt très-correct & les notes fort abondantes & pleines d'érudition & de bonne critique. Le bon Abbé de Marolles & l'auteur du Properce *in uſum Delphini* , y ſont ſouvent critiquez.

Mr. Ant. Matthæus profeſſeur en droit à Leyde eſt depuis long-tems connu par pluſieurs bons ouvrages: outre quelques livres ſur le droit, il donna en 1686. un vol. in 4°. *de Nobilitate* dont il eſt parlé aſſez au long dans le premier vol. de la bibliotheque univerſelle p. 76. & 203. de la ſeconde édition. Les recherches qu'il fit pour éclaircir l'origine & la ſignification des differens titres de la nobleſſe, qui étoient en uſage ſur tout dans le Comté de Hollande & le Dioceſe d'Utrecht, l'engagerent à lire pluſieurs manuſcrits du moyen âge, & le goût qu'il a pris à cette lecture lui a donné la penſée de faire en Hollande ce que

Dom Luc d'Achery a fait en France avec tant de ſuccés, & que d'autres ont fait depuis à ſon imitation, c'eſt-à-dire de publier divers bons manuſcrits qui n'avoient pas encore paru. Il a pris pour titre de ſa compilation. *Veteris ævi analecta ſeu vetera aliquot monumenta, hactenus nondum viſa.* Le premier tome fut imprimé à Leyde en 1698. depuis ce tems-là il en a publié trois autres ſucceſſivement, & l'on verra bientôt le cinquiéme, c'eſt dans le quatriéme qu'on trouve une Chronique depuis l'an 647. juſqu'en 1333. compoſée par *Willelmus* Moine & Dom Procureur de l'Abbaye d'Egmond. Cet Auteur vivoit au 14e. ſiécle, il n'épargne point les mauvais Eccleſiaſtiques & les deſordre de ſon tems.

M. Lambert Bos qui imprima il y a deux ans un ramas in 8° des diſſertations philologiques ſur le nouveau teſtament ſous le titre de *Diatribe ſive exercitationes Philologicæ, in quibus novi fœderis loca nonnulla à prophanis maxime autoribus Græcis illuſtrantur*, vient de publier à Frane-

ker un petit ouvrage in 8°. de Grammaire Grecque qui peut ſervir de ſupplément à celui de Devarius qu'on a r'imprimé depuis quelques années à Amſterdam, *De particulis linguæ Græcæ*, le titre de l'ouvrage de Lambert Bos eſt, *Myſterii ellipſios Græcæ expoſiti ſpecimen, in quo pleræque locutiones Græcorum defectivæ ſupplentur, & ad integram ſtructuram referuntur.*

ITALIE.

Si vous avez en France des vies des SS. qu'on décharge tant qu'on peut des miracles, comme celle de Mr. l'Abbé de Commanville, & de Mr. Baillet, nous en avons en Italie qui font tout le contraire. Car les goûts des païs ſont bien differents. Le P. Bullignioli nous a donné un livre intitulé *Maraviglie d'Iddio ne' ſuoi ſancti.* C'eſt un recueil de miracles tirez de la vie des Saints, & ſur tout des *Acta Sanctorum* des Jeſuites de Flandres.

On vient d'imprimer à Forli un livre in 4°. dedié à S. A. R. Coſ-

me III. Grand Duc de Toscane. C'est un ouvrage de Mr. François Negri de Ravenne. Il est divisé en huit lettres qui sont fort bien écrites, & contiennent bien des particularitez d'un voyage du Nord. Le R. P. Coronelli a fait imprimer à Venise une grande liste des Cardinaux en forme de table. On y voit le nom & le surnom de chaque Cardinal, le tems de sa creation, son titre, le tems de sa mort & le lieu de sa sepulture. Il y a marqué aussi ceux qui sont devenus Papes. Cet ouvrage est dedié au Cardinal Spinola San-Cesareo Camerlingue de la sainte Eglise, & est écrit en latin, je ne sçay pas précisément le titre, il ne peut manquer d'être fort recherché, sur tout Ciaconius étant devenu fort rare & d'un prix exorbitant en ce païs-cy. On a imprimé à Palerme en Sicile une histoire de l'immaculée Conception de la S. V. écrite en Italien par le R. P. Strozzi Jesuite qui est mort depuis peu. Il avoit été Provincial de la Province de Naples. Son livre est dedié à Philippe V. La matiere est traitée exactement & en même tems avec toute

la force & toute la moderation possible. Je ne l'ay fait que parcourir. Il seroit à souhaitter qu'on fit en françois & en latin un abregé clair & exact de cette histoire, un habile homme de ma connoissance s'offre à le faire en Italien. Il paroît à Rome un livre nouveau d'architecture moderne in fol. dont voici le titre, *Studio d'architectura civile sopra gli ornamenti di porte e fenestre tratti da alcune fabriche insigni di Roma con le misure, Piante, modini e Profili, opera de' più celebri architetti de' nostri tempi Publicata sotto gl' auspicii della santita di N.S. Papa Clemente XI. da Domenico de Rossi Erede de Gio. Giac. de Rossi, in Roma alla pace con privilegio del sommo Pontifice, e licenza de Sup. L'anno MDCCI. Parte* 1a. Alexandre Specchi Architecte, en a fait les desseins & en a donné les mesures.

Le P. Joseph Marie Thomasi Clerc Regulier, a fait imprimer un in 4°. de deux feüilles qui comprend la methode d'étudier la Theologie dans les écrits des saints Peres, sous

ce titre; *Indiculus Institutionum Theologicarum veterum Patrum, quæ apertè & breviter exponunt Theologiam seu Theoreticam vulgò speculativam, sive practicam Romæ* 1701. Ce livre n'est qu'un essay que l'Auteur addresse au R. P. Dom Mabillon en le priant de s'employer par lui-même & par ses confreres à donner une Theologie complette dans ce goût là, c'est-à-dire par les écrits mêmes des Peres, & il voudroit qu'on commençât par cette lecture ses études de Theologie avant que d'avoir pris dans les écoles des préjugez qui font souvent trouver dans les Peres ce qu'autrement on n'y auroit jamais trouvé, parce qu'il n'y est pas effectivement. Il fait ensuite une liste de quelque traittez dogmatiques des SS. PP. par lesquels il voudroit qu'on commençât. On attribuë au sieur Constantino Grimaldi Napolitain un livre in 8° qui est à peu près dans le même genre & dont le titre porte faussement qu'il est imprimé à Cologne. *Riposta alla lettera apologetica in deffesa della Theologia scolastica di*

Benedetto Aletino; Opera nella quale si dimostra essere quanto necessaria, ed utile la Theologia dogmatica e metodica, tanto inutile e vana la volgar Theologia scolastica.

Lucæ Antonii Portii opuscula & fragmenta varia. Neapoli ex officina Bulisoniana in 12. 1701.

On a imprimé à Rome un Ouvrage posthume du P. Maracci contre les Juifs c'est un in 4°. en Italien. Un jeune homme de Luque & qui a beaucoup d'esprit a fait aussi imprimer à Rome la harangue Latine qu'il fit à l'honneur du Pape au commencement de son Pontificat en voicy le titre. *Oratio in celebri Arcadum Academia, dum publicè plauderet Clementis XI. Pontificis Maximi inaugurationi, habita ab Jo. Vincentio Lucchesinio Lucensi. Romæ* 1701. Un Poëte de la même Academie a fait des vers Ital ens sur le même sujet sous le titre de *Corona poëtica* &c. *da Giovanni Maria Crescenbeni custode d'Arcadia* 1701. *Roma.* Mr. Philippes Corsini grand Veneur de Son A. R. M. le Grand Duc de Tos-

cane, Academicien della Cruſca a fait imprimer ici (*Florence*) ſa traduction de la conqueſte du Mexique ſur l'original Eſpagnol d'Ant. Solis. Je vous envoïe le premier volume des leçons du P. Zucconi ſur la Geneſe ; le ſecond eſt ſous la preſſe, & il pourra y en avoir huit ou dix petit volumes ſemblables. Le P. Annibal Marchetti Jeſuite a dedié au Prince Ferdinand, un livre de devotion qui traitte des moyens de s'élever à la connoiſſance de Dieu par les creatures : voicy le titre tout du long. *Iddio rintracciato per le ſue orme, opera del Padre Annibale Marchetti della Compagnia di Gieſu, in cui per via delle creature ſi conduce una anima alla ſua ultima perfezzione, che conſiſte in un perfetto amore ed unione con Dio. In Firenze* 1701. in 4°. On en a fait encore quelques autres de même genre. Le Docteur Antoine Marie Salvini qui eſt un des plus grands hommes que nous ayons ici pour les belles lettres, a achevé ſa traduction d'Homere en vers Italiens que nous appellons *Verſi ſciolti*.

Nous avons receu de Naples un livre qui y eſt imprimé quoy que le titre porte Cologne, *In Colonia Agrippina*, c'eſt la traduction du traitté de l'ame & de la connoiſſance des bêtes. *Trattato dell' anima e del conoſcimento de bruti animali, ſecondo i principii del Renato delle Carte, traſlato della Franceſe nell' Italiana favella, con annotazioni de Gaetano Lombardo Napolitano* cet autre vient encore de Naples, & ce n'eſt qu'une nouvelle édition ; le nom de l'Auteur & de l'Imprimeur ſont ſuppoſez parce qu'il y a bien des gens qui y ſont mal traitez. *Quinti Sextani ſatyræ numero auctæ, mendis purgatæ & ſingulæ locupletiores. Editio noviſſima.... Accedunt commentaria ex notis Anonymi concinnante. Petro Antoniano. In 4° Amſtelodami apud Elzevirios* 1702. Le P. Pedruſi Jeſuite a publié à Parme le ſecond tome in fol. des medailles d'argent des Empereurs Romains depuis Jules Ceſar juſqu'à Trajan, qui ſont dans le Cabinet Farneſe avec des explications qu'il y a ajoutées, *I Ceſari in*

argento da Giulio Cesare sino à Trajano raccolti nel Farnese Museo colle loro congruè interpretazioni. Le troisiéme volume doit paroître avant la fin de cette année, au moins l'Auteur la promis au Duc de Parme.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, du mois d'Avril 1702.

Balance pour les experiences magnetiqués. page 3
Le Portrait de la Modestie Chrétienne par un Solitaire. p 8
Abregé de la discipline de l'Eglise par Mr. Lochon. p. 12
L'abstinence de la viande renduë aisée par Mr. Linant. p. 29
Suite du livre de Mr. Hydde touchant la Religion des anciens Perses. p. 34
Dissertation sur les Ouvrages de S. Denis l'Areopagite. p. 58
Traitté des alimens par Mr. Lemeri. page 71
Discipline de l'Eglise touchant les Benefices extraite de la Discipline du R.P. Thomaßin. p. 92
L'art de connoître les hommes. p. 96
Dictionnaire de Marine par Mr. Aubin. page 99
Carte Geographique de la Monarchie d'Espagne p. N. de Fer. p. 102
Lettres de litterature & de Morale par

Mr. l'Abbé de Bellegarde. p. 104
Nouveau Recueil d'observations Chirurgicales par Mr. Saviard. p. 114
Caracteres de l'amitié. p. 115
Lettre de Mr. Frain du Tremblay sur le Parrhasiana *de Mr. le Clerc.* p. 117
Histoire de l'Academie des sciences par Mr. de Fontenelles. p. 135
Dissertation sur le systeme des Dynasties d'Egypte du Chevalier de Marsham. page 151
Nouvelles Litteraires. p. 170

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0482